



Évaluation finale du projet d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo

Rapport provisoire

23 Juillet 2022

Avec la participation de :

- ☞ Douti Bessokoh, consultant national, Togo
- ☞ Monchon Dorien, Consultant national, Bénin
- ☞ Fidèle Salou, Consultant Nationale, Burkina Faso

PRÉSENTÉ PAR

ALPHONSE NGOM, ÉCONOMISTE
CONSULTANT INTERNATIONAL

SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉTUDES & D'INGÉNIERIE FINANCIÈRE

B.P. : 1272 TÉL. : 224 6655 25 69 89 /224 664 24 04 71/224 622 33 48 97 - CONAKRY – R.G.
CONTACT : ALPHONSE NGOM, E – mail : alphonsengom@yahoo.com ou saif01@hotmail.com



LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

LISTE DES SIGLES & ACRONYMES

| | |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| ADGIF | Agence béninoise de gestion intégrée des frontières |
| AGR | Activité Génératrice de Revenu |
| BBT | Bénin, Burkina, Togo |
| CAD | Comité d'Aide au Développement |
| CCDS | Cellules Communales de Dialogue et de Sécurité |
| CCP | Comités Communaux de Paix |
| CEDEAO | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| CNJ | Conseil National de la Jeunesse |
| CIPLEV | Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent |
| CPPLEV | Comités préfectoraux de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent |
| DGEMEC | Direction Générale de la Modernisation de l'Etat Civil |
| FDS | Forces de Défense et de Sécurité |
| HCR | Haut-Commissariat aux Réfugiés |
| OIM | Organisation Internationale pour les Migrations |
| OCDE | Organisation de Coopération et de Développement Économiques |
| ODD | Objectifs du Développement Durable |
| ONAPREGECC | Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires |
| ONFAR | Observatoire des Faits religieux |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| PBF | Fonds de Consolidation la Paix des Nations Unies |
| PDI | Personnes Déplacées Internes |
| PNDEF | Politique Nationale de Développement des Espaces Frontaliers |
| PND | Plan National de Développement |
| PNDES | Plan National de Développement Economique et Social |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PUS-BF | Programme d'Urgence pour le Sahel |
| SLAP | Systèmes Locaux d'Alertes Précoce |
| SNU | Système des nations Unies |
| UA | Union Africaine |
| UNDAF | Plan-cadre des Nations unies pour le développement |
| UNEG | Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation |
| VBG | Violences Basées sur le Genre |

Table des matières

| | | |
|----------|------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 1 | INTRODUCTION | 6 |
| 1.1 | Contexte de mise en œuvre du Projet | 6 |
| 1.1.1 | Contexte | 6 |
| 1.1.2 | La réponse des Etats concernés à la situation | 7 |
| 1.2 | Justification du projet | 7 |
| 1.3 | Rappel du mode de Financement, des objectifs et résultats attendus du projet | 7 |
| 1.4 | Positionnement de l'OIM et du PNUD | 8 |
| 1.5 | Objectifs de l'évaluation | 8 |
| 1.6 | Portée de l'évaluation | 9 |
| 1.7 | Rappel de la théorie du changement du projet | 9 |
| 1.7.1 | Constat de base | 9 |
| 1.7.2 | Théorie du changement | 9 |
| 1.8 | Type d'analyse, questions et critères d'évaluation | 10 |
| 2 | CADRE ET MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION | 11 |
| 2.1 | Axes de recherche | 11 |
| 2.2 | Démarche évaluative | 11 |
| 2.2.1 | Recherche documentaire | 11 |
| 2.2.2 | Collecte de données/informations auprès des parties bénéficiaires | 11 |
| 2.2.3 | Enquête quantitative auprès des bénéficiaires directs | 11 |
| 2.2.4 | Organisation de la collecte des données sur le terrain | 12 |
| 2.3 | Stratégie de contournement de la donne sécuritaire | 14 |
| 2.3.1 | Le contexte particulier du Burkina | 14 |
| 2.3.2 | Les difficultés au Bénin et du Togo | 16 |
| 2.4 | Conclusion sur l'exécution de la collecte des données | 16 |
| 3 | RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION | 17 |
| 3.1 | Évaluation de la pertinence | 17 |
| 3.1.1 | Pertinence du Résultat 1 | 17 |
| 3.1.2 | Pertinence du Résultat 2 | 18 |
| 3.1.3 | Pertinence du Résultat 3 | 18 |
| 3.1.4 | Pertinence du projet par rapport aux priorités nationale des trois pays | 18 |
| 3.1.4.1 | Une contribution dans de l'approche préventive suggérée par la CEDEAO | 18 |
| 3.1.4.2 | Un apport au Plan National de Développement 2018-2025 du Bénin | 19 |
| 3.1.4.3 | Une contribution à la mise en œuvre du PNDES II au Burkina Faso | 20 |
| 3.1.4.4 | Un apport dans le PND du Togo | 21 |
| 3.1.5 | Pertinence sous l'angle de l'approche basée sur les droits humains | 21 |
| 3.1.6 | Pertinence par rapport à l'UNDAF dans les trois pays | 22 |
| 3.1.7 | Pertinence par rapport aux engagements programmatiques des trois agences | 22 |
| 3.1.8 | Pertinence de la stratégie de mise en œuvre | 23 |
| 3.2 | Analyse de la cohérence du projet | 25 |
| 3.2.1 | Cohérence interne | 25 |
| 3.2.2 | Cohérence externe | 26 |
| 3.2.2.1 | Cohérence avec la stratégie des Nations Unies contre le terrorisme | 26 |
| 3.2.2.2 | Cohérence avec la politique de l'UA en matière de prévention des conflits | 26 |
| 3.2.2.3 | Cohérence avec la Déclaration politique et la position commune de la CEDEAO | 26 |
| 3.3 | Evaluation de l'efficacité | 28 |

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| 3.3.1 Niveau de réalisation du Résultat 1 | 28 |
| 3.3.1.1 Rappel et portée du Résultat 1 | 28 |
| 3.3.1.2 Rappel des produits devant permettre l'atteinte du Résultat 1 | 28 |
| 3.3.1.3 Produit 1.1 | 29 |
| 3.3.1.4 Produit 1.2 | 33 |
| 3.3.1.5 Produit 1.3 | 33 |
| 3.3.1.6 Produit 1.4 | 34 |
| 3.3.2 Conclusion sur le niveau de réalisation du Résulta 1 | 35 |
| 3.3.3 Niveau de réalisation du Résultat 2 : | 39 |
| 3.3.3.1 Rappel de la problématique et du contenu du résultat | 39 |
| 3.3.3.2 Niveau de réalisation du Produit 2.1 | 40 |
| 3.3.3.3 Analyse de la mise en œuvre des activités du Produit 2.1 | 45 |
| 3.3.3.4 Produit 2.2..... | 46 |
| 3.3.3.5 Conclusion sur le niveau de réalisation du Résultat 2 | 47 |
| 3.3.4 Niveau de réalisation du Résultat 3 | 51 |
| 3.3.4.1 Problématique adressée par le projet | 51 |
| 3.3.4.2 Contenu et portée de l'intervention | 52 |
| 3.3.4.3 Niveau de réalisation du produit 3.1 | 52 |
| 3.3.4.4 Produit 3.2..... | 54 |
| 3.3.4.5 Evaluation du niveau de réalisation du Résultat 3 au moyen des indicateurs | 55 |
| 3.4 Évaluation de la durabilité projet | 58 |
| 3.4.1 Durabilité du Résultat 1 : | 58 |
| 3.4.1.1 Éléments de durabilité | 58 |
| 3.4.1.2 Principales menaces à la durabilité | 60 |
| 3.4.1.3 Durabilité des acquis dans le domaine de la coopération entre l'Administration, les FDS et les populations | 60 |
| 3.4.1.4 Durabilité des acquis dans le domaine de la mise en place du mécanisme transfrontalier d'alerte précoce | 61 |
| 3.4.2 Durabilité du Résultat 2 : | 61 |
| 3.4.3 Conclusion sur la durabilité | 62 |
| 3.5 L'efficacité dans la mise en œuvre du programme | 63 |
| 3.5.1 Évaluation du taux d'efficacité | 63 |
| 3.5.1.1 Taux de réalisation financière | 63 |
| 3.5.1.2 Taux d'exécution physique | 65 |
| 3.5.1.3 Taux d'efficacité | 66 |
| 3.5.1.4 L'optimalité du couple (efficacité/efficacité) | 66 |
| 3.6 Analyse des questions transversales : genre et sensibilité aux conflits | 67 |
| 3.6.1 Prise en compte du genre | 67 |
| 3.6.2 La programmation sensible aux conflits | 67 |
| 3.7 Effets catalytiques du projet | 69 |
| <u>4 CONCLUSION, LEÇONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS</u> | <u>70</u> |
| 4.1 Conclusion | 70 |
| 4.2 Bonnes pratiques et leçons apprises à capitaliser | 70 |
| 4.3 Recommandations | 71 |
| 4.3.1 Recommandation principale : poursuivre l'action | 71 |
| 4.3.1.1 Justification d'une continuation de l'action | 71 |
| 4.3.1.2 Orientations, axes de continuation | 72 |

1 INTRODUCTION

1.1 Contexte de mise en œuvre du « projet d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo »

1.1.1 Contexte

Le Burkina, le Bénin et le Togo partagent des frontières communes. Ces frontières sont, par endroits, très longues. La frontière entre le Burkina Faso et le Togo s'étend sur 141 km environ. Elle est entièrement délimitée et bornée à travers les régions du Centre-Est et de l'Est du Burkina et la région des Savanes pour le Togo. La frontière entre le Burkina (région de l'Est) et le Bénin (Département de l'Atakora) est longue de 376 km. Elle n'est pas délimitée (litige entre les deux pays dans la zone de Koalou/Kourou). Entre le Bénin et le Togo la frontière s'étend sur environ 644 km et touche toutes les régions administratives du Togo.

Ces frontières sont caractérisées par une situation socioculturelle et économique quasi-identique. Ce sont les mêmes communautés qui vivent en général de part et d'autre. Les déplacements de personnes sont en conséquence difficilement contrôlables. Cette situation est favorable à la pratique de certaines activités illicites transfrontalières, à l'implantation des groupes extrémistes et de trafiquants de tous ordres. Ainsi, l'implantation des groupes extrémistes dans la partie Est du Burkina Faso constitue une menace pour le Bénin et le Togo. Cette menace est d'autant plus réelle que la présence de l'État dans la zone est relativement faible dans ces zones frontalières, ce qui a fini de développer au sein des populations résidentes un sentiment d'abandon. Ce sentiment, conjugué avec une situation socioéconomique très difficile (difficultés d'accès aux services sociaux de base, à l'emploi pour les jeunes...) est non seulement favorable à l'implantation des groupes extrémistes, mais expose les jeunes à l'enrôlement par ces mêmes groupes.

Le contexte d'élaboration du projet est marqué par une montée en flèche de l'insécurité dans l'espace Bénin, Burkina, Togo en dépit des efforts fournis par les acteurs humanitaires et du développement, au premier trimestre 2020. La crise sécuritaire connaît une exacerbation notoire. La recrudescence des affrontements entre les hommes armés et les Forces de Défense et de Sécurité (FDS), le pillage des biens, les différentes attaques perpétrées contre les populations civiles, la réapparition des engins explosifs entre autres, sont devenus récurrents dans la Région administrative de l'Est du Burkina Faso, frontalière avec le Togo et le Bénin.

Cette dynamique de conflits et de violence armée dans les régions de l'Est et dans une partie du Centre-Est du Burkina Faso a généré, en plus des Forces de Défense et de Sécurité burkinabè et des groupes extrémistes, la « création » d'un troisième acteur en l'occurrence les « groupes d'autodéfense » communautaires particulièrement actifs depuis 2017. A tous ceux-ci s'ajoutent l'ensemble des acteurs de la criminalité transfrontalière organisée qui prospèrent traditionnellement au croisement des frontières des trois pays. En outre, les données recueillies à l'occasion de l'élaboration du projet font état d'une tendance à l'aggravation des conflits locaux « traditionnels » liés au foncier, aux différends agriculteurs/éleveurs, sédentaires/nomades, et conflits intra-communautaires relatifs parfois à des différends historiques non réglés. La dégradation continue de la situation sécuritaire qui induit un accroissement des mouvements de population est, évidemment de nature à exacerber ces tensions intercommunautaires. S'ajoutent à tout cela du point de vue sociale, les pesanteurs socioculturelles restées encore vivaces dans les communautés frontalières de l'espace BBT. En effet, les communautés vivant dans cette zone demeurent très hiérarchisées. Et malgré la mise en œuvre de politiques visant l'émancipation de la femme dans les trois pays, il est de notoriété que les femmes y ont jusqu'ici peu de place et restent essentiellement confinées aux activités ménagères et à la gestion du foyer. De façon générale, les femmes et les jeunes sont absents dans les instances de prise de décisions à tous les niveaux. C'est là aussi un autre facteur de de fragilités.

Ces éléments du contexte valident les conclusions en sept points de l'atelier national de partage d'analyses et d'expériences sur la prévention de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest (organisé en décembre 2018 au Bénin) et des missions d'analyse des fragilités conduites en juillet 2019 dans la région des savanes/Togo et à Fada N'Gourma dans la région de l'Est/Burkina Faso.

Ces sept points de fragilité décrivant le contexte de la zone frontalière BBT sont les suivants : (i) faiblesse de la présence de l'État, (ii) porosité des frontières, (iii) insécurité grandissante, (iv) montée du radicalisme et de l'extrémisme violent, (v) recrudescence des conflits communautaires, (vi) faiblesse de la coopération entre les populations et les forces de défense et de sécurité et (vii) insuffisance d'opportunités de développement socio-économiques pour les femmes et les jeunes.

1.1.2 La réponse des Etats concernés à la situation

Le Burkina Faso, le Bénin et le Togo ont compris que la vulnérabilité des populations frontalières constitue un facteur pouvant contribuer à l'expansion de l'extrémisme violent et que la situation de cette zone frontalière appelle une réponse énergique. Il fallait absolument renforcer les actions de prévention contre la radicalisation, l'extrémisme violent et les conflits communautaires. D'autant plus que des incursions de groupes extrémistes armés avaient déjà été relevées contre le Bénin et le Togo, provenant justement de cette zone.

Dans ce cadre, le Bénin a mis en place l'Agence béninoise de gestion intégrée des frontières (ADGIF), qui vise à réduire certaines vulnérabilités de nature socioéconomique dans les zones frontalières en développant les infrastructures de base, l'eau, la santé, les écoles, les infrastructures pour les forces de défense et sécurité, etc. Le Togo a mis en place, il y a quelques années, un Comité interministériel de prévention et lutte contre l'extrémisme violent, pour mener des actions de prévention et de sensibilisation dans les zones frontalières affectées à travers des comités régionaux et locaux. De son côté, le Burkina Faso beaucoup plus impacté a mis en place un programme spécifique dénommé *Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF)*. Ce programme, initialement prévu pour la Région du Sahel, a été étendu aux Régions de l'Est et du Centre Est frontalière avec le Togo et le Bénin. Il a pour objet de fournir des appuis spécifiques aux communautés pour l'amélioration de leur résilience face à l'extrémisme violent, la consolidation de la paix et le renforcement du vivre ensemble.

1.2 Justification du projet : une contribution du SNU à la prévention des conflits communautaires et de l'extrémisme violent

En partenariat avec les trois pays concernés (BBT), les partenaires du Système des Nations Unies que sont le PBF, l'OIM et le PNUD ayant appréhendé l'ampleur du défi posé à la paix et à la sécurité dans la sous-région que constitue l'avancée inexorable des groupes extrémistes armés dans l'espace BBT ont décidé de contribuer à la réponse engagée par les pays concernés. Le *projet d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo* a ainsi été conçu dans ce cadre avec pour objet, d'appuyer les actions de prévention contre la radicalisation, l'extrémisme violent et les conflits communautaires. Il s'inscrit dans le cadre global de la mise en œuvre des directives du Secrétaire Général des Nations Unies publié en décembre 2015 et intitulé *"Plan d'actions pour prévenir l'extrémisme violent"* en son paragraphe 44, qui appelle chaque État-membre à élaborer une stratégie et un plan d'actions national pour lutter contre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent.

Il intègre aussi la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies adoptée en 2006 qui met en exergue l'importance de prendre en compte les conditions qui favorisent le terrorisme, telles que la non-résolution des conflits, la déshumanisation des victimes, la discrimination, les violations des droits de l'homme et l'absence d'une bonne gouvernance. Il constitue également une réponse positive à la « *Déclaration politique et la position commune de la CEDEAO en matière de lutte contre le terrorisme* » qui invite les pays membres à se mettre ensemble et à développer « *des politiques robustes et proactives visant à remédier aux facteurs sous-jacents économiques et sociopolitiques* » qui alimentent l'extrémisme dans la sous-région.

1.3 Rappel du mode de financement, des objectifs et résultats attendus du projet

Financé par le fonds du Secrétaire Général des Nations Unies pour la consolidation de la paix, le *projet d'Appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina et du Togo* a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la résilience des populations des zones transfrontalières Bénin, Burkina Faso et Togo face aux conflits communautaires et à l'extrémisme violent grâce à cette approche transfrontalière.

À cet effet, le programme vise à créer dans la zone concernée un environnement pouvant garantir aux femmes et aux jeunes une meilleure protection et leur implication dans les mécanismes de dialogue local tout en jouissant d'opportunités économiques viables. Les Résultats stratégiques attendus du projet sont au nombre de trois à savoir :

- ☞ **Résultat 1** : Les mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits sont renforcés pour une meilleure prise en charge des facteurs et risques de mobilisation par les groupes extrémistes ;
- ☞ **Résultat 2** : Les populations les plus vulnérables en particulier les jeunes et les femmes sont appuyés pour renforcer leur résilience socio-économique ;
- ☞ **Résultat 3** : La perception de l'insécurité est réduite grâce à un environnement plus sûr

Différents produits sont prévus pour la réalisation de ces résultats comme exposé dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Résultats stratégiques et produits visés

| Résultats stratégiques | Produits |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Résultat 1 : Les mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits sont renforcés pour une meilleure prise en charge des facteurs et risques de mobilisation par les groupes extrémistes. | Produit 1.1 : Des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires sont fonctionnels et efficaces. |
| | Produit 1.2 : L'administration, les Forces De Sécurité (FDS) et les populations de la zone coopèrent de façon efficace dans la prévention de l'extrémisme violent et du radicalisme. |
| | Produit 1.3 : Des actions d'information, de sensibilisation et de communication sont menées pour un changement positif de comportement des populations face aux conflits et à l'extrémisme violent. |
| | Produit 1.4 : Un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs de conflits communautaires et les risques de radicalisation et d'extrémisme violent est opérationnel. |
| Résultat 2 : les populations les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, sont appuyés pour renforcer leur résilience socio-économique. | Produit 2.1 : les femmes et les jeunes sont plus autonomes à travers l'accès à la formation et le renforcement des capacités à développer des activités génératrices de revenus et à améliorer l'employabilité. |
| | Produit 2.2 : Les populations des zones d'intervention ont un meilleur accès à l'État civil et à la justice. |
| Résultat 3 : La perception de l'insécurité est réduite grâce à un environnement plus sûr. | Produit 3.1 : La confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS sont renforcées à travers des mécanismes de dialogue permanent. |
| | Produit 3.2 : La perception des communautés de la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics à risques dans l'espace BBT est améliorée grâce à l'éclairage public. |

1.4 Positionnement de l'OIM et du PNUD

Le projet est mis en œuvre conjointement par deux agences du SNU que sont l'OIM et le PNUD au Togo et au Bénin et au Burkina Faso, par l'OIM seulement. Les deux agences ont mutualisé leurs expériences dans les domaines liés à la prévention des conflits, au dialogue communautaire et dans les domaines de la gouvernance et du relèvement de la résilience socioéconomie des communautés ciblées, en particulier des jeunes et des femmes. La coordination du projet a été assurée par le Bureau de l'OIM à Ouagadougou. En tant qu'agence Leader, L'OIM a également assuré le rapportage avec l'équipe de la Coordination du Système des Nations Unis et avec le Bureau du PBF au Burkina. Cependant, chaque agence a fait le reportage sur les produits et activités dont elle a eu la responsabilité dans son pays (Bénin et Togo).

1.5 Objectifs de l'évaluation

L'évaluation finale prend en compte toutes les actions programmées dans le document du programme. Elle vise à évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des résultats escomptés et formuler des recommandations stratégiques pour le futur.

Autrement dit, elle vise à apprécier les lignes d'actions du programme, sa conception, sa mise en œuvre et ses résultats. De façon spécifique, l'évaluation vise à :

- i. Apprécier la pertinence du programme par rapport au contexte caractéristiques des trois zones frontalières, des trois pays et aux priorités sécuritaires du Bénin, du Burkina Faso et du Togo ;
- ii. Apprécier l'efficacité des actions initiées et la qualité des résultats mais également les synergies développées avec d'autres actions financées par le PBF et d'autres acteurs visant l'objectif de consolidation de la paix dans la sous-région concernée ;
- iii. Apprécier l'efficace dans la gestion des ressources financières allouées au programme ;
- iv. Analyser la stratégie de mise en œuvre adoptée, dont les mécanismes de gestion et de coordination tripartites (Bénin, Burkina Faso et Togo) conjointe du projet documenter les succès et les résultats
- v. Mesurer le niveau actuel des indicateurs de mise en œuvre
- vi. Identifier les contraintes qui ont pu entraver la mise en œuvre du projet
- vii. Formuler des recommandations concrètes aux autorités nationales et à leurs partenaires pour la consolidation des acquis

1.6 Portée de l'évaluation

L'évaluation est perçue comme un processus d'apprentissage mais aussi d'orientation des décisions futures pour les institutions parties prenantes au projet (PBF, OIM, PNUD, gouvernements). Pour cela, elle couvrira tous les aspects relatifs au programme notamment sa conception, le choix des communautés couvertes dans les trois pays, les stratégies de mise en œuvre, les mécanismes de suivi mis en place, la durabilité des réalisations, le rapportage, les mécanismes de coordination à différents niveaux, la participation communautaire, l'implication des autorités, etc. Du point de vue géographique, elle couvre toutes les zones d'intervention du projet dans les trois pays, à savoir :

- ☞ **Au Bénin** : Département de l'Atakora (Communes de Matéri, Cobly, Boukoubé, Tanguiéta et Natitingou),
- ☞ **Au Burkina Faso** : Région de l'Est (Communes de Madjouarie, Pama et Kompienga) région du Centre-Est (Communes de Soudougou, Sangha et Yargatenga)
- ☞ **Au Togo** : Préfectures de Cinkassé (2 communes), Oti-Sud (2 communes), Tône (4 communes), Kpendjal (2 communes), Kpendjal-Ouest (2 communes)

1.7 Rappel de la théorie du changement du projet

1.7.1 Constat de base

Dans le contexte de référence du programme, il est établi que les communautés vivant dans les trois zones frontalières visées sont exposées aux risques d'enrôlement par les groupes armés à cause de leurs vulnérabilités. Ils sont aussi exposés au risque engendré par les conflits communautaires récurrents. De multiples fragilités y sont ainsi relevées notamment la faible présence de l'État qui engendre des difficultés notoires d'accès aux services sociaux de base, la porosité des frontières, l'insécurité grandissante, la montée du radicalisme et de l'extrémisme violent, la récurrence des conflits communautaires, des relations difficiles avec les Forces de Défense et de Sécurité, etc. Au niveau des femmes et les jeunes en particulier, le manque d'opportunités et de perspectives engendrent de grandes frustrations. Ce sont ces contraintes vécues par les communautés qui font germer en elles le sentiment d'abandon qui peut faciliter leur enrôlement par les groupes extrémistes violents.

1.7.2 Théorie du changement

Le constat de départ est que les populations, notamment les jeunes et les femmes sont exposés aux risques de conflits communautaires et d'enrôlement par les groupes armés à cause de leurs vulnérabilités pour les raisons ci-dessus exposées. Au regard de cette situation, on suppose que la combinaison réussie des actions suivantes pourrait rendre les communautés des zones visées plus résilientes face aux phénomènes des conflits communautaires et de l'extrémisme violent :

- Les mécanismes de dialogue, de prévention et de résolution des conflits et de prévention de l'extrémisme violent sont renforcés et inclusifs ;

- Les conditions socioéconomiques des populations vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes dans les zones ciblées, sont améliorées à travers la mise à disposition d'opportunités d'emploi et d'accroissement des revenus ;
- L'engagement collectif des populations est renforcé et la confiance de même que la coopération sont restaurées entre les populations, les autorités et les forces de défense et de sécurité.

La théorie du changement du programme soutient que les populations seront en effet plus résilientes parce que les principaux facteurs de vulnérabilité favorisant les conflits communautaires et l'expansion des groupes extrémistes seront traités si ces trois conditions étaient réunies.

1.8 Type d'analyse, questions et critères d'évaluation

L'évaluation finale a été conduite sur la base des critères d'évaluation recommandés par l'OCDE-CAD et le Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (UNEG). Cinq critères ont été élaborés par le CAD en 1991 se sont imposés comme références dans le domaine du développement, points de départ à la formulation des questions évaluatives. Ces critères sont la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la pérennité (ou durabilité). Ces critères ont été revus par le CAD en novembre 2019 et intègrent désormais un sixième critère : la cohérence (interne et externe). L'objet des critères d'évaluation est lié à la finalité de l'évaluation, laquelle vise à déterminer l'intérêt, la valeur ou l'importance d'une intervention. Ils jouent un rôle normatif. Collectivement, ils décrivent les caractéristiques attendues de toutes les interventions, à savoir : être adaptées au contexte, être cohérentes avec les autres interventions, atteindre leurs objectifs, produire des résultats de manière efficiente et se traduire par des effets positifs durables.

2 CADRE ET MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

2.1 Axes de recherche

L'approche méthodologique s'articule en cinq axes à savoir :

- ☞ La revue documentaire ;
- ☞ L'organisation des discussions de groupe avec les communautés bénéficiaires, les acteurs locaux (leaders religieux, coutumiers, responsables des organisations de la société civiles, etc.) ;
- ☞ Les interviews individuels ciblant particulièrement les bénéficiaires et les personnes ressources (agents des ONG de mise en œuvre du projet, les FDS au Togo et au Bénin, les responsables des administrations déconcentrées et décentralisées comme les préfets et les maires, les responsables des institutions d'Etat partenaires du projet à l'image de ONAPREGECC, ONAFAR, DGMEC, (etc.) et leurs homologues au Bénin et au Togo) ;
- ☞ Les observations de terrain
- ☞ Une enquête d'ordre quantitatif auprès des bénéficiaires (exclusivement) que sont les jeunes et les femmes ayant bénéficié de la subvention et des formations ainsi que les organisations communautaires ayant été renforcées par les interventions. Au Bénin et au Togo, les FDS ont également été concernées par l'enquête quantitative

2.2 Démarche évaluative

Il s'est agi, par le biais des informations/données collectées auprès des parties prenantes, de faire le point sur l'ensemble des points d'évaluation. Ont été collectées, les données pouvant permettre de faire le point sur les « produits » délivrés par le projet au titre de chaque résultat escompté ainsi que les « outputs » obtenus ou en cours d'obtention aux fins de comparaison avec les cibles préalablement fixées dans le cadre logique. Dans le même esprit, l'examen des mécanismes de mise en œuvre des activités, de gestion et suivi du partenariat a donné une idée sur la pertinence des stratégies développées. Cette démarche a nécessité la mise en place d'une équipe d'évaluation dans chaque pays. Cette équipe a été constitué d'un consultant national et de cinq enquêteurs formés pour l'utilisation des outils élaborés (Questionnaire, exploitation de la plateforme KoboCollect, Guide d'enquête, cartographie de la zone dans chaque pays, etc.).

2.2.1 Recherche documentaire

Dans les trois pays, la recherche documentaire est destinée à donner une connaissance suffisante du projet, de son environnement de mise en œuvre et au niveau interne, à documenter le déroulement des différentes activités, les résultats atteints par rapport aux attentes et à s'imprégner des stratégies de mise en œuvre, du partenariat établi entre le projet et les communautés bénéficiaires ou entre le projet et les structures d'État compétentes. Il s'est agi aussi de cibler les partenaires d'exécution du projet, les autorités de tutelles au niveau central ainsi que les partenaires institutionnels bénéficiaires de l'action au niveau des trois pays. Ces partenaires sont expressément désignés dans le document de projet. La coordination du projet, l'OIM et le PNUD ont également mis à disposition la documentation liée au projet

2.2.2 Collecte de données/informations auprès des parties bénéficiaires

Afin de favoriser la comparaison des données actuelles avec celles de la situation de départ, la collecte des données a utilisé les techniques spécifiques notamment l'observation et les entretiens de groupe et les entretiens individuels. Comme indiqué en introduction, la collecte des données qualitatives au moyen de ces entretiens de groupes et individuels a associé l'ensemble des parties prenantes du projet à savoir : les communautés bénéficiaires (jeunes, femmes), les administrations décentralisées et déconcentrées concernées, les partenaires d'exécution, la société civile en particulier les organisations de jeunes, de femmes de les sages (coutumiers et religieux) ainsi que des personnes ressources reconnues pour leur expertise dans les domaines touchés par le projet.

2.2.3 Enquête quantitative auprès des bénéficiaires directs

Une enquête quantitative rapide a été organisée auprès des bénéficiaires directs du projet à l'effet de renseigner (exclusivement) les indicateurs du cadre logique.

2.2.4 Organisation de la collecte des données sur le terrain

☞ **L'enquête quantitative**

Comme indiqué ci-dessus, un consultant national a été recruté dans chaque pays. Celui-ci a eu comme responsabilité (i) d'identifier et recruter des enquêteurs endogènes (dans chaque communauté cible), (ii) d'organiser la collecte des données, de réaliser lui-même les discussions de groupe et les interviews individuelles (qualitatives) et de dresser la synthèse des résultats.

☞ **Les indicateurs de résultats visés**

L'enquête quantitative a été conçue pour **permettre de mesurer et d'analyser le niveau d'atteinte** des dix (10) indicateurs des trois résultats stratégiques du projet suivant :

Tableau 2 : Indicateurs de résultats dont la mesure est attendue

| N° | Indicateurs | Désagrégation souhaitée | Unité statistique |
|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| 1.a | % de mécanismes locaux dans les zones frontières intégrant régulièrement dans leurs cadres de concertation, des échanges sur les facteurs favorisant la mobilisation par les groupes extrémistes | NA | Mécanismes locaux |
| 1.b | % de mécanismes locaux (de dialogue, de prévention et de résolution de conflits) soutenus qui sont satisfaits des actions de renforcement des capacités (ventilé par pays, par types d'acteurs, par type d'appui-formation, équipements, encadrement) | Pays/Acteur/Appui | Mécanismes locaux |
| 1.c | % d'acteurs clés interviewés déclarant que le risque de mobilisation des cibles potentiels par les groupes extrémistes est très faible dans leurs communautés (ventilé par types d'acteurs, par genre et par tranche d'âge) | Acteur/Sexe/Âge | Acteur |
| 2.a | % de jeunes et de femmes enquêtées affirmant que leurs capacités socio-économiques leur permettent de faire face à l'influence des groupes extrémistes (ventilé par pays, par sexe et tranche d'âge) | Pays/Sexe/Âge | Jeune ou Femme |
| 2.b | % de jeunes et de femmes bénéficiaires enquêtés affirmant que leurs capacités socio-économiques se sont accrues grâce aux actions du projet (ventilé par pays, par sexe et tranche d'âge) | Pays/Sexe/Âge | Jeune ou Femme bénéficiaire |
| 2.c | % de jeunes et de femmes enquêtées qui se sentent mieux impliqués dans les cadres de concertation et dans la gestion de leur communauté (ventilé par pays, par sexe et tranche d'âge) | Pays/Sexe/Âge | Jeune ou Femme |
| 2.1 | % de jeunes et de femmes enquêtées qui affirment que les actions de renforcement des capacités ont permis d'améliorer leur accès à l'emploi et/ou de développer d'AGR (ventilé par pays, par sexe et tranche d'âge) | NA | Jeune ou Femme |
| 3.a | % de personnes (civiles et de FDS) qui affirment que la coopération entre les deux camps est satisfaisante dans le cadre de la sécurisation de l'espace BBT et que les droits humains sont respectés (ventilé par catégorie de personnes, par sexe et tranche d'âge) | Cat.personne/Sexe/Âge | Personne |
| 3.b | % de personnes (civiles et de FDS) interrogées qui se sentent physiquement très en sécurité dans l'espace BBT tout le temps | NA | Personne |
| 3.1 | % de personnes interviewés dans la zone d'intervention de l'espace BBT qui affirment que les mécanismes de dialogue instaurés ont contribué à renforcer la confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS | NA | Personne |

☞ **Plan d'échantillonnage : proposition d'une méthode d'échantillonnage**

- **Méthode d'échantillonnage : Méthode des quotas**

Le choix d'un type d'échantillonnage repose sur plusieurs facteurs comme la nature et la précision des estimations désirée, les caractéristiques de la population d'intérêt, l'information connue sur cette population (existence d'une base de sondage appropriée) de même que des contraintes opérationnelles (temps et accessibilité par exemple). Dans le cadre de la présente évaluation, les indicateurs à apprécier ont des unités statistiques différentes : jeune/femme bénéficiaire ou non, jeune/femme bénéficiaire, FDS/civile et mécanismes locaux (voir **Tableau 3**).

Bien que le projet dispose d'une base de bénéficiaires des interventions, il est difficile de disposer de bases données exhaustives pour les autres unités statistiques (confidentialité pour la base des FDS, indisponibilité physique pour les autres). Ainsi, l'utilisation des méthodes empiriques, notamment les quotas, semble être appropriées. La méthode des quotas est l'une des méthodes la plus employée par les instituts de sondage. Le premier avantage de cette méthode est qu'elle ne nécessite pas de disposer d'une base de données exhaustive de la population étudiée (**cas de la présente évaluation**). De ce fait, comparativement à un sondage aléatoire de même taille, la méthode des quotas offre l'opportunité d'un coût plus faible de l'opération de collecte et une grande rapidité dans sa conduite. De plus, avec la méthode aléatoire, les unités d'observations ne sont pas « interchangeables ». Cela signifie que la personne tirée au sort doit être recontactée autant de fois que nécessaire. Grâce aux quotas, il est possible de remplacer un sondé par un autre qui a les mêmes caractéristiques sociodémographiques. Cela permet de réaliser un sondage dans des délais plus courts. Cependant, cette méthode ne contenant pas d'élément aléatoire, sa fiabilité ne peut être mathématiquement calculée puisqu'on ne peut pas utiliser le calcul des probabilités.

Dans le but de tenir compte des besoins de ventilation des résultats exprimés dans le cadre logique, la taille de l'échantillon est obtenue en respectant le théorème central limite (TCL) de chaque catégorie d'acteur (tenir compte de la valeur 30 pour chaque catégorie). Le nombre de personnes a été retenue pour la collecte de données dans le cadre de l'évaluation est donnée par le **Error! Reference source not found.**. Au total **840** personnes seront concernées par la collecte de données soit **280** personnes par pays.

Au Bénin et au Togo, dans chaque commune l'échantillon est reparti entre les acteurs suivants :

- **FDS** : 6 personnes par sexe et par tranche d'âge ;
- **Bénéficiaires** : 6 personnes par sexe et par tranche d'âge ;
- **Non bénéficiaires** : 4 jeunes par sexe.

Pour ce qui est du Burkina Faso, dans chaque commune l'échantillon est reparti entre les acteurs suivants :

- **FDS** : 5 personnes par sexe et par tranche d'âge ;
- **Bénéficiaires** : 5 personnes par sexe et par tranche d'âge ;
- **Non bénéficiaires** : 3 jeunes par sexe.

Par ailleurs, dans chaque commune, les responsables des mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits seront systématiquement enquêtés.

Tirage de l'échantillon

Comme indiqué précédemment, l'échantillonnage par les quotas a l'avantage de ne pas exiger une base de sondage. Cependant, la sélection des enquêtés doit être harmonisée pour éviter les biais de sélection. Ainsi, dans chaque localité concernée, l'enquêteur avec l'accompagnement du consultant national a sélectionné de manière aléatoire les bénéficiaires du projet à concurrence des effectifs prévus pour chaque catégorie. Les bénéficiaires sélectionnés contraint de se déplacer pourront être interviewés dans leur localité d'accueil (au cas où la zone est accessible) ou remplacés dans le cas échéant. Pour les FDS, à défaut de disposer une base des éléments, il a été demandé aux supérieurs de choisir ceux qui pouvaient participer aux entretiens respect des effectifs prévus pour chaque catégorie et dans chaque pays. Pour ce qui est non bénéficiaire, le point d'entrée a été le ménage. Dans chaque ménage, l'enquêteur a pris au plus une personne pour chaque catégorie prévue. Au final, l'échantillon de l'enquête quantitative se présente comme suit :

Tableau 3 : Répartition et taille de l'échantillon

| Pays/commune | Prévision avec FDS | Prévision sans FDS | Réalisé | Taux sans FDS |
|---------------------|---------------------------|---------------------------|----------------|----------------------|
| Bénin | 300 | 180 | 373 | >100% |
| Matéri | 68 | 44 | 79 | >100% |
| Cobly | 54 | 30 | 99 | >100% |
| Boukoubé | 58 | 34 | 64 | >100% |
| Tanguiéta | 54 | 30 | 100 | >100% |
| Natitingou | 66 | 42 | 31 | 74% |
| Burkina Faso | 193 | 193 | 190 | 98% |
| Madjouarie | 21 | 21 | 24 | >100% |
| Pama | 28 | 28 | 28 | 100% |
| Kompienga | 39 | 39 | 38 | 97% |
| Soudougou | 39 | 39 | 39 | 100% |
| Sangha | 34 | 34 | 34 | 100% |
| Yargatenga | 32 | 32 | 27 | 84% |
| Togo | 305 | 185 | 187 | 100% |
| Cinkassé | 58 | 34 | 32 | 94% |
| Oti sud | 66 | 42 | 43 | >100% |
| Tone | 85 | 61 | 61 | 100% |
| Kpendjal | 49 | 25 | 25 | 100% |
| Kpendjal Ouest | 47 | 23 | 26 | >100% |
| Ensemble | 798 | 558 | 750 | >100% |

☞ **Déroulement de l'enquête quantitative**

L'enquête quantitative auprès des bénéficiaires a été réalisée 16/06/2022 au 01/07/2022 de façon simultanée dans les trois pays. Au Burkina Faso et au Togo, la collecte des données auprès des bénéficiaires (enquête quantitative) s'est achevée comme prévu, le 01/07/2022.

2.3 Stratégie de contournement de la donne sécuritaire

2.3.1 Le contexte particulier du Burkina : l'insécurité et son impact dans la collecte de données

a. Constat situationnel

Au Burkina Faso, la situation particulière du projet est marquée par le fait que la quasi-totalité de la zone de couverture du projet est aujourd'hui fortement marquée par l'insécurité, à telle enseigne que :

- ☞ La commune de Madjouarie est complètement vidée de ses habitants et occupée dans sa superficie par les forces extrémistes. Une importante partie de la population, dont de nombreux bénéficiaires est déplacée à Fada Gourma. Les enquêteurs ont donc pu les interroger dans cette ville ;
- ☞ Les Communes de Kompienga et Pama sont assiégées de sorte qu'il n'existe quasiment plus de mouvements d'entrée et de sortie. Les enquêteurs endogènes y vivant ont pu réaliser la collecte des données avec l'appui du point focal du projet qui se trouve être le représentant du CNJ qui y réside jusqu'ici. Une partie de la population a pu s'échapper pour Fada, Tenkodogo, Kompienga et Dapaong au Togo. Les enquêteurs concernés ont pu interroger les bénéficiaires de cette commune à Pama pour les populations restées dans la ville, à Fada et Tenkodogo pour une partie des bénéficiaires déplacées ;
- ☞ Les déplacements entre les autres communes est devenu dangereux, à la limite impossible ;
- ☞ La ville de Kompienga, capitale provinciale est dans le même cas que Pama, encerclée et inaccessible. Sa spécificité est qu'une grande partie de la population y est toujours. Certains ont quand même pu s'échapper au Togo et se sont installés essentiellement à Dapaong (Togo). L'autre spécificité est que les populations ont trouvé une brèche dans le dispositif d'encercllement de la ville par les jihadistes armés. Ce chemin passe par Ouagadougou-Tenkodogo-Cinkassé-Dapaong (Togo). De Dapaong, un sentier de brousse long d'environ 80 km à l'intérieur du Togo mène à un point d'entrée frontalier (le pont de Pognoa en général) qui permet d'entrer à nouveau au Burkina. Le parcours entre la frontière et la ville de Kompienga est tout aussi périlleux dans la brousse. Dans tous les cas, les bénéficiaires massivement encore présents ont été interrogés à Kompienga par des enquêteurs

endogènes, avec l'appui du point focal du projet (représentant du CNJ) encore présent localement ;

- ☞ Comme pour les bénéficiaires des AGR, les représentants des organisations communautaires bénéficiaires des communes de Kompienga, Pama et Madjouarie ont également été rencontrés à Fada Gourma et Tenkodogo où ils sont installés. Il en est ainsi des organisation comme « *Les mains tendues* » affiliée à l'ONAPREGECC, qui travaille dans les communes de (déplace à Fada Gourma) ; le Conseil des chefs coutumiers de Kompienga, Pama et Madjouarie ; de l'Observatoire des Faits religieux (affilié à l'ONAFAR) de la commune Kompienga ; du Conseil communal des jeunes de Pama ; de l'ONG « *Assistance des personnes vivant avec un handicap* » (« Touriyah ») de Pama et de l'Organisation Fraternelle pour la Paix et le développement de Pama (OFPD)

Les communes couvertes au Centre-Est (Soudougou, Sangha et Yargatenga), bien que très menacées par l'insécurité sont relativement sont moins déstabilisées (moins de déplacement de population) en comparaison avec les communes de l'Est dont la situation est exposée ci-dessus.

Zone du projet au Burkina Faso



Province de la Kompienga (population selon les résultats définitifs du Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso publiés en Juin 2020) :

- ☞ 104 103 habitants ; 117 682 ménages
- ☞ Madoari : # 10 000 habitants (15 000 selon le dernier maire en poste)
- ☞ Pama : 61 722 habitants
- ☞ Kompienga : 45 986 habitants

b. Stratégie de contournement de la donne sécuritaire au Burkina Faso

Dans le contexte sécuritaire de la vaste province de la Kompienga (6 998 km²), il n'y avait d'autre possibilité que le choix des enquêteurs endogènes, la zone étant inaccessible du fait de l'insécurité. Avec l'appui du consultant national, des enquêteurs ayant connu le projet ont pu être identifiés à Pama, Kompienga, Soudougou, Sangha et Yargatenga. Il s'agit de jeunes appartenant aux communautés concernées et qui y vivent en dépit de l'insécurité. De même, un enquêteur a été identifié appartenant à la communauté de Madoari. Comme tous les habitants de la zone, il est déplacé à Kompienga. Mais ayant suivi le projet, il a pu localiser le lieu d'implantation de tous les bénéficiaires grâce à l'appui des points focaux du Conseil National de la Jeunesse à Kompienga, Pama, Fada, Tenkodogo, etc. Du coup, cet enquêteur s'est transformé en enquêteurs itinérant (il a fait Fada, Tenkodogo, Kompienga et Pama pour interroger les bénéficiaires de Madoari).

c. Les difficultés liées à l'absence du réseau GSM et les moyens de mitigation mis en œuvre

Dans environ deux tiers de la zone, le GSM n'existe plus. Cela a constitué une difficulté supplémentaire dans la collecte de données. En effet, en plus de la formation des enquêteurs, une communication permanente est nécessaire avec les enquêteurs endogènes.

« *Fort heureusement* », à Kompienga et Pama, Soudougou, Sangha et Yargatenga Soudougou, il existe des « distributeurs de connexions » implantés avec des Antennes Satellites. Ceux-ci vendent des connexions internet. Le principe consiste à acheter un nombre de minutes de connexion et de s'installer dans un rayon de 100 à 200 mètres. C'est grâce à ce dispositif que la formation a pu être réalisée. En plus, un groupe WhatsApp a été créé pour permettre les échanges en permanence avec les enquêteurs. Une provision financière a été accordée aux enquêteurs des zones sans GSM pour leur permettre de se connecter chaque jour pour laisser leur message et recueillir les messages laissés par les uns et les autres. Cette difficulté a donc pu ainsi être maîtrisée. Les enquêteurs des provinces de l'Est et du Centre-Est (Soudougou, Sangha et Yargatenga) sans couverture GSM actuellement ont pu participer convenablement à la formation et transmettre les fiches de collecte réalisées dans la plateforme KoboCollect, même si pour cette dernière activité, la transmission au jour le jour n'a pas été possible.

2.3.2 Les difficultés au Bénin et du Togo

Au Bénin et au Togo, moins touchés par l'insécurité, il n'y a pas de bénéficiaires déplacés. La stratégie prévue, à savoir recruter les enquêteurs vivant dans les communautés a pu être développée sans entrave. L'imprévu a été l'inconstance du réseau GSM dans les zones couvertes. Ce constat a obligé les deux consultants concernés à faire venir les enquêteurs à Dapaong et Natitingou (Togo et Bénin respectivement) et à louer une salle pour pouvoir suivre la formation en vidéo conférence en même temps que les enquêteurs du Burkina. Dans la transmission des données d'enquête également, la transmission au jour le jour des fiches d'enquête n'a pas été possible. Certains enquêteurs n'ont pu transmettre les données qu'après avoir terminé les interviews et s'être rendu à Dapaong ou Natitingou dans des zones couvertes par l'internet. Pour le Bénin, un autre imprévu a été l'attaque du Commissariat de Police de Dassérie à l'aube du 26 juin 2022 qui a obligé le Consultant et l'enquêteur endogène qui travaillaient dans la commune, à suspendre les activités pour deux jours. L'autre difficulté au Bénin est que les autorités n'avaient pas été officiellement informées à temps du passage de la mission et l'équipe a tardé à recevoir de l'OIM une Lettre de mission. En plus la liste des bénéficiaires aussi a mis du temps pour parvenir à l'équipe. Pendant donc les deux à trois premiers jours, seulement des rencontres avec des groupes de jeunes et de femmes ont pu être réalisées pour apprécier les changements apportés par le projet dans les localités.

2.4 Conclusion sur l'exécution de la collecte des données

En plus de la revue documentaire et des entretiens avec les responsables du projet au cours de la phase de cadrage, les entretiens prévus avec les bénéficiaires et les responsables communautaires prévus ont dans l'ensemble été réalisés. Cependant, compte tenu de la situation d'insécurité au Burkina Faso, le consultant n'a pu faire le déplacement dans les provinces Pama, Kompienga et Koulpélogo. Des populations déplacées bénéficiaires du projet ont tout même été rencontrées à Fada Gourma et Tenkodogo ainsi que des responsables communautaires également déplacés dans ces deux villes. D'autres responsables ont été rencontrés à Ouagadougou (Maires et préfets de Pama, Responsables provinciaux et départementaux des jeunes de Madjouarie, Pama et Kompienga).

a. Activités non réalisées

Par ailleurs, toujours au Burkina Faso, les discussions de groupe n'ont pu être réalisées comme prévu. Le consultant n'a pu réaliser que deux discussions de groupes avec des PDI à Fada et Tenkodogo. En effet, les PDI (de Madjouarie en majorité, Pama, Kompienga) installées dans ces deux villes vivent dispersées aux quatre extrémités des villes. Il est impossible de les rassembler pour des discussions de groupe. Les deux discussions de groupes réalisées l'ont été avec un groupe de jeunes (5 au total, dont deux bénéficiaires d'AGR) de Madjouarie à Fada et un autre groupe de jeunes de Pama (4 au total dont deux bénéficiaires d'AGR) à Tenkodogo. Au Togo, bien que le consultant national ait pu rencontrer et discuter avec le secrétaire permanent du CIPLEV et le Secrétaire général du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, les interviews individuels et les focus groupes avec les éléments des FDS (hommes de troupe) n'ont pu être réalisés (refus catégorique ou indisponibilité).

3 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

3.1 Evaluation de la pertinence

Le Projet d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo a visé plusieurs types de bénéficiaires que sont les populations vivant dans l'espace frontalier BBT, les Etats à travers leurs structures mises en place chargées de la prévention et la résolution des conflits mais aussi au niveau stratégique ainsi que les FDS et les administrations. La pertinence du projet est analysée par rapport aux besoins réels de ces catégories cibles. Dans les trois pays concernés, les Etats ont mis en place des démembrements chargés du dialogue, de la prévention et de la résolution des conflits au niveau communautaire. Faut-il le rappeler, les travaux préparatoires du projet, notamment l'atelier national de partage d'analyses et d'expériences sur la prévention de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest (organisé du 12-14 décembre 2018 au Bénin) et les missions d'analyse des fragilités conduites du 7 au 12 juillet 2019 dans la région des savanes/Togo puis du 23 au 24 Juillet 2019 à Fada N'gourma dans la région de l'Est/Burkina Faso, avaient identifié sept types de fragilités dans la zone visée par le projet à savoir :

- ☞ La Faible présence de l'Etat et une offre de service sociaux insuffisante
- ☞ La porosité des frontières
- ☞ La dégradation de la situation sécuritaire
- ☞ La montée de l'extrémisme violent
- ☞ La recrudescence des conflits communautaires
- ☞ La faiblesse de la coopération entre les populations et les forces de défense et de sécurité
- ☞ L'absence d'opportunités pour les femmes et le jeunes

La pertinence du projet est appréciée ci-dessous en rapprochant ces vulnérabilités avec les Résultats stratégiques que le projet s'est engagé à délivrer dans sa zone de couvertures. Autrement dit, la pertinence est mesurée à travers les réponses apportées à la question de savoir si les services délivrés par le projet sont adaptés pour contribuer à la réduction des fragilités ci-dessus identifiées. Le projet a visé trois Résultats stratégiques qui sont (i) le renforcement des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits avec pour objectif une meilleure prise en charge des facteurs et risques de mobilisation par les groupes extrémistes, (ii) l'appui effectif des populations les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes en vue de renforcer leur résilience socio-économique et (iii) l'amélioration de la perception qu'ont les populations ciblées de l'insécurité par le biais de l'amélioration de l'environnement dans la zone.

3.1.1 Pertinence du Résultat 1: « Les mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits sont renforcés pour une meilleure prise en charge des facteurs et risques de mobilisation par les groupes extrémistes »

A cet égard, il ne fait pas de doute que le renforcement des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires (Produit 1.1) correspondait à un besoin objectif au niveau communautaire dans un contexte marqué par la recrudescence de ce type de conflits dans la zone. D'autant plus que ces conflits communautaires, combinés avec dégradation de la situation sécuritaire, la porosité des frontières et la poussée de l'extrémisme violent dans la même zone constituaient un mélange explosif menaçant la sécurité des trois pays. Ce contexte nécessitait le développement d'une approche préventive pour éviter une détérioration du vivre ensemble dans les communautés locales qui favoriserait inéluctablement l'avancée des forces extrémistes. A l'évidence, la faiblesse de la coopération entre les populations d'une part et les FDS et l'administration d'autre part (dont les raisons ont été expliquées ci-dessus) appelait des actions ciblées dans le but de rapprocher les deux parties (Produit 1.2). En effet, l'absence de collaboration des populations ne favorisait pas la mise en place de stratégies efficaces dans la prévention et la lutte contre les extrémistes porteurs de la violence dont les menaces étaient de plus en plus prégnantes.

Dans cette situation trouble et fortement conflictogène qui caractérise la zone du projet d'avant projet, une autre évidence en termes de besoin était la nécessité de développer des actions d'information, de sensibilisation et de communication pour susciter un changement positif de comportement des populations face aux conflits et à l'extrémisme violent (Produit 1.3). Enfin en ce qui concerne toujours le Résultat 1, l'établissement d'un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention opérationnel sur les facteurs de conflits communautaires et les risques de radicalisation et d'extrémisme violent correspondait à un besoin exprimé depuis des décennies par des organisations supranationales telles que la (UA, CEDEAO) à travers plusieurs protocoles qui encourageaient les pays à mutualiser leurs capacités en vue de mettre en place un mécanisme opérationnel d'alerte précoce (Produit 1.4).

3.1.2 Pertinence du Résultat 2 : « les populations les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, sont appuyés pour renforcer leur résilience socio-économique ».

Comme déjà indiqué, les zones cibles du projet dans les trois pays sont classées parmi les plus touchées par la pauvreté. Du reste, l'absence d'opportunités pour les femmes et les jeunes a été identifiée à l'entame du projet comme une fragilité notoire pouvant être « exploitée » par les groupes armés extrémistes. Du coup, le renforcement de l'autonomie des femmes et des jeunes par l'accès à la formation et le renforcement des capacités à développer des activités génératrices de revenus et l'amélioration de leur employabilité (Produit 2.1) correspond à un besoin dans la zone. Faut-il le rappeler, la Région des savanes au Togo, la Région Nord du Bénin (département de l'Atakora) et les Régions de l'Est et du Centre-Est qui correspondent à la zone de couverture font partie des régions les plus pauvres dans les trois pays concernés par le projet

Par ailleurs, l'accès aux services de base, notamment à la justice et à l'état civil comptait parmi les nombreuses difficultés observées dans la zone. Outre qu'il s'agit d'une privation d'un droit humain, cette situation constitue une contrainte de taille dans la sécurisation de l'espace BBT où la nécessité d'identifier chaque individu s'impose de plus en plus dans le cadre de la prévention et du traitement de la menace extrémiste. L'appui du projet aux populations pour l'obtention de Carte d'identité et de pièces d'état civil (Produit 2.2) correspond donc à un besoin des populations de la zone. La pertinence de ce produit est aujourd'hui, plus que jamais prouvée. En effet, il s'avère que les groupes armés contrôlent désormais plusieurs localités de la Région Est du Burkina Faso. Du coup, les communautés sont contraintes d'abandonner leurs villages pour partir vers d'autres zones du Burkina ou traversent les frontières pour le Togo et le Bénin. Il se trouve que dans les trois pays, les populations ne disposant pas de pièce d'identification ne peuvent se déplacer pour des raisons évidentes que les FDS ont besoin d'identifier les personnes dans le contexte sécuritaire actuel de la sous-région. Cette catégorie de personnes est ainsi exposée au risque de violence des groupes armés ou aux exactions et/ou arrestations des FDS dans les trois pays.

3.1.3 Pertinence du Résultat 3 : « La perception de l'insécurité est réduite grâce à un environnement plus sûr ».

L'absence de dialogue et de collaboration entre les populations, l'administration et les FDS a été expliquée en introduction. La mise en place d'espaces de dialogue pour favoriser un rapprochement des parties relevait donc de la nécessité pour améliorer leurs relations, le dialogue et la coopération. Le projet s'est attelé à créer ces espaces de dialogue et d'échange dont toutes les parties avaient besoin (Produit 3.1). Le déficit de confiance à l'endroit des FDS n'est pas pour renforcer la perception de la sécurité qu'ont les populations. Cette perception des personnes et des biens est en plus favorisée par l'insécurité des lieux publics à risques dans la zone. Ces lieux publics, dans la plupart des cas ne bénéficient pas d'éclairage public. Prenant la dimension de ce risque, le projet a initié l'amélioration de l'éclairage public pour contribuer à améliorer la perception des communautés de la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics à risques (Produit 3.2).

3.1.4 Pertinence du projet par rapport aux priorités nationale des trois pays

3.1.4.1 Une contribution dans l'opérationnalisation de l'approche préventive suggérée par la CEDEAO

La progression des groupes armés jihadistes dans l'espace BBT et de façon générale du Sahel vers les côtes ouest africaines s'amplifie de jour en jour depuis quelques années.

Du Mali, Niger et Burkina Faso, ils semblent évoluer vers les pays côtiers du Golfe de Guinée que sont le Bénin, le Togo et Côte d'Ivoire où la menace se concrétise avec des attaques sporadiques relevées dans ces pays. Il faut dire que ces pays côtiers affichent des fragilités similaires à celles que les jihadistes ont exploitées au Sahel, notamment des périphéries négligées qui en veulent souvent à l'autorité centrale. En effet, cette progression de la menace jihadiste est particulièrement facilitée, selon les spécialistes, par l'extrême fragilité des populations frontalières qui constituent leur première cible. Comme déjà indiqué, le cadre de vie de ces populations est caractérisé par la précarité sociale et économique, des frustrations par rapports aux attentes vis-à-vis de l'Etat central avec une absence quasi-généralisée du service public, etc. Comme quoi la « *force de ces groupes armés pourrait être naître de la fragilité même des Etats côtiers*¹ ».

La région a envisagé un moment, via la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de lancer des opérations militaires de grande envergure pour prévenir l'avancée jihadiste. Mais cette approche a été vite abandonnée, les Etats s'étant rendu compte qu'il s'agissait d'un problème qui nécessite des outils plus pointus et que pareille entreprise risquait d'aggraver les tensions communautaires dans ces zones fragiles. La CEDEAO, l'organisation sous-régionale suggère maintenant aux pays de se concentrer sur « des politiques sans doute plus efficaces » centrées sur la collecte et le partage de renseignements et sur la mise en œuvre de stratégies appropriées pour regagner la confiance des communautés locales et ralentir ainsi l'infiltration jihadiste dans leurs septentrions. Cependant, la fragilité de la région, en particulier dans l'espace BBT tient aussi à l'incapacité des Etats à travailler ensemble. Ils peinent à trouver une réponse commune à la menace jihadiste. Le projet *d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo* vise à améliorer la résilience des populations frontalières face aux conflits communautaires et à l'extrémisme. Il vise également à mettre en place un mécanisme d'alerte précoce qui permettrait aux trois Etats de mutualiser le renseignement. Il constitue donc une contribution concrète dans la mise en œuvre de l'approche de préventive suggérée par la CEDEAO et partagée par la Communauté internationale que les pays concernés ont jusqu'ici du mal à rendre opérationnelle.

3.1.4.2 Un apport au Plan National de Développement 2018-2025 du Bénin

Au Bénin, la prise de conscience sur la nécessité d'attacher une attention particulière au développement des populations frontalières a été apparue comme priorité nationale dans les Orientations Stratégiques de Développement 2006-2015. Cette priorité a été confirmée dans la troisième génération de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR 3, 2011-2015) à travers le chapitre 8 intitulé : « développement équilibré et durable de l'espace national ». Cela a permis l'élaboration de la Politique Nationale de Développement des Espaces Frontaliers (PNDEF) et de son programme dont la vision est de « faire des zones frontalières de véritables espaces de développement durable et de bon voisinage avec les pays limitrophes espaces où les conditions de vie des populations seront nettement améliorées ».

Dans ce cadre l'agence béninoise de gestion intégrée des espaces frontaliers en acronyme (ABeGIEF) a été créée par le décret 2012-503 du 10 décembre 2012². La mise en place de cette agence vise à réduire certaines vulnérabilités de nature socioéconomique dans les zones frontalières en développant les infrastructures de base, l'eau, la santé, les écoles, les infrastructures pour les forces de défense et sécurité, etc. Cet objectif est explicitement indiqué dans la Politique Nationale de Développement des Espaces Frontaliers. Dans ce document de politique, il est explicitement indiqué que l'agence a, entre autres charges, de « *créer de meilleures conditions d'existence aux populations desdites zones* ». Pour rappel, la Politique Nationale de Développement des Espaces Frontaliers est axée sur quatre (04) orientations stratégiques, dont la seconde (OS N°2) est de réduire la pauvreté et améliorer la qualité de vie des populations frontalières.

¹ Crisis Group : « L'Afrique de l'Ouest face au risque de contagion jihadiste », **BRIEFING** 149 / **AFRICA** 20 DECEMBER 2011

² Source : « la sécurisation et le développement des espaces frontaliers en question » ; Commission du Développement Rural et de l'Environnement, CES, 2015

Cependant, force est de reconnaître que l'opérationnaliser la politique de gestion des espaces transfrontaliers élaborée par la Commission Nationale de Gestion des frontières a été longtemps mitigés à telle enseigne que le Plan National de Développement 2018-2025 reprend à son compte la préoccupation à travers un de ses objectifs stratégiques intitulé « Préserver la paix et la sécurité communautaire ». Dans ce document-cadre, cet objectif stratégique vise le (i) le **Renforcement du dispositif sécuritaire avec, entre autres résultats escomptés** le renforcement du climat de confiance entre les forces de sécurité et les citoyens et le renforcement de la gestion des frontières par la mise en place des infrastructures sociocommunautaires. L'autre résultat attendu de cet objectif stratégique il y a la **Consolidation de la paix au moyen du (i)** renforcement de la citoyenneté nationale ; le renforcement du dialogue interreligieux ; la promotion de la satisfaction des besoins fondamentaux des populations sans distinction de catégories sociales ni de régions (...). En ne considérant que ce dernier résultat escompté qui vise en réalité l'amélioration de la résilience des populations frontalières, l'apport du projet aux objectifs du Plan National de Développement 2018-2025 du Bénin est évident.

3.1.4.3 Une contribution à la mise en œuvre du PNDES II au Burkina Faso

Le rétablissement de la Paix et de la Sécurité constitue aujourd'hui la première priorité du Burkina Faso. Le deuxième Plan national de développement économique et social (PNDES II 2012-2025) affiche cette priorité dès son objectif global. En outre, le premier impact attendu PNDES-II est « La paix, la sécurité, la cohésion sociale et la résilience du pays sont renforcées ». Des objectifs chiffrés sont attachés à cet impact concernant la réduction des décès liés aux attaques terroristes, le relèvement /réinsertion socioéconomique des Personnes déplacées internes (PDI) et de perception de la paix et de la sécurité au niveau des populations.

L'analyse de la situation portant sur la résilience et le rétablissement de la sécurité, la paix et la cohésion sociale en introduction du (PNDES II identifie un certain nombre de défis que le Burkina Faso se doit de relever. Parmi ces défis figurent la réduction de la vulnérabilité des populations et des communautés face au risque de basculement dans la violence et l'effritement de la cohésion sociale et de la concorde nationale. Sur cette base, le PNDES II indique huit (8) priorités stratégiques absolues dont la lutte contre la *stigmatisation de certains groupes* ; le *relèvement et la réinsertion socioéconomique des PDI* et le *renforcement de la présence de l'Etat, des forces armées nationales et des forces de sécurité intérieure sur tout le territoire national*. Même si d'autres analyses peuvent être faites de la priorité stratégique concernant la stigmatisation de certains groupes de population, il est certain qu'elle inclut les communautés frontalières longtemps négligées par l'Etat central, frustrées et, par ce fait, susceptibles de basculer du côté des groupes armés jihadistes. Elle est du reste, intimement liées à la volonté affirmée de l'Etat de prendre en compte l'intégralité du territoire national, en réponse à la plainte des communautés frontalière d'être abandonnées à leur sort par leur pays. Vu de ce côté, le projet *d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo* constitue un appui substantiel à la mise en œuvre du PNDES II.

De façon spécifique, un Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) a été mis en place par le gouvernement dans le cadre de l'opérationnalisation du PNDES depuis juillet 2017. Il a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la sécurisation des personnes et des biens dans sa zone d'intervention qui inclus les Régions de l'Est et du Centre Est couvertes par le projet. Dans ces zones, le PUS-BF a pour objectifs spécifiques la (i) prise en charge des défis sécuritaires ; (ii) l'optimisation de la gestion des urgences sociales ; (iii) le renforcement de la présence de l'État et (iv) la construction des bases de la résilience des populations et des territoires. Le projet *d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo* contribue directement aux deux derniers objectifs spécifiques en appuyant par exemple les structures d'Etat comme l'ONAPREGCEC et l'ONFAR à mettre en place et à rendre fonctionnels leurs structures dans sa zone d'intervention, en appuyant le ministère de la justice à délivrer ses services aux populations de la zone (audiences foraines pour délivrer des actes de naissance) et les services de police nationale à délivrer des documents d'identification à la population.

3.1.4.4 Un apport important dans l'exécution des actions prévues dans la cadre du PND du Togo visant le renforcement des mesures préventives contre l'extrémisme violent

Le Togo a mis en place, il y a quelques années un Comité interministériel de lutte et de prévention contre l'extrémisme violent, pour mener des actions de prévention et de sensibilisation notamment dans les zones frontalières affectées à travers des comités régionaux et locaux. En termes de politique, le Plan National de Développement (PND, 2018 – 2022) en cours reconnaît qu'en dépit des efforts réalisés des sentiments d'insécurité de la population persistent. Il reconnaît que le principal défi à relever est la poursuite du renforcement de la sécurité par un maillage complet du territoire national. En conséquence, du point de vue stratégique, un des effets attendus du PND (Effet attendu 14) est intitulé « La défense et la sécurité du territoire national sont assurées ». En effet, pour faire face aux menaces et au risque de la dégradation de la sécurité venant de son voisin du Nord (Burkina Faso), les solutions que se propose le Togo sont de renforcer les forces de défense et de sécurité, d'améliorer les dispositifs de renseignement et de sécurité, de renforcer les coopérations militaire et sécuritaire avec les pays limitrophes engagés dans la lutte contre le terrorisme. Dans ce cadre le PND édicte un certain nombre d'actions dont le (i) renforcement de la coopération militaire avec les pays voisins ; (ii) l'exécution de campagnes d'information et de sensibilisation sur les menaces terroristes ainsi que (iii) le renforcement de la confiance des populations à l'endroit des FDS. Le Projet d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo a apporté sa contribution dans la mise en œuvre de ces trois actions dans sa zone de couverture.

Il est vrai que le PND élaboré en 2018 a été rattrapé par l'urgence sécuritaire dont doit faire face aujourd'hui le Togo. La menace jihadiste a changé de dimension³. Le gouvernement togolais a alors décidé de renforcer le PND par une Nouvelle feuille de route présidentielle -Togo 2025. Cette nouvelle feuille de route s'appuie sur la vision d'un Togo en paix, une Nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable. Elle s'articule autour de 3 axes stratégiques complémentaires : (i) renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix, (ii) dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie et (iii) moderniser le pays et renforcer ses structures. Le Projet d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo contribue directement à la réalisation des deux premiers axes. C'est dans le cadre de l'opérationnalisation de cette feuille de route et aussi du fait que le pays a été rattrapé par l'urgence sécuritaire dont il doit faire face aujourd'hui que le Togo s'est doté d'une stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent⁴. Cette stratégie sera coordonnée par le Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV).

3.1.5 Pertinence sous l'angle de l'approche basée sur les droits humains

Pour rappel, la théorie du changement élaborée par l'OIM, le PNUD et le PBF pour justifier le projet soutient que les populations des zones frontalières cibles seront plus résilientes quand les principaux facteurs de vulnérabilité favorisant les conflits communautaires et l'expansion des groupes extrémistes seront traités. La plupart de ces facteurs des fragilités invoqués ci-dessus relève de privations relatives aux droits humains. L'absence de l'Etat central prive les populations vivant dans les périphéries d'un certain nombre de droits humains. Il en est ainsi du droit à la vie, à la sûreté, à l'intégrité⁵ et à la liberté. Ainsi, le droit d'être protégé contre les menaces d'agression physiques et psychologiques constitue un droit humain fondamental⁶. Les fragilités en question concernent également ce que l'on désigne par « droits-créances ou droits de seconde génération ». Leur appellation souligne la nécessité de l'intervention de l'État pour leur mise en œuvre concrète. Il s'agit de droits économiques et sociaux, tels que le droit à l'instruction, le droit à la santé, le droit au travail, etc. Les fragilités dont il est questions dans la zone cible porte également sur des facteurs relatifs aux droits à la citoyenneté, en particulier le droit de jouir d'une identité au sein de la nation dans laquelle on vit.

³ Au moment où sont rédigés ces lignes les informations de presse rapporte la mort de sept jeunes personnes dans la Région limitrophe du Burkina Faso

⁴ Document non encore publié

⁵ Article 3 de la déclaration Universelle des Droits de l'Homme

⁶ Cf le troisième « Considérant » de la Déclaration de la déclaration des Droits de l'Homme « Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression ».

La jouissance de tous ces droits humains élémentaires reste fortement sujette à caution dans les zones frontalières éloignées du pouvoir central, marquées par le désenchantement d'une partie de la population vis-à-vis d'Etats absents ou brutaux.

3.1.6 Pertinence par rapport à l'UNDAF dans les trois pays

Le contexte d'élaboration du projet Confiance (2020) est marqué par la signature, peu avant, d'un nouveau Cadre de coopération 2018-2020 (UNDAF) entre le gouvernement et le Système des Nations Unies (SNU) en avril 2018. Ce cadre de coopération, référentiel central des interventions des agences des Nations Unies dans le pays, a mis en exergue le problème sécuritaire que vit le pays et indiqué la volonté du SNU de contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité, en s'attaquant aux facteurs d'instabilité par le biais d'engagements à caractère politique mettant l'accent sur le renforcement de la résilience et le renforcement des partenariats avec des acteurs clés.

Au Bénin, dans le cadre de l'UNDAF 2019-2023, le gouvernement et les agences du SNU ont convenu de travailler ensemble sur la priorité stratégique portant sur la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et la promotion de la bonne gouvernance à travers l'Effet 3 intitulé « *D'ici à 2023, les populations béninoises jouissent d'un accès équitable et inclusif à des institutions efficaces, transparentes et responsables et à une administration publique moderne, à tous les niveaux, notamment à une justice respectueuse des droits de l'Homme, dans un climat de paix et de sécurité* ». Cet effet vise la réalisation de plusieurs cibles prioritaires retenues par le Gouvernement dans le domaine de l'ODD 16 (Paix, Justice et Institutions efficaces) et de l'ODD 17 (Partenariat pour la réalisation des ODD). Ces ODD visent des cibles relatives à (i) l'accès à la justice, (ii) la mise en place des Institutions efficaces, (iii) la garantie d'une identité juridique à tous, (iv) la lutte contre la corruption, (v) la prévention des conflits, de la violence et la lutte contre le terrorisme et la criminalité. Le projet *d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo* contribue ainsi à la réalisation des cibles de ces ODD (16, 17).

Au Burkina Faso, le contexte d'élaboration du projet (2020) est marqué par la signature, deux ans avant, d'un nouveau Cadre de coopération 2018-2020 (UNDAF) entre le gouvernement et le Système des Nations Unies (SNU). Ce cadre de coopération, référentiel central des interventions des agences des Nations Unies dans le pays, a mis en exergue le problème sécuritaire que vit le pays et indiqué la volonté du SNU de contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité, en s'attaquant aux facteurs d'instabilité par le biais d'engagements à caractère politique mettant l'accent sur le renforcement de la résilience et le renforcement des partenariats avec des acteurs clés. Dans ce cadre, le projet constitue un apport à la réalisation de l'Effet 1 portant sur l'efficacité institutionnelle, l'Etat de droit, la cohésion sociale et sécurité intitulé « D'ici à 2020, l'efficacité des institutions est améliorée et les populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un Etat de droit ».

Au Togo, le projet contribue à la réalisation de l'AXE 4 du Cadre de Coopération pour le Développement couvrant la période 2019-2023, définissant les résultats stratégiques de la contribution collective des Nations Unies aux priorités nationales de développement figurant dans le PND 2018-2022. Cet axe 4 porte sur l'amélioration de l'efficacité, des institutions, de la gouvernance et promotion de la cohésion sociale (Institutions efficaces, gouvernance et cohésion sociale. L'Effet 4 s'y attachant est intitulé « D'ici à 2023, les institutions publiques aux niveaux central et local appliquent de manière accrue les principes de redevabilité, d'efficacité et d'inclusion pour des services publics de qualité et la cohésion sociale ».

3.1.7 Pertinence par rapport aux engagements programmatiques des trois agences partenaires

Le Bénin, le Burkina Faso et le Togo sont éligibles au PBF. Les trois pays ont adhéré à l'initiative l'approche « Soutenir la paix » (« Sustaining Peace ») lancée en 2017 qui constitue un point d'entrée clé pour la consolidation de la paix pour les différentes agences, en particulier pour le PBF, bailleur du projet du projet. De ce fait, les résultats obtenus par le projet pourraient intégrer le cadre de résultat prioritaire de cette institution dans les trois pays. A rappeler que l'action prioritaire du PBF dans les trois pays est focalisée sur (i) la réforme du Secteur de la sécurité et de la justice, (ii) la construction de l'Etat de droit, (iii) le renforcement des capacités nationales de l'Etat et (iv) le prolongement de l'autorité de l'Etat/de l'administration locale.

Au Bénin, le PNUD et le gouvernement ont convenu d'œuvrer ensemble en faveur d'une « société résiliente dont nul n'est exclu, » caractérisée par une croissance économique durable et partagée, rompant ainsi le cercle vicieux de la pauvreté et des inégalités, en particulier dans les zones rurales et périurbaines, en veillant tout particulièrement à ne laisser personne de côté. En vertu de cet engagement et conformément aux priorités établies dans le Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021, le programme de pays porte sur deux des trois réalisations retenues dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2019-2023. Ces deux priorités sont : (i) la promotion d'une croissance économique durable et forte qui profite à tous et (ii) le renforcement de la démocratie, l'état de droit et la bonne gouvernance. Dans le cadre de la seconde priorité, le PNUD s'est engagé à contribuer à la consolidation des avancées dans les domaines de la démocratie, de la gouvernance, de la prévention des conflits et de l'extrémisme violent et de la participation des citoyens à la pérennisation de la paix. Le projet sous évaluation contribue à la réalisation des chacun de ces engagements.

Au Burkina Faso, le PNUD dans son Document de Programme de Pays 2018-2020 (CPD) a inscrit l'amélioration de l'efficacité des institutions nationales pour permettre à la population, en particulier les plus exposés aux risques de conflit et d'insécurité, de vivre en paix et en sécurité dans un État de droit (Effet 1.1 du Cadre des résultats CPD). Quatre produits ont été attachés à la réalisation de cet effet à savoir (i) le renforcement des capacités opérationnelles des institutions pour qu'ils puissent fournir des services de justice équitable et accessible à la population et faciliter le processus de réconciliation, (iii) le renforcement des capacités techniques et l'équipement des acteurs du secteur de la sécurité pour qu'ils puissent mener à bien leur mission, promouvoir la cohésion sociale et consolider la paix et la stabilité, conformément aux principes démocratiques et d'égalité et (iv) la mise en place de cadres de dialogues inclusifs, de structures et mécanismes de prévention et de gestion pacifique des conflits et de contrôle citoyen, intégrant les femmes et les jeunes. Le projet apporte également sa contribution à la réalisation de chacun de ces quatre produits.

Au Togo, le CPD 2019-2023 en cours adopté en janvier 2019 comporte trois piliers à savoir : (i) le renforcement de la gouvernance, de l'Etat de droit et la consolidation de la paix ; (ii) le renforcement de la croissance pour tous et l'accès de tous aux services de base et (iii) la promotion de la gestion durable des ressources naturelles et la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes. La théorie du changement qui sous-tend le premier pilier est que si « l'on instaure une gouvernance plus inclusive et que l'on étoffe les moyens dont disposent les institutions nationales pour améliorer l'accès aux services de base, tout en bâtissant des institutions efficaces et responsables et des dispositifs de règlement pacifique des conflits et de cohésion sociale, on créera des conditions propres à assurer la bonne gouvernance et le maintien de la paix ». Le Projet a contribué dans les zones frontalières du Togo à l'instauration d'une gouvernance inclusive, notamment s'agissant des femmes et des jeunes et au renforcement des capacités des institutions nationales et de la société civile chargées de la prévention des conflits et du maintien de la paix. Il a donc contribué aux engagement pris par le PNUD dans le cadre de son CPD 2019-2023.

De son côté, l'OIM travaille de façon générale à faciliter la recherche de solutions pratiques aux problèmes de migration et à fournir une aide humanitaire aux migrants dans le besoin. A cet effet, en plus de la gestion proprement dite des flux migrations, l'organisation travaille à prévenir les migrations irrégulières en Afrique de l'Ouest en s'attaquant à leurs causes. Il se trouve que la crise sécuritaire que vit le Burkina Faso et qui menace fortement le Bénin et le Togo comporte de toute évidence, un risque majeur de migration non contrôlable déjà observé au Burkina. La mise en œuvre du projet d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo s'intègre donc la mission principale de l'organisation dans les trois pays bénéficiaires.

3.1.8 Pertinence de la stratégie de mise en œuvre

Dans les trois pays, les deux agences chargées de la mise en œuvre se sont appuyées sur les structures d'Etat nationales et locales et les organisations de la société civile pour l'exécution des activités. C'est le cas au Bénin, où le Système d'Alerte Précoce national (SAP) a été largement responsabilisé. Il faut savoir que SAP a créé au Bénin en 2014 afin de renforcer les populations dans leur état de veille, dans 21 communes identifiées comme étant à risque d'inondation.

Le projet PSL Eau mis en place pour soutenir l'initiative a mis par la suite les SAP Communautaire (SAPC) connecté au SAP national, dans 33 villages et quartiers des communes de Zè, Sô Ava, Abomey-Calavi et Sèmè-Podji. Le système a été ensuite connecté au SAP national, de sorte qu'un flux d'information du bas vers le haut et vice-versa ait un effet sur l'alerte et l'action en temps opportun. Entre autres résultats, on peut noter la création d'une application mobile liée permettant aux gens d'envoyer et de partager des alertes précoces. Selon les données du projet PSL Eau, près de 130 milles **personnes** ont été touchées avec succès par l'initiative du SAP Communautaire au cours du projet. Le projet a voulu capitaliser cette expérience en l'orientant vers l'alerte précoce concernant les conflits communautaires et la menace Jihadiste. La pertinence de la démarche est qu'en plus de pérenniser les acquis de cette structure, notamment ses capacités opérationnelles d'alerte liées à sa vocation originelle, il s'agit de lui adjoindre d'autres compétences qu'elle est disposée à maîtriser ayant déjà le background nécessaire. Du coup, le projet le projet a contribué au renforcement de SAP dans la région d'intervention.

Au Burkina Faso, le projet a travaillé avec le Conseil National de la Jeunesse (CNJ) comme un des agents d'exécution, qui a mis à sa disposition ses démembrements régionaux et départementaux. Il s'agit d'une des rares organisations dans le pays capables de travailler même dans les en proie à l'insécurité parce que disposant de branches dans toutes les communautés. Ce choix a été seulement adéquat. En plus, selon les responsables rencontrés, le partenariat avec l'OIM dans le cadre de la mise en œuvre de ses projets a « contribué largement au renforcement des capacités » de leur organisation.

Le projet s'est également appuyé sur les structures d'Etat que sont l'ONAPREGECC (Ministère des droits humains et de la promotion du Civisme) et l'Observatoire national des faits religieux (ONAFAR) pour mettre en place ou renforcer les structures de dialogue, de médiation de prévention et de résolution des conflits communautaire et de l'extrémisme violent. La mise en place de ces structures était prévue depuis longtemps, mais les structures en charge avaient du mal à le traduite dans les faits. Du coup, le projet a permis d'installer/renforcer ces structures communautaires et, en même temps, à renforcer ces institutions dans le cadre de leurs mandats respectifs. Dans le même cadre, l'appui à la Direction nationale de l'Etat civil dans la délivrance des actes d'état civil par l'organisation d'audiences foraines et l'implantation/équipement de centres secondaire d'état civil a renforcé ces institutions tout en profitant de leur expertise pour réaliser les activités. Cette approche est pour le moins pertinente et gage d'efficacité.

La même approche a été développée au Togo ou le projet s'est appuyé sur le Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent CIPLEV qui a ses démembrements au niveau des préfectures et des cantons. Ces grâce en particulier à ces démembrements locaux que les Comités préfectoraux de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CPPLEV) ont pu être implantés dans la zone d'exécution et renforcés là où ils existaient. Là également, le choix a été pertinent, ayant permis d'atteindre les résultats escomptés et, en même temps contribué au renforcement de ces structures de base que le gouvernement a longtemps souhaité. Dans le même temps, le Togo renforce ses moyens opérationnels, par la création d'une cellule d'analyse de risques. Ce dispositif, mis en place avec le concours de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), doit favoriser l'échange de renseignements entre les experts du Togo et d'autres pays sur l'extrémisme violent. C'est une initiative qui permettra de lutter "contre la criminalité organisée et transnationale et les trafics illicites, en promouvant en même temps la coopération policière et judiciaire internationale". La cellule d'analyse de risques de Lomé devient la septième de la sous-région. L'approche de mise en œuvre développée (« faire-faire ») consistant à se donner les moyens d'être efficace dans l'exécution des activités et en même temps le renforcement des structures nationales locale a donc été pertinente et opportune (voir durabilité).

3.2 Analyse de la cohérence du projet

Le projet d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo est-il compatible avec la ligne programmatique des trois agences partenaires dans les trois pays ? Le chapitre précédent donne en partie la réponse à cette interrogation.

3.2.1 Cohérence interne

L'OIM, agence leader du projet développe un certain nombre de programmes/projets visant à prévenir les migrations dans les trois pays concernés. Ces projets visent des thématiques à l'origine des migrations irrégulières et des déplacements forcés des populations ou l'insertion des migrants de retour dans leur pays. Ces différents projets s'inscrivent dans le cadre de sa mission qui comprend la protection des migrants et des personnes déplacées au sein de communautés touchées par la migration, la réinstallation des réfugiés et des retours volontaires et l'intégration de la migration dans les plans de développement nationaux. Ces projets visent également à améliorer les politiques, la législation, les systèmes opérationnels, les ressources humaines et les structures administratives et techniques nécessaires pour répondre plus efficacement aux divers défis posés par la migration et la gestion des frontières. Enfin, ils contribuent à la réalisation de la cible 10.7 des ODD « *faciliter la migration ordonnée sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées* ».

Certains de ces projets, comme celui sous évaluation, sont développés à l'échelle de plusieurs pays, d'autres à l'échelle pays. Par exemple le projet « *Améliorer la gestion des frontières et la résilience des communautés face à la criminalité organisée transfrontalière au Niger, au Mali et au Burkina Faso, avec un accent sur la route de la Méditerranée centrale* » concerne les trois pays cités ; les projets développés dans le cadre de la « *Gestion de l'immigration et des frontières (IBM)* » concernent aussi, en général plusieurs pays. Il en est de même que le projet de « *Renforcement des Frontières Nord de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo* » en cours et du projet « *Renforcer les capacités de gestion des frontières pour répondre à la crise de santé publique, y compris le Covid-19* » ayant impliqué le Ghana et le Bénin.

Plusieurs projets initiés par l'OIM sont donc développés dans le cadre de la gestion des frontières, points centraux de l'émigration, où plus qu'ailleurs se pose le défi complexe de maintenir l'équilibre entre, d'une part, la facilitation des mouvements transfrontaliers et, d'autre part, le maintien de la sécurité aux frontières et la protection des droits des migrants. Vu sous cet angle, le projet d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo s'inscrit dans l'approche OIM de gestion des migrations et de prévention des facteurs de déplacement. Certains de ces projets sont mis en œuvre en collaboration avec d'autres agences du SNU (PNUD, UNHCR, UNICEF, etc.) en vue d'optimiser l'efficacité en faisant prévaloir les avantages comparatifs des différentes agences.

Par ailleurs l'OIM a développé à l'échelle pays ciblant des projets ciblés le renforcement des capacités dans la gestion des frontières, la prévention des conflits communautaires, de l'extrémisme violent, la réintégration sociale des migrants de retour, le rétablissement de la paix, de la sécurité, du vivre-ensemble au niveau communautaire, etc. le *Projet de renforcement de capacités nationales et communautaires de prévention de conflits et de protection des droits de l'homme au Togo*, financé par le Fonds pour la consolidation de la paix et co-exécuté avec le PNUD, l'UNICEF et le *Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme* constitue un exemple. Au Burkina Faso, le *Projets Jeune et Paix* destiné entre autres à promouvoir l'intégration sociale des PDI pour favoriser le vivre-ensemble dans les communautés hôtes en misant sur la jeunesse. Les actions réalisées dans chacun des trois pays partenaires par le projet d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo sont en parfaite cohérence et complètent dans une certaine mesure, tous ces projets initiés par l'OIM. Le PNUD, en tant qu'agence principale des Nations Unies pour le développement, s'attache à la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD). Dans les trois concernés, une constante de l'UNDAF est le renforcement de la gouvernance.

Il s'agit pour l'agence d'appuyer les gouvernements concernés dans le domaine du renforcement des capacités nationales d'anticipation, de planification et de programmation des actions de développement et (ii) le renforcement des capacités des institutions d'Etat et des systèmes de gouvernance pour la prévention des conflits communautaires et de la violence, la consolidation de l'Etat de droit et la prise en compte du genre (autonomisation et participation des jeunes et des femmes et les droits Humains). Dans ce sens, le projet *d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo* dans ses aspects relatifs au renforcement de la gouvernance (renforcement des structures d'Etat chargées de la prévention des conflits communautaires et de l'extrémisme violent) et à la résilience socioéconomique des communautés fragiles (jeunes et femmes) est cohérent avec l'engagement du PNUD dans les trois pays à appuyer la réalisation des ODD.

3.2.2 Cohérence externe

3.2.2.1 Cohérence avec la stratégie des Nations Unies contre le terrorisme

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une Stratégie antiterroriste mondiale en 2006. Cette stratégie souligne l'importance de prendre en compte les conditions qui favorisent le terrorisme, telles que la non-résolution des conflits, la déshumanisation des victimes, la discrimination, les violations des droits de l'homme et l'absence d'une bonne gouvernance⁷. Le projet s'inscrit est cohérent avec cette stratégie. En effet, le projet prend en compte (i) les conflits² communautaires récurrents dans la zone, souvent non résolus et (ii) l'absence d'une bonne gouvernance illustrée par la quasi-absence des structures d'Etat. La stratégie soulignait que les Gouvernements seuls ne pouvaient relever ce défi. En outre, elle mettait en relief entre autres, l'importance de la participation des communautés locales. En la matière, le projet s'est essentiellement appuyé sur les structures communautaires, en faisant du renforcement des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits la clé une meilleure prise en charge des facteurs et risques de mobilisation des populations, en particulier les jeunes, par les groupes extrémistes.

3.2.2.2 Cohérence avec la politique de l'Union Africaine en matière de prévention des conflits

L'Union Africaine a mis en place un dispositif en matière de prévision et de prévention des conflits centré sur Système continental d'alerte rapide prévu dans l'article 12 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de Sécurité. Il est composé d'un centre d'observation et de contrôle chargé de la collecte et de l'analyse des données sur la base d'un module approprié d'indicateurs d'alerte rapide et des unités d'observation et de contrôle des mécanismes régionaux directement liées par des moyens de communication appropriés. L'objectif ultime de ce mécanisme est de permettre à la Commission de l'UA de disposer d'une information précise et fiable sur les situations potentielles de crise en vue d'actionner les mécanismes de prévention ou de résolution des conflits. En s'investissant dans la mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce (du même type) d'alerte dans l'espace BBT visant à collecter au niveau des trois pays la collecte et la mutualisation de l'information sécuritaire, le projet contribue dans une certaine mesure, à l'opérationnalisation de la politique de l'UA en matière de prévention des conflits.

3.2.2.3 Cohérence avec la Déclaration politique et la position commune de la CEDEAO en matière de lutte contre le terrorisme

La CEDEAO a adopté à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, le 28 février 2013 la « Déclaration politique et la position commune de la CEDEAO en matière de lutte contre le terrorisme ». Le préambule de cette Déclaration reconnaît que la sous-région est affectée par le phénomène du terrorisme, et que les conditions propices à la propagation du terrorisme sont complexes et nécessitent des politiques robustes et proactives visant à remédier aux facteurs sous-jacents économiques et sociopolitiques qui l'alimentent. Dans l'espace BBT visé par le projet, ces facteurs alimentant l'extrémisme sont identifiés. Il s'agit entre autres, des conflits communautaires, du faible accès aux services sociaux de base, et de la forte vulnérabilité des jeunes et des femmes qui les expose, autant de facteurs que le projet s'est engagé à prendre en charge dans la zone concernée.

⁷ Source : « S'unir contre le terrorisme, publication du Département de l'information, ONU, 2006

Faut-il rappeler que cette déclaration encourage les Etats-membres à « *promouvoir des politiques visant à s'attaquer aux causes profondes de l'extrémisme violent, notamment la pauvreté et le chômage généralisé, la marginalisation économique et politique de certains groupes, les violations des droits de l'Homme, la corruption, la fragilité des institutions de sécurité et les activités transfrontières illicites* ». Bien avant cette Déclaration, la même organisation (CEDEAO) avait adopté le Protocole relatif au mécanisme de prévention, de maintien de la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO à Lomé, le 10 Décembre 1999. De façon prémonitoire (en référence à la situation actuelle de l'espace BBT), l'Article 3 (d) de ce Protocole prévoyait « le renforcement de la coopération dans les domaines de la prévention des conflits, de l'alerte précoce, des opérations de maintien de la paix et du contrôle de la criminalité transfrontalière, du terrorisme international et de la prolifération des armes légères ». La lecture de ce protocole révèle que la mise en place du mécanisme d'alerte précoce inscrite dans les résultats escomptés du projet, en vue de prévenir la situation actuellement observée dans la sous-région de la CEDEAO, en particulier dans l'espace BBT est perçue comme un moyen efficace de prévention de l'extrémisme depuis longtemps.

Le rappel de ce vieux protocole conforte la cohérence du projet avec les stratégies sous-régionales de prévention et de résolution des conflits. D'autant plus que le « Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance⁸ », additionnel au même Protocole cité ci-dessus demandait expressément aux pays signataires d'adresser, entre autres, la vulnérabilité des populations vivant dans les espaces frontaliers fortement marquée par « *la pauvreté, le chômage des jeunes et les inégalités (en relation avec le chômage et la richesse) et l'absence de politiques gouvernementales dynamiques en faveur de ces communautés qui se sentent défavorisées et marginalisées* ». Dans le même ordre d'idée, ce « Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance » encourageait les Etats concernés à développer des politiques spécifiques pour « *dissuader et décourager les gens de se tourner vers le terrorisme* ». Dans ce domaine, le projet s'est également impliqué dans l'appui à la résilience des populations vivant dans la zone transfrontalière BBT avec le même objectif de réduire l'attrait que peuvent exercer les groupes extrémistes sur les populations en situation de vulnérabilité.

⁸ « Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance » adopté le 21 décembre 2001 par les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO

3.3 Evaluation de l'efficacité

L'analyse de l'efficacité porte sur le niveau de réalisation des trois résultats stratégiques escomptés du projet. Cette évaluation est faite sur la base de l'évaluation du niveau de réalisation des huit Produits qui devraient concourir à la réalisation de ces résultats. Le tableau-synthèse des résultats portant sur le niveau des indicateurs de résultat et de produit est fourni en annexe.

3.3.1 Niveau de réalisation du Résultat 1 : les mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits sont renforcés pour une meilleure prise en charge des facteurs et risques de mobilisation des populations, en particulier les jeunes, par les groupes extrémistes

3.3.1.1 Rappel et portée du Résultat 1

Le Résultat 1 vise à renforcer la résilience des populations à risque dans la zone frontalière BBT contre l'influence croissante des groupes radicaux et extrémistes. Le renforcement de cette résilience devait être réalisé à travers des actions d'information, de sensibilisation et de communication en s'appuyant sur les mécanismes endogènes durables de dialogue. Ces mécanismes permettent traditionnellement de prévenir sinon d'endiguer les tensions sociales qui alimentent les différentes fragilités observées dans les zones frontalières BBT.

Comme décrit ci-dessus l'espace visé par le projet est marqué au niveau traditionnel par des valeurs communes caractérisées par une forte hiérarchisation de la société avec une place prépondérante occupée par la chefferie traditionnelle, les notabilités locales et les leaders communautaires qui exercent une forte influence sur les communautés du fait des valeurs morales que leurs attribuent les communautés (les conseils de sages, les chefs coutumiers, les leaders religieux). En termes d'activités, il s'agissait pour le projet de coordonner les différents mécanismes existants afin de les rendre plus inclusifs et participatifs en y intégrant par exemple les groupes vulnérables (les jeunes et les femmes), d'en implanter d'autres au besoin et de renforcer leurs capacités en analyse, prévention et résolution de conflits.

L'autre aspect de Résultat 1 est d'appuyer la mise en place d'un mécanisme transfrontalier comprenant un dispositif d'alerte précoce et un cadre de concertation permanent sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent. Une des actions prévues dans le cadre de l'opérationnalisation de ce dispositif de ce mécanisme commun transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent est la réalisation de campagnes transfrontalières d'information, de sensibilisation et des concertations régulières organisées de part et d'autre des frontières, afin de promouvoir l'engagement civique et le bon vivre-ensemble. Dans ce cadre, le Burkina Faso dispose d'un Observatoire National des Faits religieux (ONAFAR), un organe de veille, de prévention des conflits et de promotion du dialogue intra et inter religieux. Dans les deux autres pays, des mécanismes similaires certes informels existent que le projet visait à renforcer de sorte à leur conférer la capacité de porter un regard particulier et de traiter les prêches radicaux dans des lieux de culte et dans les médias.

3.3.1.2 Rappel des produits devant permettre l'atteinte du Résultat 1

- ☞ Produit 1.1 : des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires sont fonctionnels et efficaces.
- ☞ Produit 1.2 : l'Administration, les FDS et les populations de la zone coopèrent de façon efficace dans la prévention des conflits et de l'extrémisme violent et du radicalisme.
- ☞ Produit 1.3 : des actions d'information, de sensibilisation et de communication sont menées pour un changement positif de comportement des populations face aux conflits et à l'extrémisme violent.
- ☞ Produit 1.4 : un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent est opérationnel

3.3.1.3 Produit 1.1: La mise en place des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires est très avancée, toutefois, la clé de voute qui devait être le mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent n'a pu être achevé

Dès l'entame du projet, les premières interventions ont été consacrées à la réalisation des produits visant la réalisation du Résultat 1. La première activité a été consacrée à l'appui à la mise en place des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits.

a. Appui/mise en place des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits

☞ Activités réalisées et résultats obtenus

☞ Au Burkina Faso

Au Burkina Faso, la mise en œuvre, des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits a été exécutée en appui aux structures nationales compétentes. Ainsi, un appui technique a été fourni à l'Observatoire National de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires (ONAPREGECC), à l'Observatoire National des faits Religieux (ONAFAR) et à la Direction Générale de la Modernisation de l'Etat Civil (DGEMEC). Comme indiqué dans le Rapport de mise en œuvre du projet (Rapport Année 2021) et confirmé par les institutions citées ci-dessus, deux Observatoires Régionaux ont été installés à l'Est et Centre Est, deux Observatoires provinciaux (à Kompienga et Koulpélogo) et six Observatoires départementaux à Pama, Madjoari, Kompienga, Sangha, Soudougui et Yargatenga. Ainsi, parallèlement au renforcement des mécanismes endogènes de dialogue, de prévention et de résolution des conflits, le projet a accompagné l'Observatoire National des Faits Religieux (ONAFAR) à rendre opérationnels ses structures dans les trois provinces couvertes par le projet. Au final, six (6) cadres de dialogues interreligieux inclusifs ont été initiés, soit un cadre dans chacune des communes couvertes. En plus de leur installation, 32 membres responsables de ces cadres ont bénéficié de formation.

☞ Au Bénin

Au Bénin, comme aussi rapporté dans le Rapport du projet et confirmé au niveau local, les Systèmes Locaux d'Alertes Précoce (SLAP) ont été mis en place dans les communes où elles n'existaient pas, d'autres mises en place dans le cadre de projets ayant été mis en œuvre dans la zone, ont été renforcées par des appuis à la restructuration. Ces activités ont été exécutées dans le cadre d'un appui aux structures nationales locales en charge. Parmi ces structures, il y a la **Coalition pour la Paix** qui avait déjà installé dans toutes les communes des Comités Communaux de Paix (CCP) avec les maires des communes concernés. En effet, les maires dans leurs prérogatives avaient déjà mis en place des Cellules Communales de Dialogue et de Sécurité (CCDS). Le projet a ainsi permis de renforcer les différents mécanismes existants à travers la mise en place de comités de dialogue. Ainsi, entre autres exemple, un Comité mixte de gestion concertée de la zone de Koumo Koualou (COMGEC-K) a été mis en place grâce à l'appui du projet. Les membres des SLAP ainsi que ceux des Comités Communaux de Paix qui existaient dans les zones couvertes du projet ont été renforcés sur les thématiques liés à la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme ainsi qu'aux principes de fonctionnement d'un système d'alerte précoce dans ce domaine. Le projet a également initié des séances d'échanges entre les jeunes, hommes et femmes et les autorités locales. Cet exercice a impliqué 50 personnes dont 6 femmes.

Au total, cinq Comités Locaux de Paix ont été ciblés et renforcés. Au sein de chaque commune, il a été procédé à l'identification de sept (7) personnes représentant chaque catégorie socio professionnelle de la commune pour être membre du Système local d'alerte précoce. Le président du SLAP est le maire de la commune. Les autres membres sont le Commissaire de police, un Leader religieux, un représentant des jeunes, un représentant des femmes, un représentant des agriculteurs et un représentant des éleveurs. Les critères de choix ont été définis et les choix ont été faits au niveau des communes et la Direction départementale de la Police républicaine de l'Atakora a procédé aux enquêtes de moralités des personnes proposées. Toutes ces activités ont été menées dans les différentes communes sous la supervision du Préfet de l'Atakora.

☞ **Au Togo**

Au Togo, l'Etat togolais avait mis en place avant le projet, le Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent (CIPLEV). Cette structure a installé ses démembrements au niveau des préfectures et des cantons. Les premières activités du projet ont consisté à renforcer les capacités des membres des mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits sur les approches de prévention et de résolution pacifique des conflits et sur la promotion du dialogue social inter-religieux. Les Comités préfectoraux de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CPPLEV) ont particulièrement bénéficié de ces actions dans le cadre de leur redynamisation. Au total, le projet a permis de renforcer 20 Plateformes multi-acteurs pour la prévention des conflits et la préservation de la paix. Ainsi, les jeunes hommes et femmes et les autorités locales et nationales collaborent aujourd'hui à travers les Comités Locaux existants (dans la zone du projet dans le cadre des Conseils préfectoraux et des Comités Locaux de Paix mis en place ou renforcés grâce à l'intervention du projet. Dans le même ordre d'idées, le projet s'est appuyé sur les autorités religieuses pour constituer des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits. Ainsi, cinq cadres préfectoraux de dialogues interreligieux ont été mis en place grâce à l'appui du projet dans les communes couvertes.

☞ **Moyens de renforcement des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits**

La formation sur les techniques de prévention et résolution des conflits a été le moyen privilégié de renforcement des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits.

Au Bénin, sous l'égide du projet et suite aux formations, un cadre a été créé pour le maintien des relations entre les acteurs et pour les échanges sur les conflits communautaires. Selon les rapports du projet, suite à la sensibilisation et aux formations préliminaires organisées au profit de 46 membres des Systèmes locaux d'alertes précoces et des Comités Locaux de Paix dans les communes couvertes par le projet, un guide de prévention et de gestion des conflits a été élaboré et mis à la disposition des acteurs. Les observations des acteurs ont été prises en compte dans ce guide. Les membres des SLAP ont été formés sur différentes thématiques les 27 et 28 décembre 2021 à savoir :

- ☞ La vision globale du contexte sécuritaire dans la zone d'intervention du projet
- ☞ La définition du concept de criminalité transnational organisé
- ☞ L'historique et les perspectives de la police communautaire au Bénin
- ☞ Les rôles et responsabilités des membres des SLAP
- ☞ Les bonnes pratiques en matière d'alertes précoces.

Après cette formation, un atelier régional a été organisé les 29 et 30 mars 2022 où les représentants de chaque SLAP étaient présents avec un représentant de l'ABEGIEF, le SP/CNLCREVT et l'OIM.

Au Burkina Faso, les membres des différents observatoires ont ainsi acquis à travers les formations initiées par le projet, des connaissances nécessaires pour identifier les potentielles sources de tensions au sein de la communauté et proposer des solutions pour une gestion pacifique des conflits. Au total, 150 membres de ces structures ont bénéficié de cette formation portant sur les questions de prévention de l'extrémisme violent, l'identification des risques de radicalisme y compris les méthodes de prévention et de résolution pacifiques des conflits communautaires. A l'occasion, le guide de prévention et de gestion de conflits communautaires élaboré en 2015 a été actualisé et mis à la disposition des acteurs. A l'occasion de la même formation, il a été procédé au diagnostic des cadres et mécanismes locaux de concertation et de dialogues communautaires et interreligieux dans l'objectif d'identifier tous les groupes et couches sociales à engager pour atténuer les risques d'insécurité et de conflits communautaires.

Au Togo, dans le domaine du renforcement des capacités, 189 membres des démembrements préfectoraux et locaux du Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent (CIPLEV) ont bénéficié de formation dont 28 femmes. Cette formation a porté sur la prévention de l'extrémisme violent, les principes de la médiation communautaire, le leadership transformationnel et la dynamique du groupe.

En outre, les rapports d'activité du projet font état de 62 jeunes dont 24 femmes de même que 80 leaders religieux formés et ayant acquis des connaissances sur les mécanismes alternatifs de résolution des conflits. Dans l'ensemble des trois pays, des mécanismes locaux de dialogue, de prévention des conflits communautaires et de l'extrémisme violent ont été mis en place. Ces mécanismes intègrent tous dans leurs cadres de concertation des échanges sur les facteurs favorisant la mobilisation par les groupes extrémistes (Indicateur 1.1).

b. La fonctionnalité des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits

Au Burkina Faso

Au Burkina Faso, les attaques enregistrées dans les communes bénéficiaires du projet se sont intensifiées et ont provoqué un vaste mouvement de déplacement des populations à une période de la mise en œuvre du projet correspondant sensiblement à l'achèvement du renforcement des capacités des membres des structures locales mises en place pour assurer le dialogue, de prévention et de résolution des conflits. La plupart des membres des structures retenues ayant bénéficié de formation ont migré vers des zones du pays plus calmes comme Fada Gourma et dans une moindre mesure Tenkodogo. D'autres sont partis vers le Togo (Dapaong) ou ont rejoint la capitale Ouagadougou. Cette situation a provoqué la désagrégation des Observatoires Nationaux de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires affiliés à l'ONAPREGECC) et des Observatoires Nationaux des faits Religieux relevant de l'ONAFAR. Il est donc difficile d'établir la fonctionnalité desdites structures. Des membres des organisations communautaires appartenant aux Observatoires Nationaux de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires de l'ONAPREGECC ont été rencontrés à Fada Gourma. Il s'agit de membres du Bureau exécutif de l'association « les mains Tendues » et du Conseil des Chefs Coutumiers de la Province de la Kompienga (couvre les communes de Kompienga, Pama, Madjouarie) bénéficiaires de l'appui du projet comme structures affiliées à l'ONAPREGECC. Des discussions avec ces membres il ressort que :

- ☞ Observatoires Nationaux de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires et les Observatoires Nationaux des faits Religieux avaient déjà été structurés et formés au dialogue, à la prévention et à la résolution des conflits ;
- ☞ La plupart des structures avaient fini l'élaboration de leur plan d'action avec l'appui de consultants mis à leur disposition par le projet et leurs instances de tutelle (ONAPREGECC et ONAFAR) ;
- ☞ Les plans d'actions élaborés avaient recensé les conflits potentiels dans la province et identifié des actions concrètes à développer pour leur prévention. Entre autres conflits potentiels et pratiques conflictogènes figuraient les violences extrémistes, le trafic et la circulation des armes et des produits illicites dans la zone, les conflits relatifs au foncier, les conflits provoqués par la transhumance⁹ (les éleveurs laissent les couloirs de transhumance aménagés par les gardes forestiers dans les réserves de Pama et Singou, le parc national d'Arlé, etc. pour arpenter des chemins à travers les terres agricoles), la mise en place du système d'alerte en relation avec les communautés situées de l'autre côté des frontières (Bénin et Togo), etc.
- ☞ En termes de réalisation, les représentants de Conseil des chefs coutumiers de la Kompienga affirment entre autres réalisé la prévention d'un conflit religieux potentiel qui couvaient entre les chrétiens, les musulmans et les adeptes des religions traditionnelles dans la province suite aux prêches des évangélistes venant du Bénin qui désacralisaient les « coutumes traditionnelles selon eux païennes » dans la localité. Selon eux, suite aux formations reçues, ils ont réussi à discuter avec ces prêcheurs et sensibilisé les communautés qui préparaient une riposte violente.

⁹ Le Bénin, possède une richesse dans le domaine des pâturages avec ses atouts pluviométriques, la densité de son réseau hydrographique et la douceur de son relief. Ce potentiel attire les éleveurs des pays de la sous-région. Le pays accueille et voit transiter des éleveurs saisonniers en provenance des pays sahéliens au Nord et du Nigeria à l'Est.

En gros, les mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits mis en place, structurés et bénéficiaires d'un important renforcement des capacités pour leur permettre de jouer un rôle central dans la zone dans la pacification de l'espace communautaire BBT et dans la création d'un mécanisme d'alerte précoce des pays ont été nettement stoppé dans leur envol par l'invasion des groupes armés extrémistes.

S'agissant de l'effet du renforcement des capacités le témoignage d'un responsable religieux, membre de l'Observatoire des Faits Religieux de la commune de Kompienga rencontré à Fada Gourma peut renseigner sur les capacités et le niveau d'engagement des bénéficiaires dans le domaine du dialogue, de la prévention et la gestion des conflits. En effet, au cours de l'entretien, celui-ci a déclaré : *« les formations reçues dans le domaine du dialogue, de la prévention et la résolution des conflits ont mis à notre disposition un certain nombre de clés pour mener un dialogue avec les parties prenantes à un conflit, mettre en place des stratégies de prévention de conflits et mener des négociations pour résoudre des conflits. Avant, nous utilisions dans toutes ces situations la Sounah du Prophète (que la Paix et le Salut soient sur Lui) et les paroles du Saint Coran. Les formations nous ont ajouté d'autres connaissances complémentaires et parfaitement compatibles au rôle que Dieu nous a confié, à nous responsables religieux... Nous avons un profond regret par rapport à ce qui est arrivé dans notre région. Au fond, nous avons même une part de responsabilité dans ce qui est arrivé. Toutes nos concertations au sortir des formations tournaient autour de la question de savoir comment identifier le Responsable moral ou simplement le chef de ces groupes qui déstabilisent le pays depuis une certaine période. Vous savez, l'Etat Islamique en Irak et en Syrie avait un Responsable moral, un « Khalife » identifié et qu'on pouvait localiser et éventuellement joindre. Dieu sait si nous avons pu identifier le chef des groupes qui ont attaqué notre territoire nous l'aurions, au prix de nos vies, cherché à le rencontrer pour discuter avec lui et trouver une solution. Il se trouve que personne ne connaît leur chef, s'il existe. Nous sommes restés désarmés. Toutefois, nous poursuivons tous, chacun là où il se trouve la recherche et la réflexion ».*

En définitive, il ne fait pas de doute que l'appui aux structures locales rattachées à l'ONAPREGCEC et l'ONAFAR a produit des effets en termes de renforcement de capacité à mener au niveau local le dialogue et la concertation pour prévenir les conflits communautaires même si l'insécurité a interrompu le processus de consolidation des acquis.

Au Togo

Au Togo, suite aux formations, des dialogues communautaires avec les jeunes et les femmes ainsi que des dialogues inter religieux ont été réalisés sous forme d'ateliers préfectoraux dans les cinq (5) préfectures couvertes par le projet. En outre, selon les rapports du projet, suite à leur formation, les 62 jeunes dont 24 femmes dont la formation a été soulignée ci-dessus ont élaboré des plans de restitution des ateliers et se sont engagés à œuvrer à œuvrer dans les communautés en vue d'améliorer le vivre ensemble. Pour traduire cet engagement en actes, Ils ont réalisé un recensement des conflits communautaires dans les préfectures cibles avec un accent mis sur les Violences Basées sur le Genre (VBG). Cette action constitue une preuve de fonctionnalité et démontre l'effet positif des appuis du projet. A ce jour, les jeunes hommes et femmes et les autorités locales et nationales collaborent à travers les comités locaux existants (Conseils préfectoraux, Comités Locaux de Paix) afin de pérenniser l'existence de plateformes inclusives d'échange, de redevabilité, et de prise de décision. La fonctionnalité du système ainsi mis en place dont le projet a contribué apparait satisfaisant.

Au Bénin,

Sous l'égide du projet et suite aux formation, un cadre a été créé pour le maintien des relations entre les acteurs et pour les échanges sur les conflits communautaires. Selon les rapports du projet, suite à la sensibilisation et aux formations préliminaires organisées au profit de 46 membres des Comités Locaux de Paix dans les communes couvertes par le projet, un guide de prévention et de gestion des conflits a été élaboré et mis à la disposition des acteurs. Les observations des acteurs ont été prises en compte dans ce guide. Les structures appuyées par le projet dans le domaine du renforcement de leurs capacités au dialogue, à la médiation et à la prévention des conflits emblent opérationnelles. Il faut dire que pour l'essentiel, le projet s'est appuyé sur un dispositif qui avait déjà bénéficié d'appuis d'autres acteurs que le projet a su capitaliser.

3.3.1.4 Produit 1.2 : L'administration, les Forces De Sécurité (FDS) et les populations de la zone coopèrent de façon efficace dans la prévention de l'extrémisme violent et du radicalisme.

Ce produit concerne le Bénin et le Togo et n'a pas été implémenté au Burkina Faso où l'OIM a conduit un projet consacré à la thématique¹⁰. Au Bénin, plusieurs activités ont été réalisées pour faciliter la cohésion entre les forces de sécurité et de défense et les populations, notamment :

- ☞ Les séances de fabrication de savon, savon liquide, gel hydroalcoolique, masques entre FDS et population dans le cadre de la lutte contre COVID-19
- ☞ Les séances de salubrités conjointes entre FDS et population
- ☞ Les matchs de football entre FDS et population.

Au Togo, les activités inscrites dans la réalisation de ce produit ont été centrées autour de prestations médicales des services des armées en faveur de la population dans les différentes communes des préfectures de Cinkassé et Oiti Sud. Les résultats de ce produit, qui est très lié au **Produit 3.1** « *La confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS sont renforcées à travers des mécanismes de dialogue permanent* » sont analysés dans l'évaluation du Résultat 2 (Produit 3.1) pour éviter les redondances.

3.3.1.5 Produit 1.3 : Des actions d'information, de sensibilisation et de communication sont menées pour un changement positif de comportement des populations face aux conflits et à l'extrémisme violent

a. Activités réalisées

Au Burkina Faso, dans le cadre du projet, les Observatoires Nationaux de Prévention et de Gestion des Conflits Communautaires Observatoires Nationaux des faits Religieux ont disposé de peu de temps après les formations reçues pour mettre en œuvre leurs plans d'action. Si l'on en croit ceux rencontrés, comme décrit ci-dessus, certaines ont tout de même pu mener quelques actions d'information, de sensibilisation et de communication dans leur communauté pour prévenir et/ou résoudre des conflits. Dans l'exemple cité ci-dessus mené par le Conseil des chefs coutumier de la Komienga, on peut penser qu'il s'agit d'actions envisagées ou entamées avant l'intervention du projet que le renforcement des capacités a encouragé et stimulé. Car faut-il le rappeler, la plupart de ces observatoires existaient dans les communautés de façon formelle ou informelle.

La structuration et le renforcement des capacités leur a permis d'améliorer leur organisation et leurs capacités d'intervention dans le domaine de la sensibilisation. En effet, en matière de prévention, l'État du Burkina Faso a toujours mené, souvent en collaboration avec certaines organisations, des campagnes de sensibilisation sur la citoyenneté, le civisme, la culture de la paix, etc. au moyen de théâtre-forum, d'ateliers de concertation et des forums autour de thèmes sources de conflits à travers tout le pays.

Au Bénin, les efforts de communication et de sensibilisation ont été surtout consacrés au rapprochement entre la population et les FDS. Il faut savoir qu'au Bénin par exemple les éléments des FDS dans les communes de la région couverte sont souvent considérés comme « *des personnes étrangères dont il ne faut pas s'approcher* ». Les nordistes en particulier considèrent le fait de se présenter devant un Commissariat de Police comme perdre sa dignité et son honneur. Le projet s'est attaqué à cette situation dans toutes ses communes d'intervention pour susciter un changement de comportement positif entre les populations et les FDS. A cet effet, les activités suivantes ont été organisées :

- ☞ Des journées de sensibilisations des FDS et des populations
- ☞ Des émissions radiophoniques de sensibilisation
- ☞ Des journées portes ouvertes des FDS

Ces actions de sensibilisations ont permis de présenter les FDS comme des partenaires, des citoyens « *comme les autres* » assurant une mission publique de sécurisation des biens et des personnes. Elles ont aussi mis en relief la nécessité de la collaboration entre les populations et les FDS pour que cette mission puisse être convenablement réalisée.

¹⁰ Projet d'Appui à l'amélioration de la confiance entre l'Administration, les Forces de défense et de sécurité (FDS) et les populations dans le Nord et le Sahel du Burkina Faso », mars 2019 à mai 2021

Au Togo, des rencontres de sensibilisation sur la prévention des conflits communautaire et la prévention de l'extrémisme violent ont été organisées dans la zone du projet. En plus des spots (deux spots) de communication et de sensibilisation ont été diffusés à travers cinq radios communautaires deux fois par jours en continue pendant trois mois. Les messages diffusés ont porté sur le dialogue interreligieux et les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Il s'agissait surtout de sensibiliser les populations de l'existence des comités locaux de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs comme : le Comité Local de Gestion des Conflits ou la Maison de Justice ou encore chez le Chef village et que désormais, ces mécanismes de règlement pacifique des conflits étaient là pour les populations.

b. Niveau de réalisation

Le niveau de réalisation de ce produit est dans l'ensemble mitigée. En tout cas, des actions du genre devraient être multipliées pour faire réellement effet. On pense en particulier au rapprochement entre FDS et populations dans les deux pays qui loin d'être acquis.

3.3.1.6 Produit 1.4 : De la mise en place du mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent

a. Avancées relevées

Selon les responsables des institutions d'Etat rencontrés, une partie des activités prévu dans le cadre de la réalisation de ce produit n'a pu être réalisée du fait de la fermeture des frontières imposée par la gestion de la Covid-19 au niveau des trois pays. Quoi qu'il en soit, en plus de leur fonction dans le cadre du dialogue, de la prévention et de la résolution des conflits au niveau local, les démembrements de l'ONAPREGECC et de l'ONAFR au Burkina Faso, les organes locaux du CIPLEV et les cadres de dialogues interreligieux du Togo ainsi que les SLAP et les Comités Locaux de Paix au Bénin devraient constituer les bases locales du mécanisme transfrontalier d'alerte précoce des conflits communautaires et des risques de radicalisation entre les trois pays.

Un important travail a été réalisé dans les trois pays à travers l'implantation et le renforcement des capacités au niveau communautaire des structures qui devaient servir de base au mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent. Il est vrai que le déplacement massif des populations suite à l'invasion des groupes armés extrémistes du côté Burkinabè et la désagrégation des structures de base implantées a été pour beaucoup dans la non mise en place du mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent, objectif important s'il en est du projet.

En effet, à ce jour, une seule réunion a été tenue entre les trois pays portant sur la mise en œuvre du système. Cette réunion s'est tenue **les 14 et 15 février 2022** à Dapaong, au Togo. Organisée dans le cadre du projet, elle a rassemblé les membres du Comité régional transfrontalier d'alerte précoce (CTRAP) des conflits communautaires, des risques de radicalisation et d'extrémisme et a porté sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle d'alerte précoce entre les trois pays. Le résultat principal a été l'élaboration et l'adoption par les parties prenantes du cahier de charges, du règlement intérieur et d'un plan d'action en vue d'opérationnaliser le système. Dans ce cadre, pour l'opérationnalisation du mécanisme, le cahier de charge adopté par les trois pays ces assises comportait (i) la création d'une plateforme d'échanges des informations ; (ii) la mise en place d'un système de communication efficace ; (iii) la mise en place de mécanismes de réponses rapides en fonction des menaces ; (iv) l'organisation tournante des sessions et de la présidence, (vii) l'évaluation périodique des activités et (vii) un suivi et bilan régulier de la situation sécuritaire dans l'espace transfrontalier. A noter qu'au terme des travaux de l'atelier avait formulé des recommandations précises aux partenaires (OIM et PNUD) de poursuivre l'appui au projet de mise en place du mécanisme d'alerte précoce entre les trois pays et aux trois gouvernements de poursuivre la mise réalisation du cahier de charges.

b. Contrainte majeure : le faible engagement des Etats

Les lenteurs, voire le manque d'intérêt au niveau stratégique ont participé à la non réalisation de ce produit du Résultat 1. En effet, une chose est d'installer les structures de base dans les trois pays et même de les rendre opérationnel, une autre chose est de mettre en place un mécanisme achevé de coordination inter pays.

Les partenaires comme l'OIM et le PNUD peuvent jouer un rôle déterminant dans la mise en place et le renforcement des structures de base au niveau communautaire. Ils peuvent aussi appuyer les aspects logistiques et techniques aux Etats dans le cadre de la fonctionnalité du mécanisme. Mais là s'arrête leurs appuis. Les autres aspects de la mise en place sont d'ordre politique et relèvent de décisions politiques. Autrement dit, mettre en place le **« système de collecte des informations à partir des structures »** de base implantées au niveau communautaire de part et d'autre des trois frontières et un **« mécanisme dynamique de partage des mêmes informations »** (les plus stratégiques au moins) au niveau des autorités en charge de la sécurité des trois pays relève de la volonté politique exclusive des autorités de l'Etat du Bénin, du Burkina Faso et du Togo. Et c'est à ce niveau qu'il faut chercher qu'il faut chercher le non-parachèvement de la mise en œuvre du mécanisme d'alerte précoce prévu dans le cadre du projet.

c. Les insuffisances dans l'appui du projet à la mise en place du mécanisme d'alerte précoce

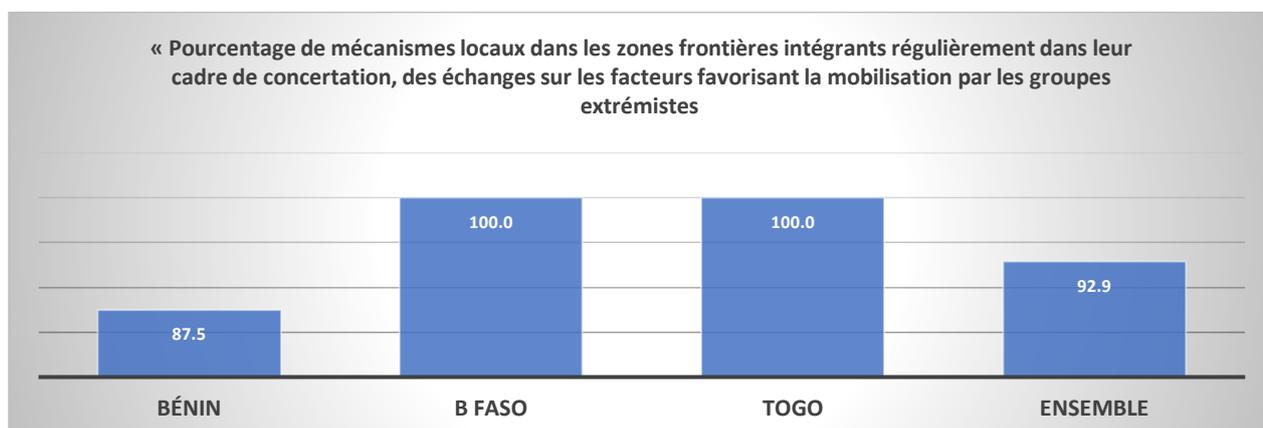
☞ Le retard dans l'organisation de la rencontre inter-Etats

On constate que la première réunion consacrée à la mise en place du mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent a été tenue à environ deux semaines seulement de la clôture prévue pour le projet (04 Mars 2022). Il était difficile, voire impossible dans un délai si court d'opérationnaliser le système. D'autant plus qu'à la même période, du fait de l'insécurité expliquée ci-dessus, les structures de base mises en place du côté Burkinabè étaient fortement ébranlées par le déplacement massif de populations. S'y ajoute que le Burkina avait enregistré un changement de pouvoir le 24 janvier 2022, d'où la mise en place d'une nouvelle administration et les difficultés pour les autres pays et le projet de trouver d'interlocuteur officiel. De ce point de vue, les parties prenantes s'y sont incontestablement pris trop tard. Il est vrai qu'hormis le changement de pouvoir au Burkina, il y a eu aussi les limitations imposées par la gestion de la Covid-19. Mais l'un dans l'autre, les administrations d'Etat et les agences partenaires avaient trouver les moyens de continuer leur fonctionnement.

S'y ajoute que acquis plus importants auraient sans doute pu être obtenus si le travail avait été lancée au niveau stratégique (des trois Etats) en même temps que la mise en place des structures communautaires de base dans les trois pays qui a pu être achevée (ou presque pour le Burkina Faso). Notons que la seconde réunion était prévue pour le mois de Juin 2022, donc après la clôture du projet, ce qui pose un problème d'accompagnement financier, l'essentiel des activités liées à la mise en place du mécanisme ayant été jusqu'ici pris en charge par le projet.

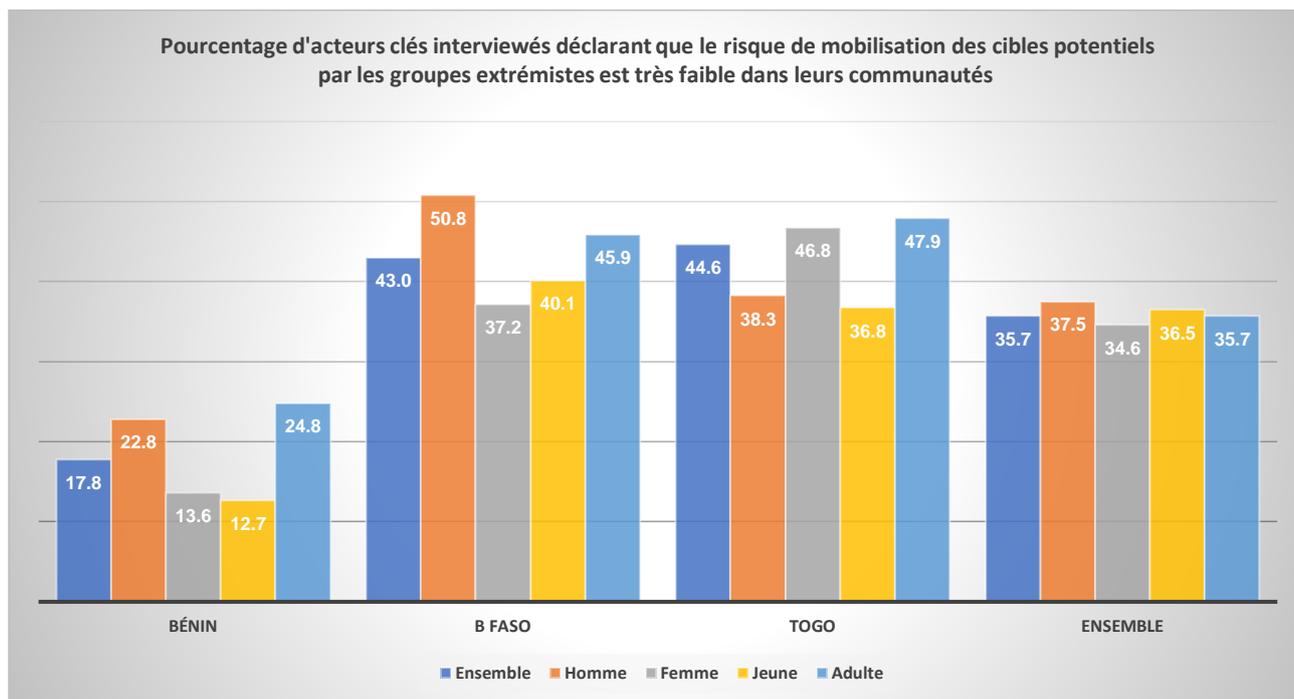
3.3.2 Conclusion sur le niveau de réalisation du Résulta 1 : évaluation du niveau des indicateurs

L'indicateur de Résultat 1.1 est le « *pourcentage de mécanismes locaux dans les zones frontières intégrant régulièrement dans leur cadre de concertation, des échanges sur les facteurs favorisant la mobilisation par les groupes extrémistes* ». Au Total, le pourcentage des mécanismes locaux dans les zones frontières intégrant régulièrement dans leurs cadres de concertation, des échanges sur les facteurs favorisant la mobilisation par les groupes extrémistes est très élevé, de l'ordre de 93% (Indicateur 1.a). Dans tous les pays, la cible a été réalisée ou dépassée : 87,4% au Bénin pour une cible espérée de 80% ; 100% au Burkina Faso contre une cible de 80% et 100% au Togo contre la même cible de 80%.



L'indicateur résultat 1.2 portant sur le « *pourcentage de mécanismes locaux (de dialogue, de prévention et de résolution de conflits) soutenus qui sont satisfaits des actions de renforcement des capacités* » est globalement de 100% contre une cible de projet de 95%, soit un taux de réalisation de 116,1%. Le projet a contribué à renforcer plus de mécanismes qui satisfont aujourd'hui des actions de renforcement des capacités que prévu. Désagrégué par pays, il s'élève à 100% au Bénin et au Togo. Pour le Burkina, du fait de l'activité n'ayant pas été menée partout jusqu'à terme, les chiffres obtenus se semblent pas fiables.

L'Indicateur de résultat 1.3 « *le pourcentage d'acteurs clés interviewés déclarant que le risque de mobilisation des cibles potentiels par les groupes extrémistes est très faible dans leurs communautés* » est relativement faible (35,7%) dans la zone contre une cible de 100% (taux de réalisation 35,7%).



Ce résultat reflète le « moral » actuel des populations des trois frontières, fortement atteint par la progression inexorable de la menace jihadiste ces 12 derniers mois. Hommes, femmes et jeunes affichent sensiblement le même niveau de « pessimisme » avec seulement 37,5% ; 34,6%, et 36,4% qui déclarent que le risque de mobilisation des cibles potentiels par les groupes extrémistes est très faible dans leurs communautés.

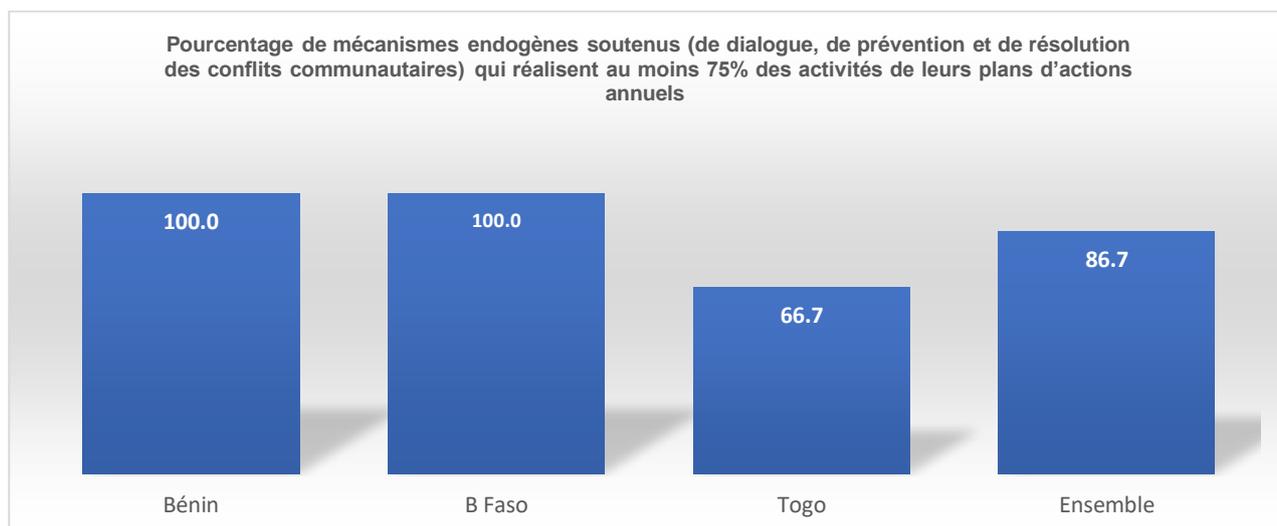
Curieusement au Burkina Faso, le pourcentage de personnes qui déclarent que le risque de mobilisation des cibles potentiels par les groupes extrémistes est très faible dans leurs communautés est relativement élevé, supérieur à la moyenne des trois pays (43%, 50% au niveau des hommes). Ce résultat s'explique pourtant aisément. En effet, les jeunes les plus exposés à l'enrôlement par les groupes jihadistes dans ces communautés se « *sont pour la plupart déjà frottés avec la violence jihadiste* » et en sont victimes ; déplacés ou incapables de mener actuellement une quelconque activité. Ils sont donc davantage précarisés et pour cette situation vouent une haine viscérale aux auteurs de cette situation.

Hormis cela, les évaluateurs n'ont rencontré nulle part dans la zone du projet (Madjouarie complétement tombée, Pama et Kompienga assiégées depuis plus d'un trimestre) et un cas de personne (jeune ou pas) ayant volontairement rejoint les rangs des groupes extrémistes armés. Toutes les personnes reconnues être avec ces derniers ont été enlevées. Il est vrai que selon cette même perception constamment reprise au cours des entretiens, ces groupes armés sont perçus en réalité comme des envahisseurs, « *tout à fait étrangers* » aux communautés autochtones vivant dans la zone et ne suscitent point d'attrait à l'endroit des jeunes, même les plus vulnérables présumés être perméables à leur discours. Cette perception, semble-t-il, n'est la même dans d'autres régions du pays.

C'est au Bénin que le pourcentage déclarant que le risque de mobilisation des cibles potentiels par les groupes extrémistes est très faible dans leurs communautés est plus faible : seulement 17,8%. Chez les femmes et les jeunes, il est encore plus faible : 13,6% et 12,7%). Autrement dit, près de 9 jeunes sur 10 (87,3%) pensent que le risque de mobilisation des cibles potentiels par les groupes extrémistes n'est pas faible dans leur communauté. Il est donc réel. Et on peut croire à cela parce c'est eux la cible potentielle la plus importante. Malgré les efforts du projet (**sensibilisations, activités initiées pour le relèvement socioéconomique des jeunes et femmes, amélioration de la confiance envers les FDS...**), **le risque de mobilisation des cibles potentiels par les groupes extrémistes semble réel dans les communautés frontalières du Bénin ; en tout cas beaucoup plus qu'au Burkina et au Togo.**

Au Togo, 44,6% des acteurs interrogés déclarent que risque de mobilisation des cibles potentiels par les groupes extrémistes est très faible dans leurs communautés. Ce pourcentage est de 36,8% chez les jeunes, soit trois fois plus qu'au Bénin. Il est vrai que dans ce pays particulièrement, contrairement au Bénin, « *les populations semblent moins effrayées par la menace jihadiste* » en dépit des attaques meurtrières dont la Région des savanes a été victime, comme l'a déclaré une personne ressources connaissant bien les questions sécuritaires de la région.

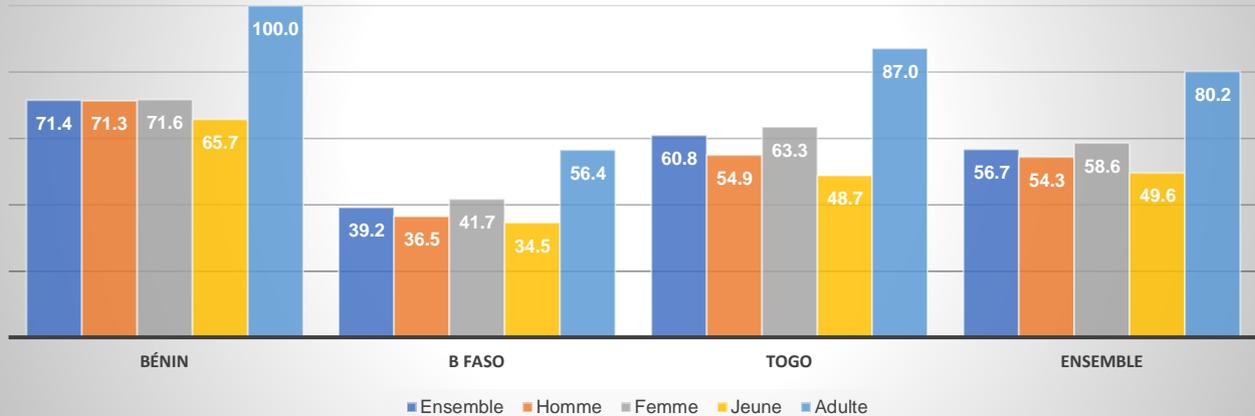
Concernant l'indicateur du Produit 1.1 (Indicateur 1.1.1) portant sur « *le pourcentage de mécanismes endogènes soutenus (de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires) qui réalisent au moins 75% des activités de leurs plans d'actions annuels* », la cible n'a pas été atteinte. Le niveau atteint est de 86,7% pour une cible de 100%.



Ce résultat est influencé par les contreperformances enregistrées au Togo, où le niveau de l'indicateur est de 66,7%. Dans les deux autres pays, il a atteint les 100%, même au Burkina Faso (mesuré ici avant la situation sécuritaire actuelle).

L'Indicateur du Produit 1.3 (Indicateurs 1.1.3) porte sur le « *pourcentage de personnes interviewées déclarant être plus averties des questions d'extrémisme violent et de radicalisation à la suite des actions de sensibilisation* ». Les résultats de l'enquête indiquent que dans l'ensemble de la zone du projet, au total 56,7% de personnes interrogées déclarent être plus averties des questions d'extrémisme violent et de radicalisation à la suite des actions de sensibilisation du projet.

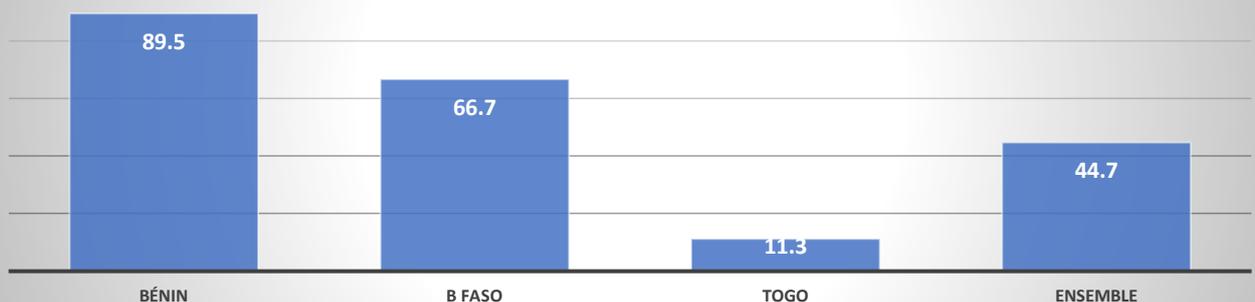
Pourcentage de personnes interviewées déclarant être plus averties des questions d'extrémisme violent et de radicalisation à la suite des actions de sensibilisation



Le pourcentage le plus faible se retrouve au Burkina Faso avec seulement 39,2% soit environ quatre personnes sur 10. Ce résultat pourrait s'expliquer par l'interruption des campagnes de sensibilisation déclenchées seulement après le renforcement des capacités des structures de base constituant le mécanisme de dialogue, de prévention et de résolution des conflits. En effet, dans bien de communautés, les campagnes de sensibilisation ont été interrompues par l'irruption violente des extrémistes dans la zone. L'indicateur est plus élevé au Bénin où il atteint 71,4%, environ sept personnes sur dix. Au Togo, il est de l'ordre de six personnes sur dix (60,8%). On constate aussi qu'il est légèrement plus élevé au niveau des femmes (58,6%) que des hommes (54,3%) ; surtout au Burkina Faso (41,7% contre 36,5% chez les hommes) et au Togo (63,3% contre 54,9% chez les hommes). Cela signifie que les femmes ont été fortement impliquées dans la réalisation de l'activité de sensibilisation. Au Bénin, il est identique chez les hommes et chez les femmes (71%). En ce qui concerne spécifiquement les jeunes, il est de 65,7% pour le Bénin ; 48,7% au Togo et 34,5% au Burkina Faso. On constate dans l'ensemble que le niveau de l'indicateur est inférieur au niveau des jeunes comparé au niveau des autres catégories étudiées ci-dessus. Leur mobilité plus importante pourrait en constituer l'explication.

Selon les résultats de l'enquête quantitative, la valeur de **l'indicateur du produit 1.4 (Indicateur 1.4.1)** : portant sur le « *pourcentage de messages d'alerte précoce (prêches radicaux, incitations à la violence, etc.) qui ont reçu un traitement approprié pour prévenir le développement des conflits* » est de 44,7% contre une cible de 100%. Le niveau de réalisation de la cible est donc de 44,7%. En d'autres termes, moins de la moitié des messages identifiés comme « dangereux » comme les prêches radicaux, les incitations à la violence, etc. identifiés par les structures communautaires puis relayés aux autorités (administratives, politiques, sécuritaire, etc.) n'ont pas connu un traitement approprié dans le sens de prévenir le développement des conflits.

Pourcentage de messages d'alerte précoce (prêches radicaux, incitations à la violence, etc.) qui ont reçu un traitement approprié pour prévenir le développement des conflits



Ce résultat ne surprend pas, étant donné que le mécanisme d'alerte précoce prévu n'a pas été mis en place. C'est ce mécanisme qui devrait permettre aux structures de base de savoir à qui exactement l'alerte devrait être adressée. En effet, il n'est pas exclu que l'alerte n'ait pas été transmise aux « *bons destinataires* » capables d'en faire bon usage dans le contexte d'absence d'un mécanisme d'alerte formel. Dans ce même contexte, il est même possible que si c'est la « *bonne personne* », (par exemple le préfet de la localité) qui reçoit le message, que celle-ci également ne sache pas quoi en faire. Ce résultat met en évidence l'importance pour la zone de parachever la mise en place le mécanisme d'alerte précoce prévu et dont les bases ont été jetées par la réunion de Dapaong du 15 Mars 2021 entre les trois pays. Ce mécanisme devrait permettre aux structures communautaires de base formées à cet effet de savoir à qui transmettre le message d'alerte, à celui-ci qui le reçoit également de connaître et de disposer des moyens de relayer le même message à une instance qui en assurera le traitement qui sied.

On constate que l'indicateur est particulièrement faible au Togo ou seulement 11.3% des messages d'alerte précoce (prêches radicaux, incitations à la violence, etc.) ont reçu un traitement approprié pour prévenir le développement des conflits (contre 89,5% au Bénin et 66,7% au Burkina Faso). Ce résultat traduit le faible niveau de fonctionnement du mécanisme interne d'alerte précoce au Togo (dans la zone couverte par l'enquête). Il conforte également l'idée transcrite ci-dessus que les togolais semblent être les « *moins effrayés* » par l'avancée de la violence jihadiste parmi les trois pays. Pourtant, paradoxalement, des trois pays, le Togo semble, en apparence, en avance dans la mise en place du mécanisme d'alerte. En effet, le pays a achevé la création d'un Comité régional transfrontalier d'alerte précoce (CTRAP) dès octobre 2020. Ce Comité est composé de 15 membres désignés au sein des comités préfectoraux (à raison de trois membres par comité préfectoral). Son rôle essentiel est d'interagir avec les comités du Bénin et Burkina Faso en vue d'échanger les informations et de gérer de manière anticipative les risques liés à l'extrémisme violent. Evidemment, faute de répondant de l'autre côté (Burkina et Bénin), le non-fonctionnement de la structure au niveau inter-Etat a pu déteindre au niveau national, à tel point que le traitement des alertes précoces au niveau interne n'est que très faiblement assuré.

3.3.3 Niveau de réalisation du Résultat 2 : les populations les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, sont appuyés pour renforcer leur résilience socio-économique

3.3.3.1 Rappel de la problématique et du contenu du résultat

Comme indiqué ci-dessus, la faible présence de l'Etat et une offre de service sociaux de base insuffisante prédispose la zone transfrontalière BBT à la pauvreté. Elle est synonyme de faible couverture des localités par l'Administration et de faiblesse de l'offre de services publics tels que l'éducation, l'accès à l'eau potable, la santé, l'accès à la justice, l'énergie, l'état civil et la sécurité, etc. Le contexte sociopolitique et économique précaire a également été exposé, de même que le statut encore traditionnel accordé aux femmes et aux jeunes. Il s'y ajoute, pour amplifier la vulnérabilité des jeunes et des femmes, la déstabilisation sociale du fait de l'insécurité du côté du Burkina Faso et l'extrême pauvreté du côté togolais (la région des Savanes est la plus pauvre du pays, avec une incidence de la pauvreté de l'ordre de 73,18% selon les résultats de l'enquête QUIBB de 2015).

Du **côté béninois**, le département de l'Atakora, le plus enclavé du pays se trouve en même temps être l'un des plus pauvres du Bénin. L'incidence de la pauvreté non monétaire est la plus élevée du pays (46,86% pour une moyenne nationale de 28,70% (INSAE, 2016). Dans leur ensemble, les communes de l'Atakora visées par le projet détiennent les taux de pauvreté les plus élevés du pays : la commune de Boukoubé a un indice de pauvreté monétaire de 44,91%, (largement au-dessus du niveau départemental évalué à 42,33% et du niveau national situé à 40,08%) ; la commune de Matéri : 38,68%) et celle de Tanguiéta : 33,39% (INSAE, 2016). La situation de précarité est particulièrement accentuée dans la zone de Kourou-Koualou entre le Burkina et le Benin, où un litige frontalier entre les deux pays empêche toute action ou réalisation en faveur des populations. En l'absence de l'Etat, la zone est devenue une zone de non droit où se développent tous les trafics.

Les zones cibles du projet sont classées parmi les plus touchées par la pauvreté dans les trois pays. Ce constat a été fait par les missions d'évaluation d'avant projet menées en 2019. Celles-ci ont rapporté un manque d'infrastructure de base et des indicateurs sociaux en dessous de la moyenne nationale dans ces localités.

Elles ont aussi rapporté que les femmes et les jeunes ne sont pas suffisamment pris en compte dans les opportunités de formation et d'emploi ainsi que des activités procurant des moyens de subsistance. De ce fait, le chômage et l'absence de perspectives des femmes et des jeunes pourraient s'avérer propices à l'enrôlement de ces groupes de population par les groupes extrémistes armés. C'est en réponse à cette situation que le projet s'est fixé comme résultat stratégique d'améliorer la résilience socioéconomique des femmes et des jeunes. Dans la logique du projet, la réalisation de ce résultat est attachée à deux Produits qui sont :

- ☞ **Produit 2.1** : les femmes et les jeunes sont plus autonomes à travers l'accès à la formation et le renforcement des capacités à développer des activités génératrices de revenus et à améliorer l'employabilité ;
- ☞ **Produit 2.2** : Les populations des zones d'intervention ont un meilleur accès à l'État civil et à la justice.

3.3.3.2 Niveau de réalisation du Produit 2.1 : les femmes et les jeunes sont plus autonomes à travers l'accès à la formation et le renforcement des capacités à développer des activités génératrices de revenus et à améliorer l'employabilité ;

Dans chacun des trois pays une étude a été commanditée sur l'identification des secteurs porteurs dans la zone d'intervention du projet pour guider la mise en œuvre des activités devant contribuer à la formation du Produit 1.1. Deux activités qui sont la formation et le financement d'Activités génératrices de revenus (AGR) ont été retenues pour le renforcement de la résilience économique des jeunes et des femmes. Le déroulement de ces activités a été réalisée en trois phases à savoir la sélection des bénéficiaires, le renforcement des capacités des jeunes et femmes et jeunes sélectionnés et le décaissement de la subvention pour financer le démarrage des AGR.

Au Bénin, à l'issue de cette étude, un appel à candidature des jeunes a été lancé dans chaque commune. Les jeunes ont été sélectionnés et formés pendant deux semaines avec l'appui de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE). Ils ont aussi bénéficié de l'accompagnement du coaching avec le consultant et les conseillers à l'emploi de l'ANPE. Les jeunes ont été placés au sein des entreprises pour mieux comprendre le fonctionnement et apprendre le métier de leur rêve. Au total 100 jeunes ont été identifiés et appuyés par le projet à raison de 20 par commune. Les jeunes après leur formation ne savent pas s'ils seront appuyés ou non pour s'installer, car le projet n'avait pas prévu leur installation après la formation.

a. Phase 1 : processus de sélection des bénéficiaires

Suite donc aux études d'identification des secteurs porteurs dans la zone d'intervention, le processus développé s'est articulé comme suit :

☞ **La sélection des bénéficiaires**

La sélection des bénéficiaires a été réalisé à l'échelle communale. Il a été articulé en plusieurs phase notamment :

- **Une phase d'information au niveau communautaire**

Dès le lancement du projet, une campagne d'information a été développée par le projet par l'entremises des organisations chargées de la mise en œuvre. Ces organisations non gouvernementales (ONG) et ou gouvernementales ont été sélectionnées du fait de leur compétence et de leur expérience dans le domaine. Il s'est agi au cours de cette phase d'informer les communautés et les différentes autorités (déconcentrées et décentralisées) sur les ambitions et motivation du projet, ses objectifs, ses activités en particulier celles portant sur la mise en œuvre de la composante portant sur le renforcement de la résilience économique des jeunes et des femmes. La campagne d'information a également porté sur les processus à développer devant aboutir au financement des AGR.

- **Une phase de collecte des candidatures**

A la suite de cette campagne, un appel à candidature a été ouvert au niveau de chaque commune dans chaque pays. Les jeunes hommes et femmes intéressés ont chacun de son côté identifié le type d'AGR qu'ils souhaitaient mener et formulé leurs demandes sous forme de candidatures.

- **La constitution de la Commission communale de sélection**

Dans chaque commune, un jury a été mis en place présidé par les autorités locales (Préfets et Maires) et comprenant les cadres des services déconcentrés et de la Mairie, les responsables des jeunes et des femmes, les organisations de la société civiles locale ainsi que celui des autorités coutumières et religieuses.

- **La présélection des bénéficiaires**

Les Commissions de sélection (jury) ont par la suite été scindées en plusieurs sous commissions techniques constituées sur la base de l'expertise dans les domaines touchés par les projets soumis. Le rôle des services techniques gouvernementaux spécialisés a été important dans ces sous-commissions en vue de l'examen technique des projets soumis. Les projets portant par exemple sur l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, etc. ont été examinés et notés par des sous-commissions techniques placées sous la conduite des responsables des services techniques compétents de la préfecture et de la Mairie afin d'en faire un examen objectif. Selon les données recueillies auprès des responsables communaux et préfectoraux, au Burkina Faso par exemple, la Commune de Madjouarie a enregistré 223 dossiers de projet, Komienga plus de 450, Pama 600 : Koulpélogo : 200, Soudougou : 150, Sangha : 115 et Yargatenga : 230. Dans l'ensemble de la zone du projet, plus de 2 000 demandes ont été reçues par le projet au Bénin, Burkina Faso et Togo. Une première présélection a été réalisée par les commissions spécialisées et approuvées par les autorités de tutelle (préfets et Maires). Selon les communes, 25 à 40 candidats ont été retenus par commune pour passer « l'épreuve » suivantes.

- **Les entretiens avec les candidats présélectionnés**

Les candidats présélectionnés ont été convoqués par la suite et entendus par les mêmes sous-commissions techniques. Selon les candidats retenus par la suite et les candidats « recalés » rencontrés, ces entretiens portaient sur la pertinence du projet en relation avec le marché local, l'expérience et le savoir-faire dans le domaine d'activité choisi, les connaissances professionnelles dans l'activité choisi, etc.

- **La délibération finale**

Au total, 132 bénéficiaires dont 66 femmes (50%) ont été retenus au Burkina Faso, à raison de 20 bénéficiaires par commune. Au Togo 36 jeunes filles et garçons vulnérables, et 12 coopératives de femmes vulnérables ont été retenus. Au Bénin, 100 jeunes ont été identifiés et pour bénéficier des appuis du projet à raison de 20 par commune. Individuellement, le nombre de jeunes et de femmes bénéficiaires est de 667.

b. Le renforcement des capacités des jeunes et femmes et jeunes sélectionnés

☞ **La formation des bénéficiaires**

Les jeunes et femmes sélectionnées pour bénéficier du financement des AGR ont bénéficié de formations groupées dans les communes. Ces formations ont tenu compte de leur niveau parfois peu élevé d'instruction.

Au Bénin, les jeunes ont été sélectionnés et formés pendant deux semaines avec l'appui de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE). Ils ont aussi bénéficié de l'accompagnement du coaching avec un consultant et des conseillers à l'emploi de l'ANPE. La formation s'est déroulée au niveau des communes à l'exception de celle de Boucoumbé qui s'est déroulée à Natitingou. Les agents de l'ANPE et le consultant sur l'étude d'identification des secteurs porteurs, ont dispensé des formations sur les thématiques suivantes portant sur l'esprit d'entreprise (Ethique professionnelle, Intelligence entrepreneuriale, Identification des compétences en entrepreneuriat, gestion du temps, définition des objectifs, Partenariat, Commerce, Identification d'opportunités et prise de risque, Planification et suivi, Négociation et réseautage, Elaboration d'un plan de démarrage) ; les compétences de vie (Diagnostic de la personnalité, Identification des compétences de vie, la connaissance et l'estime de soi) et sur des sujets portant sur la prévention des menaces qui hantent la sous-région (Etat des lieux de la radicalisation, Communication et capacité de gérer le changement).

Au Togo, six (6) ateliers de 5 jours ont été animés à raison de 2 sessions de trois ateliers simultanés afin de réduire la durée de l'activité et de faciliter le respect des mesures barrières.

Chaque atelier a été encadré par un binôme de formateurs de l'Agence National Pour l'emploi expérimentés dans la conduite de groupe de participants peu ou pas instruits appuyé par un traducteur. Les groupes de participants pour chaque atelier ont été formé en tenant compte des diversités linguistiques du groupe cible ceci afin de faciliter les échanges d'expérience entre les participants. L'utilisation de la méthodologie GERME niveau 1 centré sur le photolangage a permis une participation active des participants qui retrouvaient leurs situations de vie d'entrepreneur illustré par certaines images des différents modules de formation donnant ainsi lieu à des échanges très nourris sur diverses thématiques abordées. Les thématiques couvrant divers aspects des activités de l'entrepreneur ont été développées avec les modules portant sur l'entrepreneuriat, la commercialisation et la satisfaction de la clientèle, les techniques d'approvisionnement, la qualité de la dépense, la gestion financière, la planification et le financement d'ouverture

Au Burkina Faso, la formation a porté sur les notions essentielles de gestion des microprojets, l'esprit d'entreprise, de développement de plans d'affaires, de techniques simplifiées de gestion financières, de commercialisation (marketing), etc. Des consultants confirmés ont été mobilisés à cet effet. Cependant, malheureusement, tous les bénéficiaires n'ont pu assister aux différentes étapes de la formation. C'est le cas de plusieurs bénéficiaires des communes de Komienga, Pama et Madjouarie. En effet, avec la durée relativement longue du processus de sélection, la phase de renforcement des capacités a coïncidé avec l'invasion de la région par les groupes armés qui a provoqué un début de déplacement de personnes. D'autres du fait du contexte sécuritaire avaient reçu la consigne d'éviter tout déplacement. Du reste un bénéficiaire de la Commune de Pama est porté à ce jour disparu ayant été enlevé par les groupes armés sur le chemin de retour de la formation¹¹ en compagnie d'une autre bénéficiaire qui sera lui, libéré.

☞ **La mise en stage des bénéficiaires**

Avec l'appui des organisations de mise en œuvre du projet, à la suite des formations théoriques, les bénéficiaires ont été mis en position de stage pratique chacun dans une microentreprise détenue par une personne plus expérimentée du domaine d'activité qu'il a choisi et pouvant lui servir de mentor dans son projet entrepreneurial. La durée du stage prévue était de trois semaines. Certains bénéficiaires ont volontairement dépassé ce temps. Cette phase du projet a été selon les bénéficiaires rencontrés, déterminante. Il est à noter qu'au Burkina, une partie des bénéficiaires n'a pu effectuer ce stage, les plus virulentes attaques armées sur les localités (de l'Est en particulier) ayant occasionné le plus grand déplacement de population étant survenu dans la période correspondant à la fin des ateliers de formations, avant la phase des stages.

Au Bénin, une approche particulièrement innovante a été développée pour la réalisation de cette étape. La mise en stage s'est déroulée auprès d'entreprises préalablement identifiées par le consultant. Les entrepreneurs choisis accepté de participer à des séances de coaching des jeunes avant leur mise en stage. Cette occasion a permis aux bénéficiaires de se familiariser avec les entrepreneurs avant leur mise en stage et a facilité leur choix. Au moment de l'évaluation, les bénéficiaires étaient encore stage. Cependant, il y a eu quelques cas d'abandons dans le rang des filles pour des questions de grossesses.

☞ **Au Burkina : la rencontre entre le projet et l'ensemble des bénéficiaires à Cinkassé**

Après la formation et la période de stage, le projet a organisé dans chaque pays une réunion d'information avec l'ensemble des bénéficiaires. Cette réunion devait préciser la suite du processus, notamment les montants et modalités de décaissement de la subvention. Au Burkina Faso, cette réunion a été organisée à Cinkassé en Juillet 2021. Il a été retenu d'ouvrir des comptes auprès des institutions de microfinance dans chaque localité pour préparer les virements des subventions. Immédiatement après cette réunion, des démarches ont été menées en direction d'une institution de microfinance de la place en vue de faciliter l'ouverture de comptes bancaires par les bénéficiaires. La SONAPOST a été retenue à cet effet. Un processus similaire est en cours au Togo et au Bénin pour la sélection et la formation des jeunes avec le concours des ONG partenaires d'implémentation telles que RAFIA et REFED au Togo.

¹¹ Références : **Monsieur Serge Ouédraogo**, tel. : 74 31 60 63, marié, père de deux enfants, initiateur d'un projet portant sur la conservation et la commercialisation du poisson, activité qu'il a toujours exercée dans la ville de Pama. Son projet consistait à accroître les capacités de conservation pour pouvoir étendre son rayon d'action aux autres villes de la région comme Fada Gourma et Tenkodogo.

c. Le décaissement de la subvention

En croisant les informations recueillies auprès des différents bénéficiaires rencontrés dans les trois, il est établi que :

☞ Au Burkina Faso,

Le financement a été rendu disponible dans les comptes ouverts auprès des IMF en **Mars 2022**. C'est à cette période que les premiers bénéficiaires à percevoir leurs subventions ont débuté l'implantation de leurs AGR. Le contexte était alors déjà très volatile dans les communes de l'Est : Madjouarie vidée de ses habitants, Pama et Kompienga encerclées par les groupes armés. De ce fait, le retrait des subventions s'est effectué en fonction de la situation personnelle de chaque bénéficiaire. Rien que pour la Commune de Pama, selon le point focal départemental du CNJ, au 26 Juin 2022, huit bénéficiaires n'avaient pas encore décaissé leur subvention qui se trouve toujours dans les livrets de la SONAPOST à Fada et à Tenkodogo. A ce jour, s'il est vrai que la majorité des bénéficiaires a pu toucher la subvention, il en existe certain qui, faute de pouvoir se déplacer vers Tenkodogo ou Fada Gourma ont sont domiciliés les comptes ouverts dans les IMF. Pour preuve, le 22 juin 2022, la mission d'évaluation a accompagné deux bénéficiaires de la commune de Madjouarie, l'un déplacé à Kompienga (un jeune homme), l'autre à Pama où elle souhaite installer son activité à Kompienga (tissage) de façon provisoire. Pour arriver à Fada, les deux ont dû prendre des risques énormes en empruntant des sentiers cachés dans la brousse en pleine nuit (au moins 20 km de marche) pour échapper aux groupes armés. Pour retourner, le même circuit s'impose à eux.

☞ Au Bénin

Au Bénin, après le processus de recrutement, la sensibilisation, la formation avec l'appui de l'Agence Nationale pour l'Emploi (2 semaines), les bénéficiaires ont été mis stage-apprentissage. Selon les responsables du projet, les activités du projet au Bénin se limitaient à cela. Il n'était pas prévu de subventionner l'installation ou le démarrage d'AGR comme au Burkina Faso.

☞ Au Togo

Au Togo, les bénéficiaires des 12 Communes couvertes ont reçu en même temps les « Kits » de démarrage. La remise a eu lieu du 09 au 15 Novembre 2021 donc cinq mois avant le début du paiement des subventions du côté du Burkina Faso. Les ONG partenaires d'implémentation (RAFIA et REFED) avaient, à l'occasion invité tous les partenaires du projet à assister à cette remise. Sur la base des plans d'affaires qu'ils ont élaborés avec l'appui du projet, les kits reçus correspondaient aux équipements reçus. Il n'a pas été donné de subvention financière.

d. Analyse de la qualité du processus de sélection des bénéficiaires

Sur la base du croisement des informations collectées auprès des bénéficiaires, des candidats non retenus et des autorités locales rencontrées (préfets et maires des communes au moment du processus), le processus de sélection des bénéficiaires d'ARG objectivement et rigoureusement mené au Burkina Faso, tant et si bien qu'aucune contestation ou critiques négatives n'a été recueillie même au sein des jeunes et des femmes candidats non bénéficiaires. Ce constat est valable dans les trois pays. Un tel résultat a pu être réalisé grâce à l'expertises des ONG sélectionnées pour la mise en œuvre de ce volet du projet à l'image du CNJ au Burkina Faso, du RAFIA et REFED au Togo, avec l'appui des autorités locales (préfets et Maires).

Au Bénin, une démarche visant le contrôle de moralité des bénéficiaires a même été ajoutée, pour s'assurer d'atteindre les « *bonnes personnes* » dans le processus de sélection des bénéficiaires,

En définitive, le processus de sélection a été participatif, incluant tous les groupes représentatifs et les compétences disponibles au niveau local. S'y ajoute que le principe d'égalité du genre adopté (de parité peut-on dire) a également été très apprécié par les communautés.

e. Situation actuelle des bénéficiaires

☞ Au Bénin

Les bénéficiaires sont pour la plupart encore en stage apprentissage. Il n'était pas prévu dans le cadre du projet, d'aller au-delà du stage-apprentissage. L'objectif visé était d'améliorer l'employabilité des bénéficiaires.

Au Togo

Les bénéficiaires sont installés dans leur commune et conduisent leurs AGR. Grâce aux équipements offerts par le projet, les bénéficiaires ont désormais trouvé du travail et s'occupent au quotidien. Les jeunes et femmes bénéficiaires sont aujourd'hui résolument orientés vers leur autonomisation. Ils s'occupent et gagnent de l'argent pour subvenir à leurs propres besoins.

Au Burkina Faso

Dans la province de **Koumpélogo** où, en dépit de la menace des groupes armés, il n'a pas été relevé à ce jour de déplacement important de population, les bénéficiaires qui ont reçu leur subvention en Mars 2021 ont démarré leurs activités. Certes, le contexte régional marqué par la menace jihadiste restreint quelque peu les perspectives (difficultés à se déplacer). Il en a été tout autrement dans la Région de l'Est où l'insécurité a complètement chamboulé les prévisions. Dans les communes de Madjouarie, Pama et Kompienga, les bénéficiaires se sont tous soit dispersés (Madjouarie) soit en position de quasi-assiégé ne pouvant s'autoriser de sortir dans le périmètre de leur commune (Pama, Kompienga) et n'étant donc plus, pour la plupart dans des dispositions de lancer leurs AGR. Certains bénéficiaires de Pama et Kompienga ont aussi pu quitter et vivent avec le statut de PDI à Fada Gourma, Tenkodogo et Dapaong au Togo. Avec le concours des responsables au niveau régional et départemental de la CNJ chargée de la mise en œuvre de ce volet du projet au Burkina Faso, il a pu être un point relativement précis de la situation des bénéficiaires

Tableau 4 : Situation des bénéficiaires d'AGR de la Région de l'Est du Burkina Faso suite au déplacement des population

| Commune d'origine | Lieu d'implantation actuel | | | | | | | | | Total |
|-------------------|----------------------------|-----------|-----------|------|------------|----------------|--------|--------------|-------------------------------|-------|
| | Fada Gourma | Tenkodogo | Kompienga | Pama | Madjouarie | Dapaong (Togo) | Ouaga. | Perdu de vue | Capturé par les groupes armés | |
| Kompienga | 1 | 0 | 9 | 4 | 0 | 3 | 1 | 2 | 0 | 20 |
| Pama | 2 | 2 | 4 | 10 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 20 |
| Madjouarie | 9 | 0 | 5 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 20 |
| Total | 12 | 2 | 18 | 19 | 0 | 4 | 1 | 2 | 1 | 60 |

La majorité des bénéficiaires se trouve donc aujourd'hui dans la capitale provinciale, Kompienga (18) et à Pama (19). Fada Gourma, la capitale régionale accueille le troisième lot par ordre d'importance des bénéficiaires déplacés (12). Dapaong, la ville togolaise la plus proche de la frontière du Burkina Faso accueille 4 dont les 3 viennent de Kompienga. Cette situation, dressée au 26 Juin 2022 est toutefois très dynamique. En effet, contacté par la mission par WhatsApp, un certain nombre de bénéficiaires actuellement installés à Kompienga et Pama y déclarent qu'ils y sont faute de pouvoir sortir de la ville encerclée par les groupes armés (dans les deux cas). La preuve de leur déclaration est que parmi les 13 bénéficiaires recensés à Fada Gourma, trois sont arrivés durant le séjour de la mission d'évaluation (deux de Pama, 1 de Kompienga) par la méthode décrite ci-dessus. L'important dans ce décompte est de montrer que les points focaux de la CNJ au niveau départemental sont capables de retracer la situation de l'essentiel des bénéficiaires.

f. Cas particulier des bénéficiaires en situation de PDI

o Abandon des AGR et reconversion du fait du contexte PDI

Il va de soi que les projets d'AGR des bénéficiaires en situation de PDI portant sur l'agriculture, l'élevage et l'apiculture ont été abandonnés pour des raisons évidentes. Même la plupart des projets dans le domaine du commerce sont impossibles à exécuter, le commerce dont il s'agissait portant sur la collecte et la revente de produits agricoles, le sésame et d'autres produits du terroir pour les PDI rencontrés. Il en est de même que certaines AGR artisanales portant sur la transformation des produits agricoles comme celles concernant la production de pâte d'arachide, de l'huile et des tourteaux d'arachide. Là, outre que la matière première peut ne pas être disponible dans les localités d'accueil, le matériel de production dont disposaient à domicile les bénéficiaires, réputé lourd a été abandonné à domicile lors de « la fuite » devant la violence des agresseurs.

- **Recherche d'un secteur de reconversion**

Ce qui a été constaté sur le terrain au niveau de cette catégorie de bénéficiaires à Fada gourma et à Tenkodogo, c'est l'argent perçu au titre de la subvention est dans la plupart des cas utilisé pour créer une autre AGR dans le petit commerce de rue. Chez d'autres, l'argent est soigneusement gardé le temps de trouver quoi faire dans les villes d'accueil. Une femme bénéficiaire (AGR dans la transformation de l'arachide) a sorti l'enveloppe contenant les 650 mille Francs perçus trois semaines auparavant expliquant qu'il s'agit pour elle du fonds qui lui permettra de faire vivre ses deux enfants dès qu'elle identifiera une activité qui lui convient.

- **Les métiers de l'artisanat résistent au contexte PDI**

Une autre catégorie de bénéficiaire d'AGR portant généralement sur les métiers de l'artisanat a pu être délocalisée dans les villes d'accueil. La mission a ainsi visité un atelier de coiffure financé par la subvention du projet pour une jeune dame venue de Madjouarie installée à Fada et employant déjà deux jeunes filles. Sa clientèle constituée au départ des femmes de sa communauté déplacées comme elle s'agrandit au jour le jour et se diversifie.

Fig. 1 : Entretien avec un exemple de PDI bénéficiaire, installé à Fada dans la coiffure employant deux personnes

Une autre évoluant dans le tissage a pu s'installer (récemment) grâce à la subvention du projet avec deux apprenties et envisage d'expédier très prochainement sa production à Ouagadougou où sa sœur installée dans le commerce s'occupera de vente. A Tenkodogo, un jeune mécanicien de Pama parti sans bagage de la ville a pu acheter sa boîte à outils grâce à la subvention, loué un petit terrain nu et implanté son garage. Après seulement trois semaines sur place, il commence à se faire une clientèle au point de recruter un « apprenti ». Dans l'ensemble donc, il apparaît que les bénéficiaires promoteurs d'AGR dans les métiers de l'artisanat sont ceux qui ont pu implanter leur activité dans les sites d'accueil. Selon les échanges avec les responsables locaux du CNJ au niveau départemental à Kompienga et Pama, c'est le même constat qui est fait dans ces localités. Les AGR dans le domaine de la couture, de la coiffure, de la réparation autos/motos, les métiers de la maçonnerie, peinture, menuiserie, etc. même pour les bénéficiaires PDI, ont pu dans l'ensemble être lancés.

g. Autre action du projet dans le domaine de l'employabilité des jeunes

Au Burkina Faso, parallèlement à la promotion des AGR, le projet a également initié des actions visant l'employabilité des jeunes (garçons et filles) au moyen de l'apprentissage. Ainsi, 30 jeunes identifiés dans la zone couverte ont été placés en apprentissage dans entreprises spécialisées sélectionnées en fonction des orientations déclinées par les bénéficiaires. A la fin de leur apprentissage, le projet a doté chacun d'un kit d'installation pour lui permettre de lancer son entreprise.

3.3.3.3 Analyse de la mise en œuvre des activités du Produit 2.1 :

Au Burkina Faso

☞ **Les lenteurs du processus ont handicapé dans l'obtention du Produit 2.1**

Comme certaines activités du Résultat 1, la mise en œuvre du Produit 2.1 a, de toute évidence, souffert de lenteurs dans l'exécution des activités. Le projet a été lancé en mars 2020.

En recoupant les informations collectées auprès des différents acteurs, le processus de sélection des futures bénéficiaires de subvention pour les AGR a réellement débuté en Mars 2021, soit un an après le démarrage des activités. Les décaissements des subventions pour les premiers bénéficiaires ont été réalisés en Mars 2022. Cela signifie que le processus de sélection et de renforcement des bénéficiaires s'est déroulé sur un an, c'est-à-dire au moment de la clôture du projet. Evidemment, il y a le contexte sécuritaire qui n'a pas favorisé une mise en œuvre sereine des activités. Mais on peut aussi dire que l'explosion de la Région de l'Est n'a surpris personne, étant donné que depuis 2019, la menace des groupes armés est omniprésente avec déjà des attaques relevées à Madjouarie début 2000.

Dans ce contexte déjà connu, les lenteurs observées dans le processus de sélection et de formation ne s'expliquent pas, si tant est qu'on visait non seulement à financer des AGR pour les jeunes et les femmes vulnérables mais aussi à les accompagner un tant soit peu dans la consolidation de

leurs microentreprises. La contribution du produit 2.1 à la réalisation du Résultat 2 était en tout cas à ce prix. En effet, octroyer le financement des AGR, même avec le renforcement des capacités de bénéficiaires ne garantit guère l'autonomisation des femmes et des jeunes r cipiendaires en l'absence de tout m canisme d'accompagnement. Du coup, comme expos  ci-dessus, les r sultats obtenus au Burkina Faso au titre de ce Produit sont tr s mitig s.

Au Togo

Par rapport aux objectifs cibl s, le r sultat vis  a  t  atteint. Rappelons qu'il s'agissait des jeunes et femmes et des groupements de personnes vuln rables ont  t  identifi s, renforc s et dot s de Kits de d marrage aux fins de lancer ou renforcer leurs activit s (les groupements notamment). Ce processus a  t  men  et s'est achev    temps, en Novembre 2021, ce qui a donn  le temps d'observer quelques r sultats ou tendances. Et comme sugg r  ci-dessus, les jeunes femmes et hommes b n ficiaires sont en train d'am liorer leur situation socio conomique. C'est l  le r sultat recherch  par le projet.

Au B nin

Au B nin, le processus n'offre pas pour le moment de visibilit , bien que conduite   terme. En effet, les jeunes b n ficiaires sont toujours en position de stage. Contact s individuellement, ils affichent beaucoup de craintes quant aux perspectives de trouver un emploi apr s l'apprentissage-formation. L'acquis est qu'ils auront tout de m me, chacun un m tier aux termes du processus, avec des comp tences certaines.

Figure 1 : Natitingou avec les b n ficiaires CPS (en formation/apprentissage)

3.3.3.4 Produit 2.2. : les populations des zones d'intervention, notamment les jeunes et les femmes, ont un meilleur acc s   des services sociaux de base de qualit , y compris l' tat civil et la justice

a. Probl matique adress e par le projet

L' tat civil est le moyen permettant au pays l'enregistrement continu et exhaustif des naissances, des d c s et de la situation maritale de leurs habitants. L'UNFPA soutient que l' tat civil contribue   l'efficacit  de la gouvernance. En effet, chaque pays doit conna tre le nombre annuel des naissances et des d c s, ainsi que les principales causes de mortalit , pour que leur syst me de sant  fonctionne bien. Le seul moyen de comptabiliser tous les habitants consiste   recenser les naissances et les d c s aupr s de l' tat civil. Cet enregistrement est   la base de l'identit  l gale de chaque individu. L' tat civil offre de nombreux avantages. Le droit de l'individu    tre recens  au commencement (et   la fin) de sa vie est fondamental pour son int gration sociale.

Dans le contexte particulier de la zone BBT concern e par le projet, l'importance de l'enregistrement des faits d' tat civil et surtout de la gestion de l'identit  s'av re capitale dans la pr vention et la r ponse contre l'avanc e des groupes extr mistes violents. Plus concr tement, dans le contexte d'extr me tension actuelle de la sous-r gion, il convient par exemple des FDS qui combattent les groupes extr mistes de pouvoir identifier les personnes et de savoir « qui est qui ». De cela peut d pendre l'efficacit  de la lutte contre l'extr misme, la pr vention des abus et des exactions contre les populations civiles, etc.

Il se trouve que l'espace BBT concern  par le projet a toujours  t  marqu  par une faible accessibilit  aux juridictions nationales habilit es   d livrer les actes d'Etat civil, si bien qu'un nombre important de jeunes et de femmes ne dispose ni d'acte de naissance ni de pi ce d'identit . Pour contribuer   r sorber cette situation, le projet a inscrit dans ses r sultats le soutien aux institutions nationales charg es de l'Etat civil. Ces appuis visent donc le renforcement des capacit s des services d'enregistrement des naissances, des cours et tribunaux pour l'organisation d'audiences foraines (d livrance des actes de naissance aux adultes) et aux services de police dans la d livrance des pi ces d'identit  nationale.

b. Niveau de r alisation du Produit 2.2

Les structures d' tat civil dans la zone du projet ont  t  renforc es par le projet. Selon les rapports de mise en  uvre du projet, au total, six centres secondaires d'Etat civil ont  t  dot s en  quipements informatiques (tablettes, imprimantes, microordinateurs, cl s de connexion, etc.) et 44 agents de sant  form s sur les techniques de d claration num riques des actes d'Etat civil

(naissance/décès). Ces structures ont permis de doter 600 personnes d'extraits de naissance. En outre, afin de favoriser l'accès à l'état civil, des audiences foraines ont été organisées dans les six communes bénéficiaires ont permis d'obtenir des actes de naissance. Sur la base de cette pièce, 2200 personnes ont ainsi pu obtenir la Carte d'Identification Nationale.

Au Togo et au Bénin, une évaluation des besoins en matière d'état civil et des audiences foraines d'établissement d'actes d'état civil et de renforcement des capacités matérielles des services d'état civil a d'abord été réalisée. Cette étude a révélé, entre autres, une insuffisance de personnels qualifiés et la non-disponibilité des moyens de conservation durable des archives (numérisation et archivage). En fin de compte, 12 centres secondaires d'état civil ont été rénovés et équipés du côté togolais et 25 du côté béninois. Au total, le projet a appuyé la mise en place et l'équipement de 43 centres secondaires d'état civil dans la zone frontalière BBT. Au Bénin notamment, la délivrance des actes de naissances et de certificats d'identification personnels dans certaines localités a été particulièrement appréciée par les bénéficiaires parmi lesquelles certains ont affirmé lors des discussions de groupe qu'ils ne « *pensaient pas un jour disposer de pièces d'identification* ».

3.3.3.5 Conclusion sur le niveau de réalisation du Résultat 2

a. Constats

Les résultats obtenus en ce qui concerne le produit 2.1 sont mitigés au Burkina Faso. L'insécurité s'est fortement dégradée à un moment crucial de la mise en œuvre des AGR, obligeant une bonne partie des bénéficiaires à quitter leur commune d'origine.

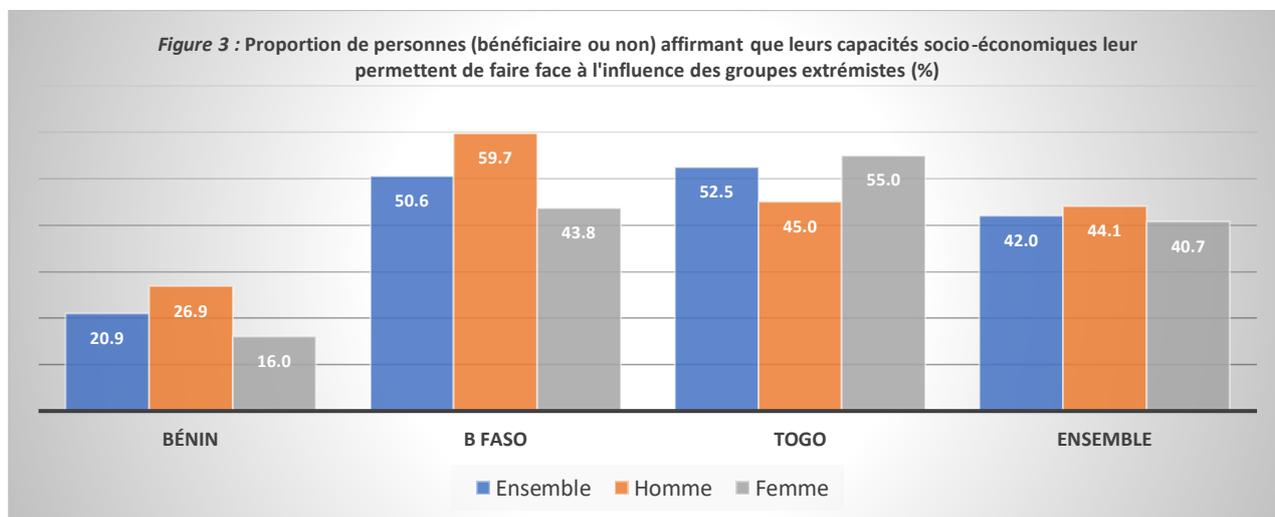
D'autres bien restés dans leur commune, ont perdu la liberté de se mouvoir dans leur terroir pour mettre en place et exploiter leur microentreprise. De ce fait, très peu de bénéficiaires du côté burkinabè exploitent convenablement aujourd'hui leur microentreprise. A ce facteur lié à la dégradation de la situation sécuritaire de la zone, s'est ajouté la lenteur dans la mise en œuvre des activités imputable au projet. Dans les deux autres pays, les activités prévues ont été exécutées à terme comme prévu. Au Togo, le projet a pu mener à termes la sélection des bénéficiaires individuels et des groupements, le renforcement des capacité et la distribution des kits d'installation. Cette réalisation du processus dans les temps impartis a permis aux bénéficiaires de lancer leurs activités en Novembre 2021, soit 5 mois avant la fin du projet ; ce qui a permis à eux et au projet de disposer du temps nécessaire pour apprécier les effets de l'action.

Au Bénin, à la fin du projet, les bénéficiaires étaient toujours en apprentissage-formation. Le processus a dû trainer en longueur ou débuté avec retard. Aussi, mis à part l'amélioration de l'employabilité des jeunes et femmes sélectionnés, cette situation ne permet pas d'apprécier les effets de l'action du point de vue de leur insertion sociale (comme au Togo), comme on pouvait s'y attendre si les délais étaient respectés.

Contrairement au produit 2.1, le Produit 2.2 a été dans l'ensemble, convenablement réalisé dans les trois pays et les objectifs cibles peuvent être considérés comme atteints. En effet, l'appui aux services publics dans la délivrance des actes d'état civil a été réalisé et l'effet peut se mesurer aujourd'hui dans la situation de crise profonde que vivent les bénéficiaires de la Région de l'Est du Burkina Faso, de la région des savanes du Togo et des provinces de l'Atakora du Bénin. Les structures d'Etat chargées de délivrer les actes d'état civils ont été renforcées, des audiences foraines ont été organisées pour aider la Justices à délivrer des pièces d'état civil aux jeunes n'en disposant pas. Au Burkina Faso par exemple, où à cause de la menace sur la sécurité dans ces zones, il n'est plus possible d'y circuler comme avant sans une pièce d'identification, des milliers de personnes se déplacent aujourd'hui grâce aux Cartes Nationales d'Identité obtenues dans le cadre de cet appui du projet.

b. Evaluation du niveau de réalisation sur la base des indicateurs

L'indicateur de Résultat 2.1 « le pourcentage de jeunes et de femmes enquêtés affirmant que leurs capacités socio-économiques leur permettent de faire face à l'influence des groupes extrémistes sont améliorées » est évalué dans l'ensemble de la zone du projet à **42,0%**. Cela signifie que moins de la moitié des jeunes interrogés, ayant bénéficié des actions du projet affirme avoir pu améliorer leurs capacités socio-économiques. Car c'est de cela dont il s'agit en fait. L'indicateur tel que formulé est peu smart. Il s'agit pour les jeunes par exemple, d'abord d'avoir une source de revenu stable (premier élément), et que ce revenu soit de niveau satisfassent (ou suffisant) pour qu'aucun mouvement ne puissent les influencer sur la base d'offres de quelque que nature que ce soit (deuxième éléments). Preuve que l'indicateur n'est pas smart, le premier élément de l'indicateur est repris comme indicateurs 2.b. Quoi qu'il soit, la cible fixée était de 85%, d'où un taux de réalisation de l'ordre de 49%.



Source : Étude d'évaluation finale, 2022

Le pourcentage au Togo est le plus élevé : 52% (taux de réalisation : 61,8%). On pouvait s'attendre à cela. En effet, c'est seulement au Togo que la mise en œuvre de cette composante du projet a pu être achevée à temps, en Novembre 2021, offrant ainsi le temps d'observation de l'évolution des effets. Les bénéficiaires ont été bénéficiés des formations et des kits de démarrage à cette date. Aujourd'hui, les activités promues sont développées et, à en juger par les résultats, plus de la moitié des bénéficiaires affirment avoir amélioré leurs conditions de vie.

Au Burkina Faso, ce taux est évalué à 50,6%. Il a déjà été expliqué que ce résultat est influencé par le fait que les bénéficiaires du projet vivant en situation de PDI n'ont par devers eux, que le montant reçu comme subvention pour démarrer une AGR et qu'ils comptent là-dessus pour améliorer leur situation en investissant sur leur AGR ou sur d'autres activités. Il s'agit donc, rappelons-le plus d'espoir que de fait.

C'est au Bénin que l'indicateur est naturellement le plus faible (20,9%) compte tenu du fait que les bénéficiaires sont encore en stage et se posent beaucoup de questions, notamment celle de savoir s'ils pourront trouver un emploi après le stage. Au regard du résultat, ils sont dans l'ensemble pessimistes sur la possibilité que les nouvelles compétences acquises grâce au projet leur permettent de trouver du travail. Au niveau des femmes, cet espoir semble encore plus faible. Seulement 16% ont affirmé que *leurs capacités socio-économiques leur permettent de faire face à l'influence des groupes extrémistes sont améliorées*

c. Observation sur l'indicateur de résultat 2.1

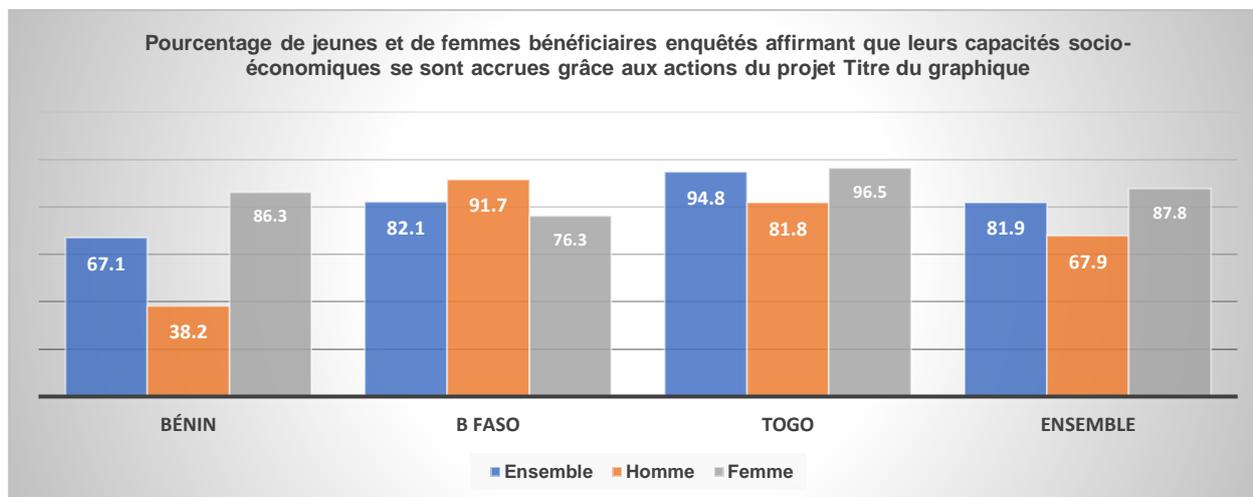
Au regard de la théorie du changement et exposée en introduction et des moyens dégagés par le projet pour la réalisation du résultat 2, les ambitions du projet apparaissent démesurées à plusieurs égards. En effet, si l'évidence de la justesse de la théorie du changement ne souffre de contestation (en améliorant la vulnérabilité socioéconomique des jeunes, on réduit d'autant la capacité d'influence que les groupes extrémistes pourraient avoir sur eux), la mise en œuvre de l'action souffre d'insuffisances au niveau des moyens dont a disposé le projet, notamment :

- ☞ Le **faible nombre des bénéficiaires** des formations et de la subvention AGR au Burkina Faso, des stages d'apprentissage au Bénin et des kits d'installation au Togo est tellement faible qu'atteindre la réalisation de l'effet escompté dans la zone ciblée n'était point assurée pour deux raisons au moins :
 - Le **faible nombre des bénéficiaires** liés sans doute au budget alloué à l'action. En effet, le projet a pris en charge seulement 20 bénéficiaires pour chaque commune, compte non tenu de la population des communes. Si on considère par exemple une commune Pama au Burkina Faso peuplée de 31 318 habitants dont 34% de jeunes âgés entre 15-35 ans (Résultats RGPH, Juin 2022) soit 10 648 individus, seulement 20 personnes ont été retenues comme bénéficiaires soit 0,002% de la population potentielle cible. Ce nombre de bénéficiaires est assurément faible. Pour atteindre l'effet escompté, il aurait fallu atteindre au moins **une masse critique de jeunes bénéficiaires dans chaque commune** pour espérer un impact en termes de résilience socioéconomique des jeunes par rapport aux éventuelles offres des groupes jihadistes ;
 - ☞ Le **niveau l'investissement du projet** : au Burkina Faso par exemple, la subvention la plus élevées déclarée par un bénéficiaire est de 650 milles FCFA. Il est difficile, en réalité de lancer une microentreprise avec ces moyens financiers et espérer de la voir naître, grandir et prospérer dans un contexte marqué par une concurrence féroce sur le marché informel

Si la théorie de changement qui sous-tend le résultat est juste, les moyens mis en place ont donc été faibles par rapport à la réalisation de l'effet escompté.

Le second Indicateur d'effet du Résultat 2 (**Indicateur 2.2**) est « *le pourcentage de jeunes et de femmes bénéficiaires enquêtés affirmant que leurs capacités socio-économiques se sont accrues grâce aux actions du projet* ». Globalement, 81,9% des jeunes bénéficiaires direct ont affirmé *leurs capacités socio-économiques se sont accrues grâce aux actions du projet*. Ce résultat n'est pas en contradiction avec le précédent. Il confirme la nécessité qu'il y avait de séparer l'amélioration des conditions socioéconomique d'avec la résilience face aux groupes extrémistes dans l'indicateur précédent.

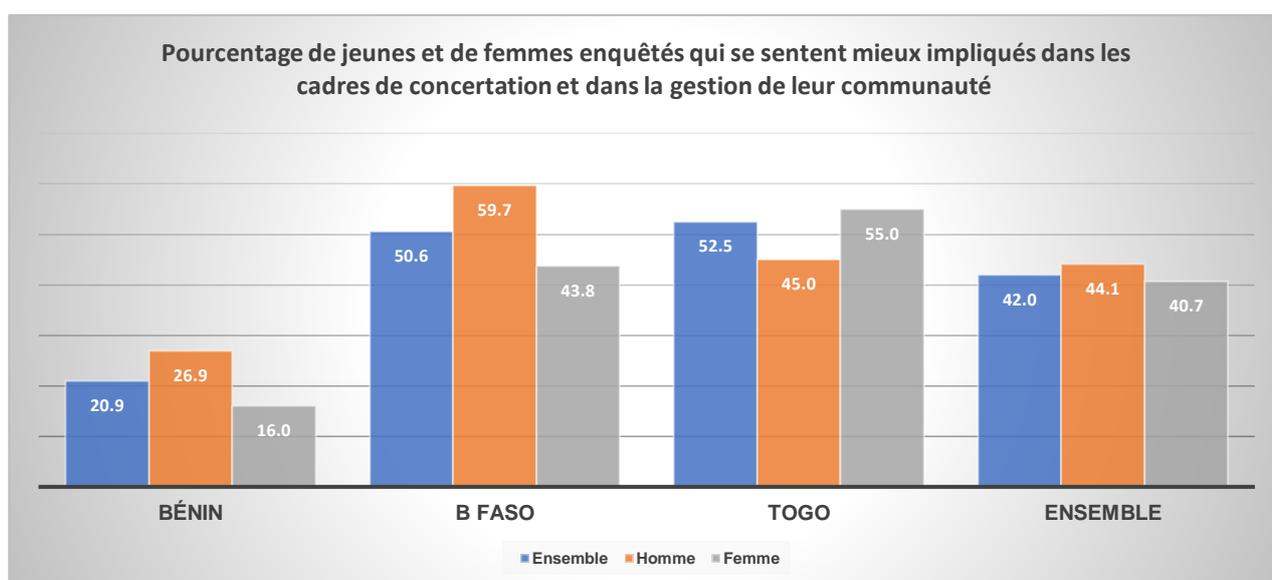
En effet, il ne fait pas de doute qu'au Burkina Faso, les bénéficiaires de la subvention AGR qui ont pu s'installer quelque part et commencer leurs activités ont amélioré tant soit peu leur situation socioéconomique. Mais de là à affirmer que cette amélioration peut leur permettre de résister à l'influence des groupes jihadiste, il y a un pas à ne pas franchir.



Source : Étude d'évaluation finale, 2022

C'est du reste pourquoi le pourcentage de l'indicateur est beaucoup plus élevé parmi bénéficiaires du Togo (94,8% : 81,8% chez les hommes et 96,5% chez les femmes) qui ont pu observer sur une période relativement longue (depuis Novembre 2021) l'apport de l'activité soutenue par le projet sur leur situation socioéconomique. Au Burkina Faso, pour les raisons expliquées ci-dessus, le pourcentage des bénéficiaires de la subvention AGR est également important (82,1% avec 91,7% chez les hommes et 76,3% chez les femmes) tandis qu'au Bénin environ les deux tiers (67,1% avec 38,2% chez les hommes plus ambitieux et 86,3% chez les femmes) des jeunes en position de formation-apprentissage partage le sentiment que l'appui du projet a contribué à améliorer leur situation. En effet, même si les doutes et les inquiétudes demeurent quant à la question de trouver un emploi après, ils sont sûrs d'avoir amélioré leur employabilité.

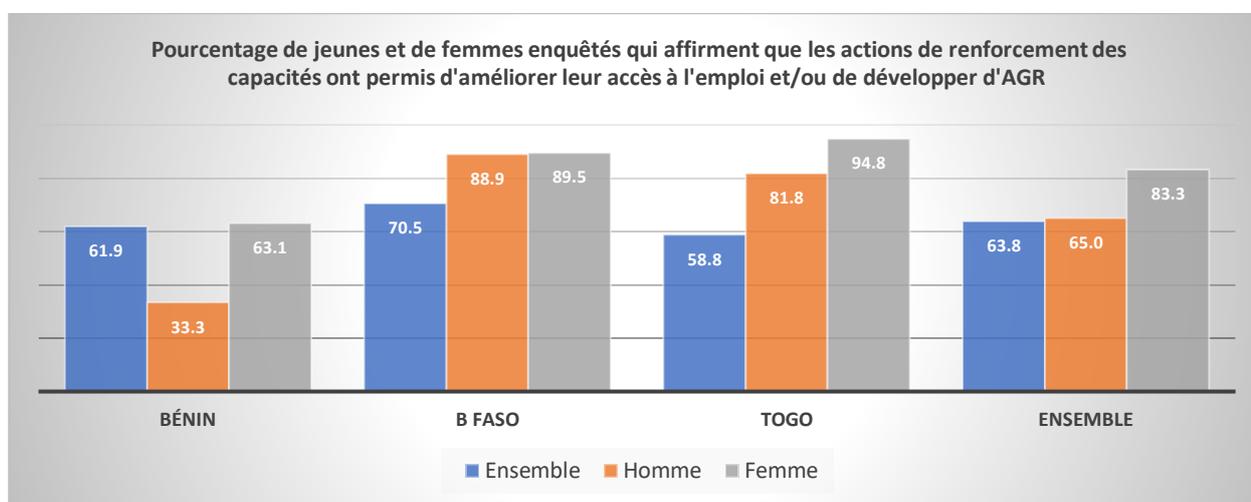
Le troisième indicateur de Résultat 2 est « *le pourcentage de jeunes et de femmes enquêtés qui se sentent mieux impliqués dans les cadres de concertation et dans la gestion de leur communauté* » (**Indicateur 2.3**). Si l'on en croit le résultat de l'enquête, les avancées obtenues dans le cadre de la promotion de la participation des jeunes et des femmes dans la concertation et la gestion de leur communauté sont mitigées.



En effet, seulement 42% des jeunes interrogés ont déclaré se sentir davantage impliqués dans les cadres de concertation et dans la gestion de leur communauté.

C'est environ quatre personnes sur dix. Ce pourcentage est loin de cible fixée par le projet qui était de 95%. Le taux de réalisation est de l'ordre de 44%. Il est plus important au Burkina Faso et au Bénin (respectivement 50,6% et 52,5%). Au Bénin, il est beaucoup plus faible : 20,9%, c'est-à-dire environ deux jeunes/femmes sur 10. Il révèle nettement l'amplitude des questions du genre qui entravent le développement des jeunes et des femmes dans le département de l'Atakora au Bénin, où, les progrès dans le domaine de l'émancipation des femmes et de participation des jeunes sont apparemment faibles.

L'Indicateur 2.1.1 se rapportant au Produit 2.1 du Résultat 2 est « *Pourcentage de jeunes et de femmes enquêtés qui affirment que les actions de renforcement des capacités ont permis d'améliorer leur accès à l'emploi et/ou de développer d'AGR* ». Cet indicateur est destiné à mesurer l'effet des formations réalisées dans le cadre du projet. Les formations en question ont été organisées dans les trois pays comme documenté plus haut, suite à la fin du processus de sélection. Le contenu de ces formations dans chaque pays a également été décrit. Selon les déclarations des jeunes et femmes bénéficiaires interrogés sur la question, 63,8% des jeunes et de femmes enquêtées considèrent que les actions de renforcement des capacités ont permis d'améliorer leur accès à l'emploi et/ou de développer leur AGR.



Comme les indicateurs relatifs aux effets du Résultat 2, c'est au Togo qu'on retrouve le pourcentage de jeunes et de femmes avec 88,3% affirmant que les actions de renforcement des capacités ont permis d'améliorer leur accès à l'emploi et/ou de développer d'AGR. Au Burkina, ce taux s'élève à 70,5% et au Bénin de 60,9%. Au Togo, il est de 58,8%. Ces pourcentages relativement élevés révèlent l'effet importants de volet renforcement des capacités développé par le projet, même si la cible (70%) n'a pas été atteinte (réalisée à 91%).

3.3.4 Niveau de réalisation du Résultat 3 : La perception de l'insécurité est réduite grâce à un environnement plus sûr

3.3.4.1 Problématique adressée par le projet

La zone frontalière BBT ciblée est marquée par la montée de l'extrémisme violent et la radicalisation ces dernières années. Cette situation qui a particulièrement déstabilisé l'espace frontalier du Burkina Faso et constitue un risque de plus en plus réel pour le Togo et le Bénin. Ceci se passe dans une zone transfrontalière déjà marquée par une porosité des frontières qui fait que les trois Etats ont des limites quant au contrôle/suivi des mouvements de personnes et de biens le long de leurs frontières communes. A titre d'illustration, entre le Burkina, le Togo et le Bénin, il n'existe qu'un seul poste de police frontalier avec chaque pays malgré la longueur de la frontière et l'importance des mouvements de personnes et de biens (Burkina-Togo, une seule entrée/sortie officielle avec un flux d'environ 383 000 personnes enregistrées par an et pour le Bénin, un poste avec un flux d'environ 175 000 personnes par an¹²).

¹² Source document de projet

En outre, cet espace frontalier BBT comme indiqué plus haut constitue un refuge de délinquants et trafiquants de tout acabit ; de la prolifération des armes, etc. toutes choses qui favorisent le grand banditisme, la criminalité organisée/transfrontalière et les trafics transfrontaliers et dans une certaine mesure le terrorisme. Cette situation a naturellement poussé les Etats à déployer dans la zone ces dernières années d'importants contingent de FDS. Cependant, au lieu de rassurer les populations de la zone, celles-ci regardent ces FDS avec beaucoup de méfiance. En effet, devant faire face à un phénomène auquel elles n'étaient pas bien préparées, les FDS se sont retrouvées également à devoir gérer de nombreux défis et contraintes sur le terrain. Il en est ainsi par exemple de la difficulté d'identification de certaines personnes due entre autres à l'absence de documents d'identité. Cette situation a pu entraîner des abus et violations des droits humains par endroits, semé la psychose et provoqué une crise de confiance de la population à l'endroit des FDS. En plus, cette crise s'est probablement nourri du sentiment des populations d'avoir été longtemps abandonnées à leur sort. S'y ajoutent évidemment des préoccupations d'ordre socio-économiques (faiblesse des investissements dans la zone) et beaucoup d'autres besoins non satisfaits des populations et au final, un niveau de développement faible marqué par l'ignorance, l'analphabétisme, la pauvreté, le manque d'emplois (des jeunes en particulier) et des clivages sociaux importants.

Tous ces facteurs et d'autres expliquent pourquoi la confiance entre l'Etat et l'administration d'une part et les communautés vivant dans la zone d'autre part, a du mal à prendre forme.

3.3.4.2 Contenu et portée de l'intervention

L'objectif du projet au titre du résultat 3 est de contribuer à créer un environnement propice au raffermissement de la confiance mutuelle entre l'Administration, les FDS et les communautés locales pour une meilleure coopération dans le but d'améliorer la perception des populations des localités frontalières ciblées. Le renforcement de la confiance entre les trois parties nécessite évidemment des actions ciblées visant à la fois les autorités administratives, les populations civiles locales et les FDS. Dans ce cadre, le projet a identifié (i) le développement d'actions conjointes et concertées entre les acteurs des trois pays ; (ii) des rencontres périodiques entre les trois parties, (iii) la formation et l'accompagnement des mécanismes de concertation existants. En plus, des actions d'électrification de sites de grande insécurité pour les populations devaient être initiées en vue d'appuyer les autorités pour l'amélioration de la sécurisation des espaces mais aussi contribuer à améliorer la résilience des jeunes. L'ensemble de ces interventions devraient permettre la réalisation des deux produits ci-dessous et contribuer à la réalisation du Produit 3.

- ☞ **Produit 3.1:** La confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS sont renforcées à travers des mécanismes de dialogue permanent ;
- ☞ **Produit 3.2:** La perception des communautés de la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics à risques dans l'espace BBT est améliorée grâce à l'éclairage public

3.3.4.3 Niveau de réalisation du produit 3.1: La confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS sont renforcées à travers des mécanismes de dialogue permanent.

Pour rappel, le Produit 3.1, comme le Produit 1.2 ne concernent que le Togo et le Bénin. Pour le Burkina Faso, la thématique faisait l'objet d'un projet spécifique développé par l'OIM au moment de l'élaboration du projet sous évaluation.

Au **Togo et Bénin**, d'importantes activités ont été réalisées dans le sens de rapprocher l'administration, les FDS et les populations. Des campagnes de sensibilisation conjointement réalisées par les trois parties ont été exécutées. Ces campagnes ont été centrées sur le civisme, l'esprit d'appartenance à une nation, le rôle des FDS dans la sécurisation de la zone frontalière, etc. Des journées de consultations et de soins gratuites ont été réalisées par les FDS en faveur de la population.

Au **Togo** en particulier, le projet avec l'accord des autorités des armées a organisé des actions médicales gratuites dans les préfectures de Cinkasse et de l'Oti-sud du 20 novembre au 03 décembre 2021. Le personnel soignant du service de santé des armées (SSA) et de l'unité de génie ont été déployés pour cette activité. Les résultats de ces activités en faveur de la population sont les suivants :

Tableau 5 Bilan des activités dans la préfecture de Cinkassé

| Spécialités | Consultations | Interventions | Enfants | Femmes | Hommes |
|-------------------|---------------|-----------------------|------------|------------|------------|
| Chirurgie | 150 | 92 | 15 | 19 | 58 |
| Gynécologie | 83 | 01 | | 83 | |
| Médecine générale | 728 | | 228 | 287 | 213 |
| Ophthalmologie | 294 | 53 dont 51 cataractes | 75 | 126 | 93 |
| Pédiatrie | 177 | | 117 | | |
| Sensibilisés | 855 | | | | |
| Total | 2 287 | 146 | 435 | 515 | 364 |

Au total 2 287 personnes ont été consultés, soignés sensibilisées à fois sur l'observation des mesures barrières dans le cadre de la lutte contre COVID 19 et à la vaccination contre la COVID 19. Par préfecture, ce bilan se présente comme suit :

Tableau 6 : Bilan des activités dans la préfecture de l'Oti-Sud

| Spécialités | Consultations | Interventions | Enfants | Femmes | Hommes |
|-------------------|---------------|-----------------------|------------|------------|------------|
| Chirurgie | 65 | 40 | 02 | 08 | 30 |
| Gynécologie | 29 | | | 29 | |
| Médecine générale | 672 | | 124 | 346 | 202 |
| Ophthalmologie | 167 | 28 dont 25 cataractes | 5 | 64 | 98 |
| Pédiatrie | 187 | | 187 | | |
| Sensibilisés | 645 | | | | |
| Total | 1765 | 68 | 328 | 464 | 328 |

A Gando, 1 765 personnes ont été consultés, soignés et surtout sensibilisées à l'observation des mesures barrières et à la vaccination contre COVID19. En définitive, les efforts de rapprochements développés par les FDS en direction des populations par le biais de campagnes de consultation et de soins gratuits en 2021 dans les préfectures de Cinkassé et Oti Sud ont permis de consulter et soigner 4 052 personnes dont 763 enfants ; d'opérer et suivre en post opératoire 214 personnes dont 133 en chirurgie générale et 81 en ophtalmologie. Ces actions médicales gratuites ont renforcé les relations entre la population civile et les forces de défense et de sécurité (FDS). Selon les populations bénéficiaires, les soins de santé gratuits offerts aux populations par la facilitation du projet ont été très utiles dans la mesure où ces opérations ont permis de soigner un grand nombre de patients n'ayant pas de moyens de s'offrir des traitements adéquats. Au cours des entretiens de groupe, les bénéficiaires ont estimé être satisfaits de cette action du projet. Selon un membre de CPPLEV à Cinkassé « *les consultations foraines ont permis de rapprocher les FDS de façon générale à la population et ont permis de réduire la dégradation néfaste des relations des deux parties* ». Un agent de la mairie de Tône 3 témoigne « *qu'on voit de plus en plus les jeunes participer à des réunions et des sensibilisations ensemble avec les FDS sans craintes ni de gênes* ».

L'amélioration de la relation civilo-militaire a pu être observée sur le terrain dans certaines zones visitées. Au cours des discussions de groupe et des entretiens individuels, les populations ont souvent rappelé cette action de l'armée et reconnu son effet dans la perception qu'elles avaient des FDS. En plus, les acteurs enquêtés reconnaissent que le renforcement des capacités des mécanismes de dialogue instaurés (CIPLEV, cadre de dialogue de jeunes et de femmes) a contribué à renforcer la confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les Force de Défense et de Sécurité (FDS) dans la Région. Cependant, en même temps, il a été révélé dans les mêmes entretiens des pratiques négatives observées ces derniers temps que les populations croyaient révolues au regard de l'évolution positive des rapports FDS/populations enclenchée par la campagne gratuite de consultation et de soin. Ces pratiques concernent essentiellement des exactions (brutalité, intimidation, maltraitance, raquette, etc. ;) à l'endroit des populations qui commençaient pourtant à développer une toute autre perception sur les FDS en général.

Au Bénin, le risque pour les jeunes de se faire enrôler par les groupes extrémistes est lié aux failles du système national comme la marginalisation des populations des régions éloignées du pouvoir central, au manque d'infrastructures et donc aux difficultés d'accès aux services sociaux de base, et aussi à la non-prise en compte de leurs opinions dans le débat public.

Les populations de ces régions sont souvent privées de l'information à tel point qu'ils ignorent souvent l'existence des lois et nouvelles réglementations. Les modes de règlement traditionnel (sans généralement l'implication des autorités judiciaires locales) prédominent encore. La présence des FDS est généralement perçue comme étrangères ainsi que le sont les lois de la république que ces derniers tentent de faire observer. Ces lois, à leurs yeux, sont étrangères à leur mode de vie car ne tenant pas compte de leurs préoccupations. Pour rapprocher les populations des FDS et pour améliorer la sécurité dans les communes de l'intervention, le projet a renforcé des dialogues communautaires et initié des sensibilisations. Ces actions ont eu pour but d'amener les populations à comprendre le rôle des FDS et la nécessité d'une coopération avec ces derniers pour diminuer les risques d'insécurité. Elles ont aussi porté sur les moyens de prévenir les différends ethniques provenant pour la plupart des conflits entre éleveurs et agriculteurs. Par la suite, dans le souci de mieux faire comprendre à la population les risques de propagation du phénomène Jihadiste au Bénin, les sensibilisations et les dialogues communautaires ont été initiés sous l'autorité des notables et les chefferies traditionnelles.

Une autre activité réalisée a été l'identification des lieux et la pose de l'éclairage public, la mise en place des comités locaux de dialogues, la mise en place des systèmes locaux d'alertes précoces qui viennent renforcer les dispositifs existant de gestions des conflits et les comités locaux de dialogue et de paix. Avec l'appui du projet, les FDS de leur côté ont elles-mêmes organisé des journées de sensibilisation en s'appuyant sur les radios locales et des journées portes ouvertes. Au plus fort de la Covid-19, les femmes et les FDS ont même partagé des formations sur des activités génératrices de revenus, notamment la fabrication des masques et la fabrication du savon liquide et des gels.

3.3.4.4 Produit 3.2: La perception des communautés de la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics à risques dans l'espace BBT est améliorée grâce à l'éclairage public.

☞ Niveau de réalisation des activités

Dans le domaine de l'amélioration de la perception de la sécurité par les populations, au Togo, 20 lampadaires solaires ont été installés dans des sites d'insécurité notoire. La même réalisation a été faite au Bénin avec l'éclairage de 26 espaces communautaires. Ces sites ont été identifiés par les communautés et les autorités locales. Ces sites aujourd'hui éclairés par cette action dans les deux pays, outre qu'il contribue à sécuriser les lieux fait également le bonheur des jeunes élèves qui s'y regroupent le soir pour étudier.

☞ Le cas particulier du Burkina Faso

Au Burkina Faso, 19 points étaient, au préalable, identifiées dans la zone frontalière. Toutefois, l'acquisition et l'installation n'ont pu être réalisées avant que ces sites ne soient plus accessibles du fait de l'avancée des groupes armés (qui ne permet plus d'atteindre la zone). Sur ce point, les conseillers de CNJ rencontrés ont été unanimes à mettre en relief non seulement la lenteur du processus mais également la faible écoute dont le projet a fait preuve à leur endroit. A Pama et Kompienga, ils auraient proposé au projet de produire sur place les poteaux, à charge pour le projet d'envoyer les plaques solaires seulement dans le but d'accélérer l'implantation de l'éclairage. Selon eux, cette proposition faite avant l'aggravation de la situation sécuritaire est restée sans suite.

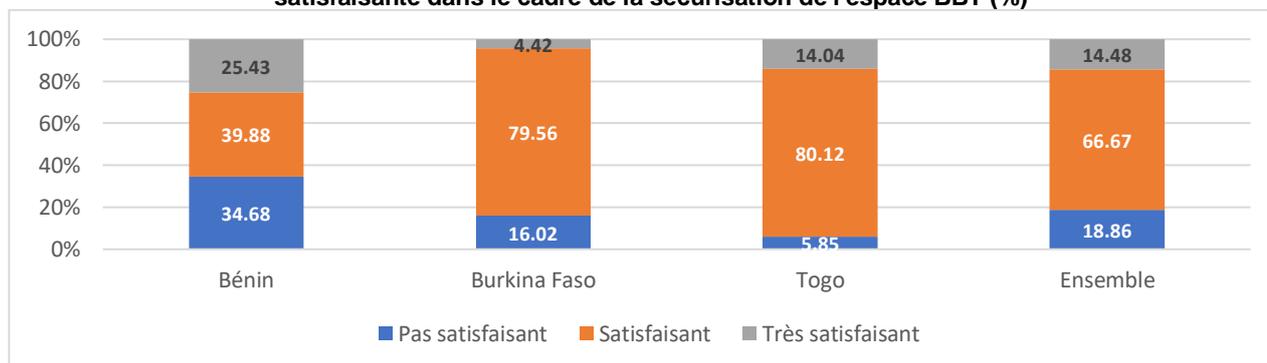
Avec la situation sécuritaire actuelle, le projet envisage l'installation de ces lampadaires (non encore réalisée au moment de l'évaluation) à Fada Gourma, zone accessible et accueillant une grande population de PDI venant des zones où était prévu l'implantation de ces lampadaires. Cependant, pour nombre d'acteurs rencontrés, notamment les points focaux de la CNJ de Pama et Kompienga, cela rime avec du gâchis. On peut leur donner raison au moins en partie, sur ce point. En effet, l'implantation de 19 lampadaires n'apporte aucune valeur ajoutée à la ville de Fada Gourma déjà éclairée, encore moins au PDI originaires des zones où devaient être implantées ces lampadaires, étant donné que ces personnes déplacées vivent dans les différents quartiers de la ville au sein des communautés. On pouvait comprendre cette délocalisation si les PDI vivaient rassemblées sur un ou plusieurs sites nécessitant de l'éclairage. Ce qui n'est point le cas.

Les acteurs rencontrés soulignent qu'il est bien possible de faire transporter les lampadaires par l'armée au moyen de leurs aéronefs ou par des convois sécurisés et que le jeu en vaut la chandelle dans la mesure où, à ce jour, tous les poteaux d'éclairage de Pama ont été dynamités et qu'il en est de même pour une bonne partie de l'éclairage public de la ville de Kompienga. Ces lampadaires feraient donc du bien pour les populations encerclées dans ces deux villes. Les jeunes restés dans ces villes sous le leadership de responsables du CNJ se disent capables de les réceptionner et de les installer (sans l'assistance du fournisseur) si l'armée les convoie. Cette option apparemment convaincante. Toutefois, la question qu'on peut se poser est celle de savoir quelle serait la réaction des groupes armés extrémistes quand ils constateront l'implantation de ces nouveaux lampadaires là où ils avaient détruit tout l'éclairage. Ce qui est certain, c'est que l'installation de ces lampadaires à Pama et Kompienga actuellement expose potentiellement les sites à une réaction des Jihadistes violente des groupes armés campés aux alentours de ces villes. Puisqu'il relève de la responsabilité du projet de limiter le risque de nuire (« *Do not harm* »), cette option proposée par les jeunes dans les discussions avec la mission d'évaluation n'est pas recevable.

3.3.4.5 Evaluation du niveau de réalisation du Résultat 3 au moyen des indicateurs

L'indicateur de Résultat 3.1 est le suivant « *pourcentage de personnes (civiles et de FDS) qui affirment que la coopération entre les deux camps est satisfaisante dans le cadre de la sécurisation de l'espace BBT et que les droits humains sont respectés* ». La lutte contre l'extrémisme violent par l'amélioration de la collaboration entre les FDS et les populations civiles reste un défi à relever. Dans le détail (voir figure ci-dessous), encore près de 19% des personnes interviewées ne sont pas satisfaites de la collaboration entre ces acteurs. La satisfaction de la collaboration entre les deux camps a été plus décriée au Bénin (34,7%) qu'au Burkina Faso (16, %) et au Togo (5,9%).

Figure 2 : Proportion de personnes selon leur appréciation de la coopération entre les deux camps est satisfaisante dans le cadre de la sécurisation de l'espace BBT (%)



Source : Étude d'évaluation finale, 2022

Dans l'ensemble des trois pays, y compris donc au Burkina Faso des actions liées à ce résultat n'ont pas été menées par le projet, au total, 81,1% des personnes interrogées (« satisfait » et « très satisfait »), y compris les éléments des FDS ont affirmé que *la coopération entre les deux camps est satisfaisante dans le cadre de la sécurisation de l'espace BBT et que les droits humains sont respectés*. Bien que ces chiffres soient relativement élevés, la cible du projet, à savoir 95% n'a été réalisé dans aucun des pays couverts par le projet. Encore qu'il faut considérer ce résultat avec beaucoup de réserve. En effet, la crainte que suscitent les FDS au niveau de la population civile expliquée par les populations rencontrées au Bénin par exemple peut influencer ce résultat qui ne traduit que peu l'impression qu'on peut avoir à travers les entretiens et les observations de terrain. On peut parfaitement comprendre que certaines personnes dans cette population n'expriment pas leur point de vue exact devant un enquêteur qui transcrit ses réponses. On peut néanmoins accorder un certain crédit avec les efforts consentis au Togo par exemple dans le sens de rapprocher les deux parties, avec une campagne gratuite de consultation et de soin des FDS aux populations civiles.

Les résultats montrent aussi que les hommes dans l'espace BBT sont plus enclins à coopérer avec les FDS que leurs collègues hommes si on interprète les résultats en termes de tendances. Au niveau des hommes, 70,2% ont affirmé que *la coopération entre les deux camps est satisfaisante dans le cadre de la sécurisation de l'espace BBT et que les droits humains sont respectés*. Chez les femmes, ce pourcentage atteint 89,6%. Chez les jeunes, il est de 78,6%.

L'Indicateur de Résultat 3.2 porte sur « *le pourcentage de personnes (civiles et de FDS) interrogées qui se sentent physiquement très en sécurité dans l'espace BBT tout le temps* ». Les résultats de l'évaluation montrent des tendances comparables à celles décrites ci-dessus. Au total, 76,8% des personnes interrogées estiment sentir physiquement très en sécurité dans l'espace BBT tout le temps.

Tableau 4 : Pourcentage de personnes (civiles et de FDS) interrogées qui se sentent physiquement très en sécurité dans l'espace BBT tout le temps (%)

| Pays | Masculin | Féminin | - de 35 ans | + de 35 ans | Ensemble |
|-----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Bénin | 76,1 | 86,4 | 81,0 | 80,6 | 80,9 |
| Burkina Faso | 72,9 | 65,6 | 69,0 | 69,2 | 69,1 |
| Togo | 84,3 | 79,2 | 79,5 | 83,3 | 80,7 |
| Ensemble | 76,8 | 76,8 | 76,3 | 78,2 | 76,8 |

Source : Étude d'évaluation finale, 2022

Dans les trois pays, le pourcentage est de 80,9% au Bénin, 69,1% au Burkina et 80,7% au Togo.). Le taux est important mais la cible de 95% que visait le projet n'a pas été atteinte. Son taux de réalisation est de 85,4%. On constate que le pourcentage de jeunes qui se sentent physiquement très en sécurité dans l'espace BBT est du même ordre de grandeurs que celui observé au niveau des autres catégories.

L'Indicateur de Produit 3.1.1 (Produit 3.1) porte sur le « *pourcentage de personnes interviewés dans la zone d'intervention de l'espace BBT qui affirment que les mécanismes de dialogue instaurés ont contribué à renforcer la confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS* ». Cet indicateur est mesuré pour le Bénin et le Togo. Dans l'ensemble, 63,1% de personnes interrogées affirment que les mécanismes de dialogue instaurés ont contribué à renforcer la confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS. La cible fixée à 80% n'a pas été réalisée (taux de réalisation 78,9%).

Au Togo où les populations ont beaucoup loué la campagne de consultation et de soins gratuits au cours des discussions de groupe et des entretiens individuels, le pourcentage est de 53,8 % inférieur à celui du Bénin (72,3%). Toutefois, il y a lieu de relativiser cette comparaison. En effet, la proportion des personnes interviewées qui ne savent pas si l'amélioration de la collaboration entre FDS et civile serait due à la mise en place des mécanismes locaux de dialogue est beaucoup plus importante au Togo (46,2%) qu'au Bénin (27,2%). Notons que dans les deux pays, le pourcentage au niveau des femmes est inférieur à celui au niveau des hommes : 64,2% contre 79,3% au Bénin et 52,5% contre 56,9% au Togo.

Dans les deux cas aussi, le pourcentage au niveau des jeunes est inférieur à celui obtenu chez les hommes et chez les femmes : 67,6% au Bénin et 52,6% au Togo. Dans ce cas aussi on peut se poser la question de savoir si les activités développées pour instaurer la confiance entre les populations, les autorités et les FDS ont été moins pertinentes pour les jeunes ou si c'est parce que le déficit de confiance entre les jeunes et les FDS étaient si profond que les activités ont produit moins d'effets au niveau jeunes.

L'indicateur de Produit 3.2 est intitulé « *pourcentage de personnes qui expriment leur satisfaction par rapport aux actions de sécurisation des lieux publics à risques de l'espace BBT* ». Selon l'enquête, 65% des personnes interrogées dans la zone expriment leur satisfaction par rapport aux actions de sécurisation des lieux publics à risques de l'espace BBT ». Le taux d'exécution par rapport à la cible fixée par le projet (80%) est de l'ordre de 81%. C'est au Togo où les actions de sécurisation des lieux publics à risques est apparemment mieux appréciée avec 81,9% de personnes qui expriment leur satisfaction contre 56,6% et 56,9% au Burkina Faso. On observe aussi que les jeunes constituent la catégorie qui exprime le moins leur satisfaction par rapport aux actions de sécurisation des lieux publics (54,9% au Bénin, 50% au Burkina et 77,8% au Togo).

Tableau 8 : Proportion de personnes qui expriment leur satisfaction par rapport aux actions de sécurisation des lieux publics à risques de l'espace BBT (%)

| Pays | Moins de 35 ans | Plus de 35 ans | Homme | Femme | Ensemble |
|-----------------|------------------------|-----------------------|--------------|--------------|-----------------|
| Bénin | 54,9 | 64,5 | 55,4 | 58,0 | 56,6 |
| Burkina Faso | 50,0 | 82,1 | 56,5 | 57,3 | 56,9 |
| Togo | 77,8 | 90,7 | 84,3 | 80,8 | 81,9 |
| Ensemble | 59,9 | 81,5 | 62,3 | 67,0 | 65,0 |

Source : Étude d'évaluation finale, 2022

Pourtant, les jeunes constituent aussi la catégorie supposée fréquenter le plus ces sites. S'attendaient-ils à plus ? On peut le penser.

3.4 **Évaluation de la durabilité projet**

Pour rappel, un **projet** est qualifié de durable quand une utilisation continue de ses résultats peut être assurée après son achèvement.

3.4.1 **Durabilité du Résultat 1 : Durabilité des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires**

3.4.1.1 **Éléments de durabilité**

- **L'approche de mise en œuvre est favorable à la durabilité**

Dans les trois pays, les actions portant sur le renforcement des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires ont été exécutées sous la responsabilité des institutions d'Etat chargées de promouvoir et de conduire le dialogue entre les différentes communautés, de prévenir et de résoudre les conflits communautaires. Ces institutions habilitées par l'Etat (cadre juridique) constituent effectivement les partenaires idoines pour pérenniser les actions et les résultats du projet dans le domaine.

Au **Burkina Faso** par exemple, le projet s'est reposé sur l'ONAPREGECC et l'ONFR. L'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC) a été mis en place pour la prévention et la gestion des conflits communautaires au Burkina Faso. Sa mission est de fédérer les actions des différents intervenants aussi bien publics que privés en vue d'une résolution structurelle des conflits communautaires. Le DECRET N°2015-1645/PRES/TRANS/PM/MJDHPC/MATD/MEF du 28 décembre 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement d'un Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires au Burkina Faso fixe les missions de l'institution comme suit :

- Collecter, traiter, analyser et diffuser les données sur les conflits communautaires ;
- Evaluer périodiquement la situation des conflits communautaires dans les différentes régions du pays ;
- Déclencher l'alerte précoce en cas de risque de conflits communautaires et initier des actions préventives pour anticiper sur le conflit ;
- Contribuer à la résolution des conflits communautaires ;
- Fournir aux structures techniques et à tout autre acteur, les éléments de compréhension et d'orientation relatifs à la prévention et à la gestion des conflits communautaires ;
- Mener toute autre action entrant dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits communautaires notamment à travers des activités de sensibilisation, d'information et de formation

Le second interlocuteur du projet a été l'Observatoire National des Faits Religieux (décret n°2015-984/PRES-TRANS/PM/MATDS/MEF du 17 août 2015), une institution créée spécifiquement pour traiter des conflits d'ordre religieux par la promotion de la tolérance et le dialogue inter-religieux, le renforcement des capacités des leaders religieux et des animateurs des médias confessionnels et laïcs.

Au Bénin, le projet s'est appuyé sur des institutions comme la Coalition nationale pour la paix placée sous la tutelle du Haut-commissariat à la Gouvernance, composée de personnes ressources, de personnalités de la société civile, de médias et représentants de l'assemblée nationale et du gouvernement et qui a pour mission d'assurer la veille pour la préservation de la paix dans le pays.

Au Togo, le partenaire gouvernemental a été le Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent (CIPLEV). Cette institution a pour mission « *d'œuvrer à éradiquer ou à réduire sensiblement la propagation de l'extrémisme violent* ». Il s'agit d'un mécanisme souple exclusivement dédié à la prévention de l'extrémisme violent dans le pays. Sa mission est, entre autres, de recueillir les données sur les zones affectées ou à risque, d'œuvrer à éradiquer ou réduire sensiblement la propagation de l'extrémisme violent sur l'ensemble du territoire national, en donnant aux communautés de base les outils et le soutien dont elles ont besoin pour résister à ce fléau. Dans son approche de prévention, le CIPLEV entend donner « *aux communautés de base, les outils et le soutien dont elles ont besoin pour lutter contre ce fléau* ».

Composé de représentants des départements ministériels impliqués, des leaders d'opinion et de la société civile, le CIPLEV se propose donc d'agir directement sur les causes profondes de vulnérabilité et sur les signaux faibles de la radicalisation afin de garantir une prévention efficace. L'organisme a mis en place des mesures sécuritaires, préventives et de développement pour éviter l'endogénéisation de l'extrémisme violent sur notre territoire

On peut donc considérer que le projet a retenu comme principaux partenaires des institutions déjà chargées dans leurs pays respectifs de mettre en place des **mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires et de l'extrémisme violent**. Vu sous cet angle, les activités développées ont constitué en réalité un accompagnement et une contribution à la réalisation de leurs propres cahiers de charges respectifs. En tout état de cause, outre le cadre juridique, ces institutions disposent en principe de l'expertise nécessaire pour assurer la durabilité des activités et des résultats obtenus avec le projet. D'autant plus que ces activités et résultats étaient inscrits dans leurs plans d'action comme l'ont unanimement souligné les responsables des institutions concernées au Bénin, au Burkina et au Togo.

L'approche de mise en œuvre, les résultats escomptés et les activités du projet dans les trois pays sont donc favorables à la durabilité.

○ **Autres constats de terrain favorables à la durabilité**

Outre l'approche et les éléments du projet favorables à la durabilité, certains effets du projet constatés sur le terrain sont également favorables à la durabilité. Ces éléments sont :

- **Les capacités potentielles que dégagent les structures communautaires**

Un certain nombre d'organisations communautaires de base rencontrées, bénéficiaires des appuis du projet dans le domaine de la structuration et du renforcement des capacités semblent capables d'assurer au niveau de leurs communautés la mission de prévention, de veille, d'alerte et de médiation en ce qui concerne les conflits communautaires.

Au Burkina Faso par exemple, même si le processus n'a pu être menée à terme, les organisations communautaires identifiées dans la région de l'Est et du centre Est ont pu bénéficier d'appuis en termes de structuration et de formation dans le domaine du dialogue, de la médiation/résolution des conflits communautaires et la prévention de l'extrémisme violent. Au cours des discussions avec certains responsables d'organisations rencontrées (ONAFAR provinciale de Kompienga, Conseil provincial des chefs coutumiers de Kompienga-Pama-Madjouarie), ceux-ci ont montré de véritables capacités dans le domaine de la négociation et la prévention des conflits communautaires. En plus des exemples de médiations rapportés (voir analyse Produit 1.1), les responsables des deux organisations rencontrées à Fada Gourma, dans leur situation de PDI continuent d'assurer d'importantes fonctions communautaires. En effet :

- ☞ Ils accueillent tous les ressortissants de leur communautés (Madjouarie, Kompienga, Pama) qui arrivent à Fada, les orientent dans les différents quartiers pour les loger auprès d'autres PDI déjà implantées ;
- ☞ Assurent l'écoute et le conseil aux jeunes et femmes déplacés, dont certains ne connaissent rien de la vie en ville (tous les jeunes et femmes arrivants passent par ce stade) ;
- ☞ Collectent des moyens auprès des ressortissants de leur communauté résidant dans les autres villes du Burkina pour aider leurs pairs en difficultés à Fada ;
- ☞ S'informent régulièrement de l'évolution de la situation de leur villes/villages et informent leurs pairs ;
- ☞ Etc.

Ces responsables font preuve d'un véritable sens de leadership dans les communautés PDI qui fait penser qu'ils pourront jouer un rôle prépondérant dans leurs communautés quand il s'agira du retour. Ils sont en outre unanimes à reconnaître que les formations reçues dans le cadre du projet ont fortement influencé leurs aptitudes actuelles.

Au **Togo**, comme rapporté ci-dessus, après les formations, les Conseils préfectoraux, Comités Locaux de Paix semblent aussi afficher une certaine viabilité dans la région des savanes. Il est à noter que le CIPLEV a des représentations au niveau des préfectures (CPPLEV) et au niveau des cantons (CCPLEV) ce qui renforce la viabilité de cette organisation. Il en est de même que les Comités Locaux de Paix au Bénin. C'est d'ailleurs dans ce pays où ces organisations locales communautaires semblent plus prédisposées à la durabilité étant donné leur expérience (le pays a mis en place et renforcé ces structures depuis une longue période).

3.4.1.2 Principales menaces à la durabilité

☞ La poussée jihadiste

La poussée de l'extrémisme armé violent constitue la principale menace à la durabilité du projet. Le cas de la région Est du Burkina Faso en atteste. En effet, la plupart des organisations bénéficiaires des appuis du projet ont vu leurs membres dispersés à travers le pays, leurs communautés elles-mêmes étant « *explosées* » par l'avancée des extrémistes armés. Il se trouve que cette menace se précise de plus en plus ces derniers temps sur les zones couvertes par le projet au Togo et au Bénin. Le problème avec cette menace est que les organisations communautaires peuvent prévenir l'enrôlement des membres de leur communauté par les jihadistes, mais ne peuvent point prévenir l'agression de leur communauté par des inconnus. En effet, les responsables des organisations communautaires rencontrées à l'Est du Burkina ont tous souligné ne connaître aucun membre de leur communauté enrôlé tout comme ils ignorent tout de la prévenance des agresseurs.

☞ Des organisations communautaires qui restent à consolider

Le projet en collaboration avec les institutions d'Etat spécialisées a pu mettre en place et/ou renforcer les organisations communautaires dans la zone frontalière BBT. La plupart de ces structures sont capables aujourd'hui d'assurer la mission de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires. Elles peuvent également assurer la mission de sensibilisation auprès des jeunes dans le cadre de la prévention de leur enrôlement par l'extrémisme violent. Cependant, cet acquis reste fragile. Il est vrai que bon nombre d'organisations renforcées existaient de façon informelle. Le projet a mis à leur disposition des outils modernes de dialogue, de médiation et de résolution des conflits. Il reste que ces organisations manquent d'expérience pratique. Surtout que les facteurs déclencheurs des crises se complexifient.

Il ne s'agit plus seulement de prévenir ou de résoudre les conflits traditionnels et classiques entre agriculteurs et éleveurs seulement, des problèmes fonciers entre collectivités ou de violence basée sur le genre mais des situations de crise plus chroniques. En effet, la paupérisation croissante des jeunes et des femmes, les trafics, la circulation des armes dans la zone, les frustrations dues à l'absence d'investissements d'Etat dans la zone, la compétition de plus en plus ardue pour l'accès aux ressources etc. provoquent un risque d'augmentation des tensions communautaires. La prévention et le règlement des conflits devient de plus en plus complexe. Face à tous ces défis, les capacités des organisations communautaires de base peuvent paraître relativement modestes. S'y ajoute que la donne jihadiste dans la zone constitue une menace directe pour la durabilité de toutes les organisations communautaires créées ou renforcées dans la zone.

3.4.1.3 Durabilité des acquis dans le domaine de la coopération entre l'Administration, les FDS et les populations dans le cadre de la prévention des conflits et de l'extrémisme violent et du radicalisme

Des efforts importants ont été réalisés dans le cadre du projet pour favoriser une coopération entre l'administration et les FDS d'une part et les populations d'autre part. Des résultats ont certes été engrangés dans ce sens aussi bien au Togo qu'au Bénin. Au Togo en particulier, les populations civiles ont fortement apprécié les consultations et soins gratuits offerts par les FDS. Au Bénin où les relations entre les parties sont réputées très difficiles, les efforts consentis par les FDS pour se rapprocher des populations dans le cadre du projet ont été importants. Cependant, dans la réalité les résultats obtenus apparaissent relativement faibles. En plus, leur durabilité est loin d'être assurée.

Au Togo par exemple, les « check points » installés dernièrement par les FDS dans le cadre de la sécurisation de la région des savanes constitue une nouvelle pomme de discorde entre les deux parties. Les populations, selon les déclarations recueillies dans le cadre de la présente évaluation accusent les FDS d'exaction et de multiples violations de leurs droits au niveau de ces points de contrôle, situation qui sape profondément la durabilité des faibles acquis des campagnes de rapprochement exécutées dans le cadre du projet et en dehors du projet.

Autre élément qui risque de nuire à la durabilité des acquis observées en matière de rapprochement entre les deux parties, l'armée togolaise a reconnu son implication dans la mort de sept adolescents, dans la nuit du 9 au 10 juillet 2022. Ces derniers avaient été tués par une explosion la nuit dans le village de Magba, dans la préfecture de Tône, à la frontière avec le Burkina Faso. Cette bavure, évidemment, risque de peser lourd dans les relations entre les FDS et la population locale dans une zone où pourtant, les efforts de l'armée pour obtenir la confiance des habitants dans sa campagne de prévention contre la menace jihadiste étaient en train de produire des effets notables.

3.4.1.4 Durabilité des acquis dans le domaine de la mise en place du mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent

Ce qui pouvait apparaître comme le plus difficile à réaliser dans le cadre de la mise en place du mécanisme d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent a été réalisé. En effet, des trois côtés de la frontière, le projet et ses partenaires étatiques ont pu implanter et renforcer les organisations communautaires dont le fonctionnement devrait alimenter en information le mécanisme d'alerte précoce et d'intervention. Toutefois, la menace jihadiste s'intensifie dans la zone et le mécanisme d'alerte précoce n'a pas vu le jour. Du coup, les capacités ainsi « *construites* » dans les communautés aux fins de collecter et de transmettre les informations sécuritaires à qui de droit risque de s'étioler. Du côté du Burkina Faso, la désagrégation des structures de base communautaire implantées est déjà actée.

S'agissant du mécanisme lui-même, s'il est vrai que le cahier des charges a déjà été élaboré par les trois Etats (BBT), sans facilitation d'une tierce partie (comme l'a été le projet), il y a des risques réels que l'opérationnalisation tarde encore pour longtemps, voire ne se réalise pas du tout pour les raisons invoquées au chapitre précédent.

3.4.2 Durabilité du Résultat 2 :

☞ Durabilité des résultats obtenus dans l'autonomisation des jeunes et des femmes à travers l'accès à la formation et le renforcement des capacités à développer des activités génératrices de revenus et à améliorer l'employabilité (Produit 2.1)

C'est au Togo où les effets obtenus dans le cadre l'autonomisation des jeunes et des femmes à travers l'accès à la formation et le renforcement des capacités à développer des activités génératrices de revenus semblent plus durable. En effet, Le fait d'avoir renforcé les capacités managériales et entrepreneuriales des bénéficiaires a beaucoup contribué à la viabilité de leurs activités. L'avantage dans ce cas est que toutes les activités prévues dans ce cadre ont été exécutées à temps et que les bénéficiaires sont en activité depuis au moins huit mois. Du coup, les premiers effets de l'action sont observables. Et selon les bénéficiaires, ils sont positifs. Les AGR individuelles et les groupements bénéficiaires des appuis du projet contribuent déjà à l'amélioration de la situation socioéconomique des bénéficiaires et rien ne s'oppose à ce que cette tendance se poursuive et se consolide, sauf, évidemment, l'insécurité qui menace zone.

Au Bénin, l'employabilité des bénéficiaires (encore en apprentissage/formation) deviendra une réalité après leur stage. Chacun aura un métier. Cet acquis est réputé durable. Néanmoins, dans l'esprit du projet, il s'agit en réalité de « donner du travail » aux jeunes et femmes vulnérable pour améliorer leur résilience socioéconomique. On conviendra qu'entre « *être employable* » et « *trouver du travail* » dans le contexte actuel du Bénin où l'emploi des jeunes, y compris des jeunes diplômés, constitue une préoccupation nationale. Le risque sur la durabilité de l'acquis du projet (amélioration de l'employabilité des bénéficiaires) est donc lié au marché du travail et à la capacité pour les bénéficiaires qui souhaitent s'auto-employer, de mobiliser des fonds pour lancer une activité.

Au Burkina Faso, les 80 bénéficiaires des communes de Koulpélogo, Soudougui, Sangha et Yargatenga ont pu lancer leurs AGR. Leur installation est cependant très récente (en cours pour certains) pour qu'on puisse disposer de tendance. Toutefois, avec un marché fortement limité l'insécurité, la durabilité n'est pas assurée. Dans la région de l'Est (Kompienga, Pama, Madjouarie), moins d'une dizaine (7 au dernier décompte réalisé avec les points focaux du CNJ) sur un total de 60 bénéficiaires ont pu débiter leur AGR, dont 3 en qualité de PDI. On ne peut donc pas parler de durabilité dans ce cas.

Durabilité de l'accès à l'État civil dans la zone d'intervention

L'équipement des centres d'état civil et des centres secondaires d'état civil dans toute la zone d'intervention (tablettes, imprimantes, microordinateurs, clés de connexion, etc.) et la formation des personnels constituent un élément important de durabilité. Evidemment, il y a des investissements à réaliser pour la maintenance et le renouvellement du matériel et équipement fournis par le projet. Mais on peut penser que les maires bénéficiaires de cet apport du projet assureront cet investissement. Dans le cas du Bénin et du Togo en tout cas, cet engagement, gage d'une certaine durabilité des acquis, a été tenu. Au Burkina où tous les maires des communes ont été destitués avec l'arrivée du pouvoir actuel, la pérennité de l'acquis est moins évidente, d'autant plus que même les centres d'état-civil secondaires installés dans les structures de santé ne sont fonctionnels que dans la province de Koulpélogo. Dans les communes de l'Est (Kompienga, Pama, Madjouarie), les structures de santé ont été désertées par la plupart des personnels formés à l'utilisation des équipements. S'agissant de l'organisation d'audiences foraines pour délivrer aux adultes qui n'en disposent pas des actes d'état civil, leur organisation était financée par le projet. Aucun élément ne permet de prévoir leur poursuite après le projet.

- **Durabilité de l'amélioration de perception des communautés de la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics à risques dans l'espace BBT**

Au Bénin et au Togo, l'éclairage public de 46 espaces communautaires a contribué à l'amélioration de la perception de la sécurité par les populations au niveau local. L'éclairage des sites contribue à sécuriser les lieux et profite aux jeunes qui y développent leurs loisirs le soir et aux écoliers qui y révisent leurs leçons. Ces sites appartiennent aujourd'hui au patrimoine local, vu l'importance que les communautés bénéficiaires leur accordent, d'où leur durabilité. Toutefois, l'entretien des panneaux solaires (que les bénéficiaires ne peuvent assurer) pourrait constituer un risque pour leur durabilité.

3.4.3 Conclusion sur la durabilité

En dépit du contexte on ne peut plus difficile (avancée de l'insécurité, Covid-19, changement de pouvoir au Burkina Faso), le projet a obtenu un certain nombre de résultats importants et, qui plus est, potentiellement durables. Des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires ont effectivement été implantés dans toutes les communautés frontalières couvertes par le projet. Ces structures ont été renforcées et, pour la plupart, sont fonctionnelles aujourd'hui (après projet). Elles pourraient en outre, constituer le support au niveau communautaire du mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent, qui lui, n'a pas pu être complètement mis en place. Des efforts importants ont été déployés au Bénin et au Togo pour susciter coopération active entre l'Administration, les FDS et les populations dans le cadre de la prévention des conflits et de l'extrémisme violent et du radicalisme. Toutefois, la durabilité des acquis dans ce domaine semble faible. La « distance » entre FDS et Population était trop importante pour être résorbée en si peu de temps. Dans le cas du Togo, des faits observés ont également contribué à compromettre une éventuelle durabilité des acquis dans ce domaine.

Dans le domaine de l'autonomisation des jeunes et des femmes à travers l'accès à la formation et le renforcement des capacités à développer des activités génératrices de revenus et à améliorer l'employabilité, les résultats les plus notables en termes de durabilité sont observés au Togo. Au Burkina, l'avancée de l'insécurité n'a pas permis une bonne mise en œuvre de ce volet du projet. Au Bénin où le projet s'est appesanti sur l'amélioration de l'employabilité, la formation/apprentissage se poursuit. Dans le domaine de l'appui pour l'accès, les équipements et les formations des centres d'état civil et des centres secondaires d'état civil constituent un acquis potentiellement durable des communes bénéficiaires.

Enfin l'éclairage des sites publics naguère réputés à risque a fortement amélioré la perception de l'insécurité des personnes et des biens dans les communautés bénéficiaires au Bénin et au Togo. Cet acquis est peut également être durable si des mécanismes d'entretien des installations sont rendus disponibles.

Il faut cependant souligner que la durabilité de l'ensemble de ces acquis est fortement menacée par la poussée inexorable de la violence jihadiste dans la zone frontalière BBT.

3.5 L'efficacité dans la mise en œuvre du projet

3.5.1 Évaluation du taux d'efficacité

La mesure de l'efficacité porte sur l'appréciation du rapport existant entre la quantité et la qualité des résultats obtenus et les ressources matérielles, humaines et financières mises en œuvre pour les obtenir.

3.5.1.1 Taux de réalisation financière

Selon documentation du projet, le budget global du projet convenu entre les trois agences partenaires (OIM et PNUD récipiendaires et PBF bailleur) est de **3 275 000** dollars américains (USD). Toutefois, une reconstitution des allocations respectives aux cinq bureaux pays aux quatre (OIM Burkina, OIM Bénin, OIM Togo, PNUD Bénin, PNUD Togo) chargés de l'exécution des activités fait ressortir un montant total alloué à l'exécution des activités de **2 002 500** USD. La différence (# 40%) pourrait provenir de coûts de personnels et d'administration. Le montant mobilisé au titre de la mise en œuvre des activités est de **1 984 976,68** USD comme il apparaît dans le tableau suivant. Le taux d'exécution financière (fonds mobilisés/investis dans les activités/fonds alloués) est donc de l'ordre de **99,12%**. Le taux de réalisation physique (assimilé par simplification) au taux d'efficacité est donc de 100%.

Figure 3 : Burkina Faso : entretien à Fada avec deux bénéficiaires (une femme et un jeune homme) arrivés, à Fada le 22/06/2022 en provenance de Pama et Kompienga pour décaisser leur subvention à la SONAPOST

Tableau 9 : Synthèse des allocations et réalisations (par produits) par agences pays

| Résultats/Produits/Activités | Niveau d'exécution financière | | | | | | | Taux d'exécution financières |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|------------------------------------------|------------------------------|
| | Budget total alloué pour l'activité | Exécution financière OIM Bénin | Exécution financière PNUD Bénin | Exécution financière OIM Burkina | Exécution financière PNUD Togo | Exécution financière OIM Togo | Exécution financière totale (trois pays) | |
| Résultat 1 : Les mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits sont renforcés pour une meilleur prise en charge des facteurs et risques de mobilisation par les groupes extrémistes. | | | | | | | | |
| Produit 1.1 : Des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires sont fonctionnels et efficaces. | | | | | | | | |
| Produit 1.1 : Des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires sont fonctionnels et efficaces. | 260 000,00 | | 131 687,56 | 111 680,87 | 16 359,46 | - | 259 727,89 | 99,90% |
| Produit 1.2 : L'Administration, les FDS et les populations de la zone coopèrent de façon efficace dans la prévention de l'extrémisme violent et du radicalisme. | | | | | | | | |
| Produit 1.2 : L'Administration, les FDS et les populations de la zone coopèrent de façon efficace dans la prévention de l'extrémisme violent et du radicalisme. | 60 000 | | 60 560,83 | | | | 60 560,83 | 100,93% |
| Produit 1.3 : Des actions d'information, de sensibilisation et de communication sont menées pour un changement positif de comportement des populations face aux conflits et a l'extrémisme violent. | | | | | | | | |
| Produit 1.3 : Des actions d'information, de sensibilisation et de communication sont menées pour un changement positif de comportement des populations face aux conflits et a l'extrémisme violent. | 140 000 | - | 81 000,00 | 52 385,00 | 4 744,61 | - | 138 129,61 | 98,66% |
| Produit 1.4 : Un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs de conflits communautaires et les risques de radicalisation et d'extrémisme violent est opérationnel. | | | | | | | | |
| Produit 1.4 : Un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs de conflits communautaires et les risques de radicalisation et d'extrémisme violent est opérationnel. | 237 000,00 | 55 691,25 | 50 100,60 | 81 344,52 | 7 528,26 | 30 112,48 | 224 777,11 | 94,84% |
| S/total | 697 000,00 | 55 691,25 | 323 348,99 | 245 410,39 | 28 632,33 | 30 112,48 | 683 195,44 | 98,02% |
| Résultat 2 : Les populations les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, sont appuyés pour renforcer leur résilience socioéconomique. | | | | | | | | |
| Produit 2.1 : Les femmes et les jeunes sont plus autonomes à travers l'accès à la formation et le renforcement de leurs capacités à développer des activités génératrices de revenus et à améliorer leur employabilité. | | | | | | | | |
| Produit 2.1 : Les femmes et les jeunes sont plus autonomes à travers l'accès à la formation et le renforcement de leurs capacités à développer des activités génératrices de revenus et à améliorer leur employabilité. | 549 000,00 | 100 250,83 | - | 284 556,97 | 128 301,63 | 49 048,63 | 562 158,06 | 102,40% |
| Produit 2.2 : Les populations des zones d'intervention ont un meilleur accès à l'État civil et la justice. | | | | | | | | |
| Produit 2.2 : Les populations des zones d'intervention ont un meilleur accès à l'État civil et la justice. | 340 000,00 | | 188 620,56 | 95 299,75 | 32 393,83 | - | 316 314,14 | 93,03% |
| S/Total | 889 000,00 | 100 250,83 | 188 620,56 | 379 856,72 | 160 695,46 | 49 048,63 | 878 472,20 | 98,82% |
| Résultat 3 : La perception de l'insécurité est réduite grâce à un environnement plus sûr | | | | | | | | |
| Produit 3.1 : La confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS sont renforcées à travers des mécanismes de dialogue permanents. | | | | | | | | |
| Produit 3.1 : La confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS sont renforcées à travers des mécanismes de dialogue permanents. | 150 500,00 | - | 87 841,20 | - | 58 725,17 | - | 146 566,37 | 97,39% |
| Produit 3.2 : La perception des communautés de la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics à risques de l'espace BBT est améliorée | | | | | | | | |
| Produit 3.2 : La perception des communautés de la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics à risques de l'espace BBT est améliorée | 266 000,00 | 132 184,38 | | 110 713,86 | | 33 845,87 | 276 744,11 | 104,04% |
| /Total | 416 500,00 | 132 184,38 | 87 841,20 | 110 713,86 | 58 725,17 | 33 845,87 | 423 310,48 | 101,64% |
| TOTAL GENERAL | 2 002 500,00 | 288 126,46 | 599 810,75 | 735 980,97 | 248 052,96 | 113 006,98 | 1 984 978,12 | 99,12% |

3.5.1.2 Taux d'exécution physique

S'agissant de l'exécution des activités prévues, la reconstitution sur la base des documents reçus se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 10 : Niveau d'exécution physique

| N° | Résultats/Produits/Activités | Niveau d'exécution physique | | | | Exécuté = 1 ; Non exécuté = 0 |
|----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-------|---------|------|----------------------------------|
| | | Total cible à atteindre à la fin du projet | Bénin | Burkina | Togo | |
| | Résultat 1 : Les mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits sont renforcés pour une meilleure prise en charge des facteurs et risques de mobilisation par les groupes extrémistes. | | | | | |
| | Produit 1.1 : Des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires sont fonctionnels et efficaces. | | | | | |
| 1 | Activité 1.1.1 : Réaliser une étude de démarrage du projet dans l'espace transfrontalier BBT sur les dynamiques de conflit et les moteurs de l'extrémisme violent (avec un accent sur les dynamiques transfrontalières) | 1 | | 1 | | 1 |
| 2 | Activité 1.1.2 : Former les membres des mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits sur les mécanismes de prévention et de résolution pacifique des conflits ; | | | 150 | 331 | 1 |
| 3 | Activité 1.1.3 : Appuyer le fonctionnement des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits (élaboration et mise en œuvre de plans d'actions annuels) ; | | | 8 | | 1 |
| 4 | Activité 1.1.4 : Réviser et diffuser les guides pertinents de gestion des conflits. | 500 | | 500 | | 1 |
| | Produit 1.2 : L'Administration, les FDS et les populations de la zone coopèrent de façon efficace dans la prévention de l'extrémisme violent et du radicalisme. | | | | | |
| 5 | Activité 1.2.1 : Mettre en place des comités locaux de prévention | 5 | 5 | | | 1 |
| 6 | Activité 1.2.2 : Former les membres des comités locaux de prévention | 125 | 125 | | | 1 |
| 7 | Activité 1.2.3 : Mettre en réseau les comités locaux de prévention | 1 | 1 | | | 1 |
| | Produit 1.3 : Des actions d'information, de sensibilisation et de communication sont menées pour un changement positif de comportement des populations face aux conflits et à l'extrémisme violent. | | | | | |
| 8 | Activité 1.3.1 : Installer et former des points focaux de l'ONAFAR dans la zone d'intervention | 32 | | 32 | | 1 |
| 9 | Activité 1.3.2 : Organiser des sessions de sensibilisation des leaders religieux sur la cohésion sociale et le vivre ensemble | 6 | | 3 | | 1 |
| | | 60 | | 60 | | |
| 10 | Organiser avec les leaders communautaires notamment les jeunes et les femmes, des caravanes pour la paix | 15 | | | | 1 |
| 11 | Diffuser et partager à travers les médias locaux les bonnes pratiques en matière de gestion des conflits et de prévention de l'extrémisme violent dans les localités frontalières ciblées | | 15 | | 24 | 1 |
| | Produit 1.4 : Un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs de conflits communautaires et les risques de radicalisation et d'extrémisme violent est opérationnel. | | | | | |
| 12 | Activité 1.4.1 : Mettre en place un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce des conflits communautaires, des risques de radicalisation et d'extrémisme violent. | 1 | | 1 | | 1 |
| 13 | Activité 1.4.3 : Mener des dialogues communautaires transfrontaliers sur les questions liées aux conflits communautaires et les défis communs, à travers des fora avec les groupes cibles (jeunes, femmes, leaders politiques, coutumiers, religieux, etc.). | 6 | 6 | 6 | 5 | 1 |
| 14 | Activité 1.4.4 : Mettre en place des cadres communaux/ départementaux de promotion de dialogue inter-religieux dans l'espace du projet 03 leaders religieux par préfecture pourront participer au dialogue inter-religieux au niveau transfrontalier Au niveau local un cadre de 05 membres pour animer le dialogue | 18 | 6 | 6 | 5 | 1 |
| | | 36 | 6 | 6 | 5 | 1 |
| 15 | Activité 1.4.5 : Organiser des journées des communautés vivant dans l'espace du projet pour la promotion du dialogue social (organisation rotative de la journée) | 3 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | Résultat 2 : Les populations les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, sont appuyés pour renforcer leur résilience socioéconomique. | | | | | |
| | Produit 2.1 : Les femmes et les jeunes sont plus autonomes à travers l'accès à la formation et le renforcement de leurs capacités à développer des activités génératrices de revenus et à améliorer leur employabilité. | | | | | |
| 16 | Activité 2.1.1 : Réaliser une cartographie des secteurs porteurs dans les zones cibles ; | 1 | | 1 | | 1 |
| 17 | Activité 2.1.2 : Orienter les jeunes et femmes dans la définition de leurs projets de vie | 18 | 6 | 6 | 6 | 1 |
| 18 | Activité 2.1.3 : Développer des curricula de formation adaptés aux besoins des femmes et jeunes | 2 | | | | 1 |
| 19 | Activité 2.1.4 : Former les femmes et les jeunes sur les métiers choisis, en entrepreneuriat, plaidoyer et leadership. | 320 | 100 | 132 | 108 | 1 |
| 20 | Activité 2.1.5 : Octroyer des kits d'installation et accompagner l'insertion professionnelle des jeunes et femmes | 320 | 100 | 120 | 48 | 1 |
| | Produit 2.2 : Les populations des zones d'intervention ont un meilleur accès à l'Etat civil et la justice. | | | | | |
| 21 | Activité 2.2.1 : Mettre en place des centres secondaires d'Etat civil pour renforcer le maillage de la zone du projet ; | 6 | 25 | 6 | 12 | 1 |
| 22 | Activité 2.2.2 : Organiser des audiences foraines (opération d'établissement de CNIB, d'actes de naissance et de jugement) | 2200 CNIB 600 extraits | | 2200 | 1600 | 1 |
| 23 | Activité 2.2.3 : Doter les services d'Etat civil en équipements informatiques et péri-informatiques | 18 | 25 | 6 | 12 | 1 |
| 24 | Activité 2.2.4 : Appui à la prise en charge des enfants et adultes vulnérables victimes ou exposés à la traite et au trafic des êtres humains | 2/3 | | | | 0 |
| 25 | Activité 2.2.5 : Vulgarisation des textes et des guides d'accès aux prestations administratives et judiciaires à l'endroit des populations | | | | | 0 |
| | Résultat 3 : La perception de l'insécurité est réduite grâce à un environnement plus sûr | | | | | |
| | Produit 3.1 : La confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS sont renforcées à travers des mécanismes de dialogue permanents. | | | | | |
| 26 | Activité 3.1.1 : Organiser des journées portes-ouvertes sur les rôles et missions des FDS au profit des populations | 36 | 2 | | | 1 |
| 27 | Activité 3.1.3 : Organiser des activités d'intérêt public au profit des populations (ex : salubrité publique) | 36 | | | 4 | 1 |
| | Produit 3.2 : La perception des communautés de la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics à risques de l'espace BBT est améliorée | | | | | |
| 28 | Activité 3.2.1 : Identifier les lieux publics à risque et les besoins des populations en matière de sécurité. (au moins 05 lieux publics par préfectures) | 3 | 26 | 30 | 8 | 1 |
| 29 | Activité 3.2.2 : Acquérir des kits solaires pour éclairage publiques | | 125 | 93 | 20 | 1 |
| 30 | Activité 3.2.3 : Installer les kits solaires dans lieux publiques à risque par des activités de Cash for Work au bénéfice des jeunes et des femmes. | | 26 | | 8 | 1 |
| | Taux Exécution physique | | | | | 93,3% |

Au total donc, 30 activités ont été identifiées et devaient être exécutées pour contribuer à la création des 8 produits attendus du projet. Le tableau précédent montre que 28 parmi elles ont été effectivement réalisées. Par contre la réalisation des deux activités ci-après n'a pu être ni documentée ni observée sur le terrain :

- ☞ *Activité 2.2.4 : Appui à la prise en charge des enfants et adultes vulnérables victimes ou exposés à la traite et au trafic des êtres humains ;*
- ☞ *Activité 2.2.5 : Vulgarisation des textes et des guides d'accès aux prestations administratives et judiciaires à l'endroit des populations*

Le taux d'efficacité (activités réalisées/sur activités prévues) ou taux d'exécution physique est donc estimé à 93,3%.

3.5.1.3 Taux d'efficience

L'efficience met en relation les résultats obtenus avec les ressources financières utilisées. Pour rappel, l'efficience dans la réalisation d'un projet consiste à obtenir le plus d'extrants possible à partir des intrants disponibles. Elle est exprimée par le **taux d'efficience**. Le taux d'efficience représente le rapport entre les résultats obtenus et les moyens utilisés (taux d'exécution physique/taux d'exécution financière). Pour le projet d'appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo programme 2017-2021, le **taux d'efficience est donc de 0,94**. L'optimum visé en matière de taux d'efficience est évidemment 1. Par définition, **un taux d'efficience égal à 1 est synonymie d'une performance optimale en matière d'efficience, c'est-à-dire d'une bonne utilisation des ressources. Dans le cas d'espèce, le taux d'efficience est légèrement inférieur à 1, ce qui traduit une utilisation acceptable des ressources mises à la disposition du projet.**

3.5.1.4 L'optimalité du couple (efficience/efficacité)

L'optimalité du couple (efficience/efficacité) est atteinte si les deux valeurs sont égales à 1. Cette équivalence (efficience = 1 ; efficacité = 1) traduit d'ordinaire **une utilisation optimale des ressources mises à disposition et en même temps, la mise en œuvre de stratégies pertinentes dans l'exécution des activités**. D'autres y ajoutent une connaissance approfondie et une maîtrise de l'environnement de mise en œuvre et une flexibilité dans la mise en œuvre du projet (activité et gestion financière) ayant permis de s'adapter à tous les changements intervenus en cours du déroulement du projet mise en œuvre. Dans le cas d'espèce, avec un taux d'efficacité et un taux d'efficience inférieurs à 1, on ne peut invoquer l'optimalité du couple (efficience, efficacité). Evidemment, le contexte de mise œuvre très difficile surtout du côté du Burkina Faso s'apprêtait peu à cela.

☞ **Approche qualitative d'appréciation de l'efficience**

L'efficience dit-on, est le rapport entre les résultats obtenus et les moyens mis en place. Vu sous cet angle, au-delà des indicateurs formels d'appréciation d'ordre quantitatif ci-dessus, l'équilibre non réalisé entre « efficience » et « efficacité » fait surtout penser aux activités d'importance capitale qui n'ont pu être menées à terme comme la mise en place du mécanisme d'alerte précoce, l'implantation des AGR par les bénéficiaires dans la Kompienga et l'apprentissage/formation des jeunes et femmes bénéficiaires au Bénin toujours en cours au moment de l'évaluation finale. Pour toutes ces activités, la dépense utile à la réalisation complète a été engagée sans, en définitif la formation du résultat espéré.

3.6 Analyse des questions transversales portant sur la prise en compte du genre et la programmation sensible aux conflits

3.6.1 Prise en compte du genre

Le projet a respecté de façon rigoureuse la parité homme/femme dans le choix des bénéficiaires. Les femmes représentent par exemple 50% des bénéficiaires des activités développées dans le cadre de l'autonomisation à travers l'accès à la formation et le renforcement des capacités à développer des AGR et à améliorer l'employabilité (Produit 2.1). Qui plus est, si la limite d'âge a été fixée à 35 ans pour les jeunes hommes, pour les femmes bénéficiaires, il n'y a pas eu de limite sur ce point. En outre, les actions d'information, de sensibilisation et de communication pour un changement positif de comportement des populations face aux conflits et à l'extrémisme violent (Produit 1.3) ont été destinées aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Il en a été de même que dans l'appui pour l'accès à l'Etat civil et à la justice (Produit 2.2).

La mise en place et le renforcement des mécanismes endogènes inclusifs de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires a par contre impliquée beaucoup plus d'hommes que de femmes (Produit 1.1). L'explication de cela est que dans la tradition des communautés ciblées, la prévention et la résolution des conflits sont des fonctions sociales dévolues aux hommes. Du reste, la plupart des organisations communautaires s'activant dans ce domaine¹³, trouvées sur le terrain étaient essentiellement composées d'hommes (« *les sages* »). Le projet ne pouvait donc pas, au nom du respect des dynamiques sociales et des relations entre les différents groupes/catégories sociaux, bouleverser cet ordre social (programmation sensible aux conflits).

3.6.2 La programmation sensible aux conflits

Si au Benin et au Togo il n'y a rien à dire sur la programmation sensible aux conflits, au Burkina Faso, des questions se posent sur la question. En effet, on sait que la zone ciblée était déjà sous tension au début du projet. Dès lors, au nom du principe de la sensibilité du projet aux conflits, il s'imposait de réaliser régulièrement une analyse des risques en relation avec le développement des activités. D'autant plus que la situation sécuritaire s'est progressivement dégradée, à tel point que dans la zone de couverture du projet dans la Région Est du Burkina, seuls les centres urbains de Pama et Kompienga échappent aujourd'hui au contrôle des groupes armés.

On sait que le projet a tenu compte pendant un moment de la situation sécuritaire. En effet, les formations des bénéficiaires AGR de Madjouarie ont été par exemple délocalisées Pama (la zone de Madjouarie n'était pas entièrement prise à l'époque et Pama était en sécurité). De même, pendant l'année 2021, la plupart des rencontres organisées dans le cadre des activités du projet ont été délocalisées à Tenkodogo, alors en sécurité. Mais on peut se poser des questions sur la réalisation d'analyses approfondies relatives à l'évolution de la situation sécuritaire pour au moins trois raisons :

- ☞ L'enlèvement de deux bénéficiaires AGR sur la route Pama-Tenkodogo, dont un est jusqu'ici porté disparu : cet événement a eu lieu en fin 2021 alors quand les groupes armés ont occupé la zone. Délocaliser les activités à Tenkodogo encore sûre était pertinent si les acteurs pouvaient y arriver en toute sécurité, ce qui n'était apparemment pas le cas pour ceux venant de Pama¹⁴. L'appréciation du contexte sécuritaire a, de toute évidence été insuffisante ;
- ☞ Le constat actuel : des bénéficiaires du financement AGR continuent de braver le danger pour venir retirer leur financement viré aux agences de la SONAPOST de Fada Gourma et Tenkodogo. Comme déjà indiqué, la mission d'évaluation a accompagné deux bénéficiaires arrivés la veille de Pama et Kompienga venu retirer leur financement à l'agence SONAPOST de Fada le 22/06/2022. Les deux ont déclaré avoir fait trois jours de marche en zone occupée avant d'atteindre « la zone sûre », se déplaçant seulement la nuit à travers des sentiers

¹³ Il y a tout de même quelques ONG mixtes au niveau local comme les Conseils communaux des jeunes, Touriyah et OFPD pour Pama par exemple

¹⁴ Selon le point focal du CNJ (responsable de la mise en œuvre du projet à Pama), l'enlèvement n'a pas eu lieu au cours d'une activité du projet. Toutefois, en recoupant tous les témoignages recueillis, en particulier de certains des acteurs qui étaient à la même rencontre avec les victimes, c'est bien sur le chemin du retour d'une rencontre du projet organisé à Tenkodogo qu'a eu lieu l'incident.

détournées. Un risque énorme étant donné que selon eux, les jihadistes quadrillent la zone. On sait, d'après le recoupement des informations de terrain que le virement de la subvention est arrivé à la SONAPST en Mars 2022. Elle a donc dû être réalisée au premier trimestre 2021. A cette période pourtant, l'occupation de la zone par les extrémistes armés était déjà actée. Les analyses sur la situation sécuritaire, si elles ont été réalisées, n'ont pas visiblement posé la question de savoir comment les bénéficiaires de Pama, Kompienga et certains déplacés de Madjouarie dans ces deux villes pourraient avoir accès à leur financement. Là également des questions se posent sur la prise en compte de la donne sécuritaire.

- ☞ Le traitement des questions de sécurité en général par les agences d'exécution : la réponse aux questions posées ci-dessus pourrait résider dans les insuffisances affichées par les agences d'exécution en matière de traitement des questions de sécurité. Les points focaux du CNJ, puisque c'est d'eux qu'il s'agit dans la zone en question, ont toutes les qualités qu'il faut pour implémenter un projet. Cependant, de toute évidence, la programmation sensible aux conflits n'est pas leur point fort. Ce sont eux par exemple qui insistent pour que les infrastructures d'éclairage public soient envoyées à Pama et Kompienga en dépit du contexte décrit plus haut. A leur décharge, ils ne sont pas forcément formés à cela.

Au regard des points ci-dessus évoqués, la meilleure option programmatique n'a toujours pas été prise au regard de la sensibilité du contexte. Certaines activités et décisions n'ont pas été précédées d'une évaluation approfondie des risques sécuritaires.

3.7 Effets catalytiques du projet

Il existe plusieurs acquis du projet sur lesquels d'autres partenaires techniques et financiers, les mêmes partenaires ou les Etats impliqués peuvent de baser pour réaliser des résultats dans le cadre de la prévention des conflits, du rétablissement de la paix, voire du relèvement socioéconomique des populations des zones frontalières de l'espace BBT. Au regard du contexte et des enjeux sécuritaires de la sous-région (menaces sur le Bénin et le Togo, portes d'accès vers les pays côtiers oust-africains), l'acquis le plus valorisable à terme est le travail réalisé par le projet dans la mise en place d'un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs et risques de radicalisation et d'extrémisme violent. Pour rappel, le projet a déjà mis en place une organisation structurée au niveau des communautés de part et d'autre des frontières qui peut servir de base à un tel mécanisme dans le domaine de l'observation, de la collecte et de la transmission des données. Il a en plus, appuyé la création même du mécanisme. Un règlement intérieur, un cahier de charge et un plan d'action existent également grâce aux appuis du projet. En considérant ces acquis, le financement du PBF (le projet) a été utilisé pour poser des jalons importants en faveur de la consolidation de la paix et la mise en place de plateformes pour la consolidation de la paix ?

En tout état de cause, il ne reste plus que l'opérationnalisation du mécanisme nécessitant l'implication des trois Etats au niveau le plus élevé et les investissements requis pour le fonctionnement du mécanisme.

On peut voir la fonctionnalité de ce mécanisme d'alerte précoce comme une demande sous-régionale face à l'avancée inexorable du djihadisme vers les pays du Golfe de Guinée. Et le parachèvement de ce processus est d'autant plus susceptible d'attirer l'attention des PTF qu'il s'inscrit dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale en 2006 des Nations Unies et intègre la Déclaration politique et la position commune de la CEDEAO en matière de lutte contre le terrorisme et le protocole relatif au mécanisme de prévention, de maintien de la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO.

Dans le même ordre d'idée, les acquis obtenus en matière de renforcement des capacités des populations vulnérables de l'espace frontalière BBT à développer des activités génératrices de revenus et à améliorer leur employabilité sont également susceptible de capitalisation. Le côté stratégique de cette capitalisation est qu'elle répond à une préoccupation explicitement mentionnée dans le « Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance » de la CEDEAO qui est que la pauvreté, le chômage des jeunes, les inégalités et l'absence de politiques gouvernementales dynamiques en faveur des communautés défavorisées et marginalisées entretient et nourri l'extrémisme violent dans la sous-région. Dans ce cadre, l'approche développée par le projet peut constituer un modèle. Les acquis également peuvent constituer une base susceptible de mise à échelle par exemple dans le cas des AGR et appuis aux groupements collectifs développés au Togo.

Au Bénin aussi, le processus innovant d'amélioration de l'employabilité des jeunes et femmes peut être capitalisé. Certains partenaires peuvent s'impliquer dans le financement en faveur des jeunes en fin de formation/apprentissage et répliquer le modèle dans l'espace BBT dans le cadre de la réduction des vulnérabilités observées dans la zone frontalières BBT, voir ailleurs dans l'espace CEDEAO.

4 CONCLUSION, LEÇONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS

4.1 Conclusion

- **La non-réalisation de certains effets attendu du Résultat 1, en particulier du mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs de conflits communautaires et les risques de radicalisation et d'extrémisme violent est opérationnel laisse un goût d'inachevé et incite à poursuivre l'action**

Les résultats de l'évaluation montrent que des acquis importants ont été obtenus dans le cadre de la mise en place du mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs de conflits communautaires et les risques de radicalisation et d'extrémisme violent. Toutefois, l'objectif ultime qui est l'opérationnalisation du mécanisme n'a pas été réalisée. Or, l'allure où évolue la menace extrémiste dans l'espace BBT, la mise en place et le fonctionnement de ce mécanisme revête un caractère stratégique. Stratégique pour les trois pays concernés, mais également stratégique pour les autres pays côtiers en arrière-plan. En même temps, comme indiqué dans l'analyse, il n'est pas certain que les trois Etats concernés puissent parvenir à l'opérationnalisation du mécanisme sans la coordination d'une tierce partie. Plus simplement, il y a un risque important que les acquis obtenus dans ce domaine par le projet ne servent à rien si le projet n'est pas reconduit. Pour ces deux raisons, les agences partenaires devraient poursuivre l'action, voire l'amplifier en s'ouvrant à d'autres partenaires techniques et financiers compte tenu des investissements nécessaires.

- **Le budget rendu disponible ne pouvait permettre d'obtenir la réalisation des effets attendus du Résultat 2. Pour renforcer la résilience des populations les plus vulnérables face au risque jihadiste, il faut atteindre une masse critique de jeunes et de femmes en termes de renforcement de leur résilience socio-économique**

L'idée qui sous-tend le Résultat 2 du projet est on ne peut plus pertinente. D'ailleurs, toutes les stratégies internationale et régionales visant à prévenir l'extrémisme violent indiquent clairement la nécessité de s'attaquer aux causes profondes qui l'engendrent, en particulier la vulnérabilité et la marginalisation économique et politique de certains groupes, ou les violations de leurs droits. Renforcer la résilience des populations les plus vulnérables de l'espace frontalière BBT pour prévenir le risque jihadiste relève donc de la nécessité au regard de l'état de fragilité des populations concernées. Seulement, ce n'est pas en appuyant une vingtaine de personnes vulnérables par commune qu'on arrivera à produire l'effet escompté. C'est pourquoi, il faudrait non seulement reconduire le projet mais aussi mettre un accent particulier en termes d'investissement afin de pouvoir atteindre une masse critique de jeunes et de femmes. Dans cette perspective, élargir le partenariat à d'autres institutions pourrait être une bonne option.

- **L'effet ciblé dans le Résultat 3 reste d'actualité : malgré les efforts consentis, la problématique de la confiance entre les populations, les administrations et les FDS reste entière**

Des avancées ont certes été réalisées dans le cadre du rapprochement entre les administrations d'Etat d'une part et les populations habitant l'espace transfrontalière BBT d'autre part. Cependant, tout compte fait, le manque de confiance entre ces parties persiste. Or, pour créer les conditions idoines de prévenir le risque extrémiste, une confiance mutuelle pouvant favoriser la collaboration des trois parties reste une nécessité absolue. L'action du projet dans ce sens devrait donc être poursuivie et intensifiée.

4.2 Bonnes pratiques et leçons apprises à capitaliser

- ☞ **La combinaison des avantages comparatifs des agences du SNU permet l'efficacité dans la mise en œuvre des projets**

Le projet a combiné l'expertise spécifique de deux agences, notamment l'OIM et le PNUD. Le PNUD a apporté son savoir-faire dans la réalisation du Résultat 1, à quelques produits des Résultat 2 et 3 sur les questions liées à la gouvernance et au relèvement socioéconomique des groupes vulnérables. L'OIM de son côté a pris en charge le Résultat 2 et certains produits du Résultat 3 liés, entre autres, à l'autonomisation des femmes et des jeunes et à leur employabilité et à l'amélioration de la perception de la sécurité des biens et des personnes.

La coréalisation s'est en outre déroulée sans difficulté majeure selon les deux agences, avec un mécanisme de suivi et évaluation basé sur le partage permanent des données et informations collectées centralisées au niveau de la coordination (OIM Burkina Faso). Autant donc du point de vue technique (mise en œuvre des activités utilisant les avantages comparatifs de chaque agence) que du point de vue de la coordination, la coréalisation entre le PNUD et l'OIM peut être comptée comme une expérience à capitaliser.

☞ **Pour réellement atteindre les résultats stratégiques visés par le projet, qui demeurent du reste une priorité dans l'espace BBT, il faut plus de moyens que le projet en a disposé**

L'atteinte des résultats espérés par le projet nécessitait sans doute plus de moyens. Le cas des moyens à mobiliser pour détourner l'intérêt des jeunes et des femmes de l'offre des forces extrémistes a été invoqué ci-dessus. Rappelons-le, pour atteindre l'effet escompté, le projet devait disposer de moyens suffisants pour impliquer beaucoup plus de jeunes et de femmes. Ce constat aussi constitue une leçon que les agences impliquées devraient intégrer dans leurs prochaines actions sur le sujet.

☞ **Dans le cadre de la mise en œuvre de projets dans l'espace BBT, tous les agents d'exécution devraient bénéficier de formation dans le domaine de la programmation sensible aux conflits**

Dans le contexte actuel de l'espace BBT, il semble nécessaire pour tous les intervenants, qu'il s'agisse de la mise en œuvre de projets à l'échelle d'un ou de plusieurs pays, d'adopter une approche sensible aux conflits. Le contexte de la zone marqué par la fragilité et la menace extrémiste rend obligatoire cette approche. En conséquence, les institutions gouvernementales et les ONG partenaires de mise en œuvre devraient être imprégnées de ce concept. En effet, l'approche sensible au conflit permet de définir les mesures à prendre pour œuvrer en faveur du renforcement de l'État et de la consolidation de la paix, et de comprendre comment travailler dans ce type de contexte.

Les interventions doivent veiller à ne pas aggraver involontairement les tensions sociales et politiques. Elles doivent plutôt exploiter le potentiel permettant de renforcer la cohésion sociale et la paix. Selon la définition qui en est donnée, la sensibilité aux conflits consiste à utiliser le contexte comme point de départ pour la planification d'une intervention et à adapter l'ensemble des aspects d'une organisation à ce contexte. Cette adaptation englobe, entre autres, la façon d'intervenir, les structures de travail, les principes, les valeurs et les politiques mis en œuvre. Un projet sensible aux conflits exige l'application de principes clefs, comme la participation, le respect et le partenariat.

Enfin cette sensibilité aux conflits exige une évaluation périodique approfondie de l'évolution du contexte sécuritaire aux fins d'adaptation à chaque fois que nécessaire.

4.3 Recommandations

4.3.1 Recommandation principale : poursuivre l'action

4.3.1.1 Justification d'une continuation de l'action

La mise en place d'un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs de conflits communautaires et les risques de radicalisation et d'extrémisme violent est plus que jamais d'actualité dans le contexte actuel de la zone frontalière BBT. L'espace frontalier de la Région Est est sous le contrôle des forces extrémistes violentes pour une grande partie. De ce fait, la menace se précise de plus en plus pour le Togo et le Bénin. Des deux côtés d'ailleurs, des incursions sporadiques de plus en plus meurtrières sont relevées. Cela a été le cas le 26 Juin au Bénin à Dassérie dans le nord du Bénin, près de la frontière avec le Burkina Faso. Début mai 2022, une attaque a été perpétrée dans le nord du Togo, au cours de laquelle le pays a perdu huit soldats.

Or, à l'évidence les administrations des trois pays éprouvent une grande difficulté à coopérer spontanément entre elles, comme en atteste l'arrêt signalé ci-dessus du processus d'opérationnalisation du mécanisme d'alerte précoce dès que le projet a été clôturé. L'attitude observée qu'aucune des trois administrations ne veut apporter spontanément son concours à l'autre par crainte, peut-être de « *s'occuper de ce qui ne la regarde pas* ». Chacun des trois pays s'est engagé à résoudre le conflit à l'échelle de son territoire, ce qui, jusqu'ici n'a pas donné de résultat probant.

Cette difficulté, comme l'a montré le projet sous évaluation, peut être surmontée par l'intervention d'un acteur crédible et neutre à l'image des agences du SNU (OIM, PNUD, etc.) qui bénéficient de l'expertise et de l'entregent requis pour provoquer la mutualisation des efforts. Le projet a lancé la dynamique dans le cadre de ce qu'on peut considérer comme une première phase qu'il y a lieu de capitaliser et poursuivant l'action.

4.3.1.2 Orientations, axes de continuation

☞ Opérationnaliser le mécanisme d'alerte précoce

Il semble impératif d'opérationnaliser le mécanisme d'alerte précoce dans la zone BBT quoi qu'il ne semble pas attirer outre mesure l'attention des Administrations concernées. Des trois côtés, le projet a mis en place les bases d'observation et de collecte des données au niveau communautaire. Un cahier de charge et un plan d'action existent déjà. Il s'agit donc de :

- Renforcer les structures communautaires mises en place des trois côtés des frontières ;
- Mettre en place les mécanismes de collecte des données sécuritaires (communautés vers Administrations) ;
- Mettre en place le mécanisme d'alertes proprement dit, c'est-à-dire les moyens de communication des renseignements entre les Administrations des trois pays

Ce travail est plus complexe qu'il n'y paraît car impliquant les structures d'Etat les plus compétentes dans le domaine et nécessitant la définition de rôles et de responsabilités précises dans chacune des administrations et des choix stratégiques mutualisés en matière lutte contre le l'extrémisme violent.

☞ Redéfinir la zone d'intervention

Les autorités du Burkina Faso rencontrées ont émis le souhait que le mécanisme d'alerte précoce soit élargie à d'autres zones frontalières comme celle de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Niger. Il paraît difficile pour un projet du genre développé de couvrir l'ensemble de ces zones, étant entendu que cela nécessiterait l'adhésion des Etats concernés. Néanmoins, en croisant les informations collectées sur le sujet, il semble que la frontière Burkina/Côte d'Ivoire semble revêtir une importance stratégique particulière dans le domaine de la prévention de l'extrémisme violent, du fait des liens historiques entre les deux pays (une forte colonie burkinabè établie du côté ivoirien de la frontière avec plein de contentieux historiques non réglés avec le pays hôte). Cette frontière pourrait donc être, à titre d'expérimentation, être associée au projet en ce qui concerne exclusivement l'opérationnalisation d'un mécanisme d'alerte précoce entre les deux pays. Dans le meilleur des cas, cette expérimentation pourrait impliquer un quatrième pays, en l'occurrence la Côte d'Ivoire. Toutefois, elle peut seulement aussi cibler le côté burkinabè de la frontière.

Quoi qu'il en soit, l'espace frontalier BBT devraient concentrer l'essentiel de l'action, avec une attention particulière dans les zones du Nord du Togo et du Bénin souvent fortement peuplées, enclavées par rapport au reste du pays avec une faible présence de l'Etat. Du côté du Burkina, la zone frontalière de la Kompienga n'est plus accessible. Le nouveau projet devrait donc se recentrer sur les communes situées autour de l'axe Tenkodogo-Cinkassé, jusqu'ici épargnées. DU reste, au regard de l'importance de cet axe pour le Burkina Faso (rallie le Port de Lomé), il y a de fortes chances que l'Etat mette le prix pour le sécuriser.

☞ Poursuivre les activités visant la résilience socioéconomique des femmes et des jeunes

Cette composante du projet demeure fondamentale pour les raisons expliquées dans l'analyse. En prolongement des acquis obtenus de la première phase, il s'agirait dans les trois pays de :

- Offrir un accompagnement des AGR lancées. Cette action peut faire l'objet de contractualisation avec les ONG ou les structures d'Etat locales spécialisées. Il s'agirait d'appuyer les AGR et les groupements bien lancés dans la région des savanes au Togo afin de créer des modèles répliquables dans le pays et dans l'espace BBT ;
- Dans le cas particulier du Burkina Faso, les bénéficiaires des AGR sont dispersés du fait de l'insécurité. Beaucoup d'entre eux n'ont pu mettre en place leurs AGR. Cependant, tous les bénéficiaires en situation de PDI sont localisés grâce à l'expertise du CNJ. Il en existe qui ont pu lancer leur AGR malgré leur situation de PDI. La mission en a rencontré à fada Gourma et à Tenkodogo. Le nouveau projet devrait procéder à une identification

de tous les bénéficiaires ayant pu lancer leurs AGR en situation de PDI avec le double objectif de leur offrir l'appui nécessaire à leur expansion (coaching, financement de leur fonds de roulement...) et pour en faire des modèles pour les autres communautés PDI du pays ;

- Le volet portant sur l'amélioration de la résilience socioéconomiques des jeunes et des femmes dans l'espace transfrontalier BBT est d'une importance capitale pour les raisons expliquées dans l'analyse. Cependant, pour atteindre l'effet visé, il faudrait mettre en place un financement suffisant pour atteindre une masse critique de jeunes et de femmes des trois côtés des frontières. Autrement dit, Il faut élargir le nombre des bénéficiaires pour obtenir les effets escomptés. La première phase a montré la faisabilité de l'action. Le nombre de bénéficiaires a été cependant trop limitée ;
- En ce qui concerne l'expérience tentée au Bénin consistant à améliorer l'employabilité des jeunes, il convient d'aller plus loin que la formation/apprentissage. Dans la zone en question, l'offre d'emploi est marginale. Plutôt donc que de former des jeunes et de les abandonner à leur sort dans ce contexte, le projet pourrait, à l'issue de la formation/apprentissage, les doter de kits pour leur installation, à l'image de ce qui a été expérimenté avec succès au Togo voisin

☞ **Dans le domaine de la mise en œuvre : améliorer la flexibilité et développer des « procédures d'urgence » internes au niveau des agences d'exécution, en particulier pour l'OIM**

S'il y a un constat irréfutable de la présente évaluation, c'est qu'on aurait pu obtenir davantage de résultats en « *allant plus vite* ». Pour rappel, la première réunion organisée dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme d'alerte précoce, pourtant inscrite en bonne place parmi les résultats attendus du projet a été tenue à 15 jours de la clôture du projet en Mars 2022. L'éclairage prévu dans le cadre l'amélioration de la perception de la sécurité par les populations n'était pas encore installé au Burkina Faso à la fin de la mission d'évaluation. Le processus de sélection des bénéficiaires d'AGR s'est déroulé sur quasiment une année entière. On peut sûrement faire mieux du côté de l'OIM. Pour preuve, l'OIM Togo a installé les AGR prévues dès Novembre 2021.

Rappelons que les projets du PBF (bailleur de fonds) sont réputés d'une durée relativement courte de l'ordre de 24 mois. Pour optimiser les ressources fournies par ce bailleur de fonds, il est nécessaire de raccourcir les procédures de mise en place des équipes de projet, de contractualisation avec les agents de mise en œuvre ainsi que celles liées, de façon plus générale, à la prise de décisions et aux décaissements. Si l'OIM et le PNUD au Togo ont pu implémenter toutes les activités du projet et se donner même le temps d'observer les effets, c'est qu'il est tout à fait possible pour les autres bureaux d'aller plus vite.

☞ **Du point de vue opérationnel : sursoir à l'installation des lampadaires a Fada Gourma, attendre d'y voir clair quitte à reconduire l'action au titre de prochain projet**

Un certain nombre de responsables des jeunes de Kompienga et Pama ont cherché à rencontrer la mission d'évaluation pour discuter de l'installation des lampadaires dans leur commune. Dans l'ensemble, ils souhaitent voir ces équipements installés comme prévu dans leur commune. De son côté, le projet a envisagé un moment de délocaliser les lampadaires à Fada Gourma.

Aucune des deux options ne semble pertinente. En effet, en installant l'éclairage public à Pama et Kompienga aujourd'hui on risque de susciter de nouvelles attaques dans les centres-villes où sont regroupées actuellement les populations, d'autant plus que les mêmes groupes armés qui ont détruit les installations qu'il y avait sont campés à la périphérie de ces centres urbains. Au nom du principe invoqué ci-dessus (sensibilité au conflit), cette option n'est pas envisageable

D'autre part, on ne voit pas quelle valeur ajoutée pourrait apporter à la ville de Fada Gourma déjà éclairée l'installation de 19 lampadaires solaires. Rappelons que les PDI, si c'est elles qu'on vise, vivent à Fada dans les quartiers avec la population hôte. En plus, il n'y a aucune pression à installer coûte que coûte les lampadaires. On comprend qu'ils sont déjà commandés et payés. Mais rien n'empêche de négocier leur stockage quelque part, en attendant de voir clair dans la situation sécuritaire de la Région concernée, quitte à reconduire l'action au titre du prochain projet, ou dans d'autres projets du genre.

ANNEXES

ANNEXE 1 : VALEUR CALCULEE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU CADRE LOGIQUE, LES CIBLES ET LES TAUX DE D'ATTEINTE DE CELLES-CI

| Numéro | Indicateurs | Désagrégation | Bénin | | | Burkina Faso | | | Togo | | | Ensemble | | |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------|-------|-------|--------------|-------|-------|---------|-------|-------|--------------|-------|-------|
| | | | Évaluée | Cible | Taux | Évaluée | Cible | Taux | Évaluée | Cible | Taux | Évaluée | Cible | Taux |
| Indicateur 1.a | % de mécanismes locaux dans les zones frontières intégrant régulièrement dans leur cadre de concertation, des échanges sur les facteurs favorisant la mobilisation par les groupes extrémistes | NA | 87,5 | 80,0 | 109,4 | 100,0 | 80,0 | 125,0 | 100,0 | 80,0 | | 92,9 | 80,0 | 116,1 |
| Indicateur 1.b | % de mécanismes locaux (de dialogue, de prévention et de résolution de conflits) soutenus qui sont satisfaits des actions de renforcement des capacités | NA | 100,0 | 95,0 | 105,3 | NA | NA | NA | 100,0 | 95,0 | | 100,0 | 95,0 | 105,3 |
| Indicateur 1.c | % d'acteurs clés interviewés déclarant que le risque de mobilisation des cibles potentiels par les groupes extrémistes est très faible dans leurs communautés | Ensemble | 17,8 | 100,0 | 17,8 | 43,0 | 100,0 | 43,0 | 44,6 | 100,0 | 44,6 | 35,7 | 100,0 | 35,7 |
| | | Homme | 22,8 | 100,0 | 22,8 | 50,8 | 100,0 | 50,8 | 38,3 | 100,0 | 38,3 | 37,5 | 100,0 | 37,5 |
| | | Femme | 13,6 | 100,0 | 13,6 | 37,2 | 100,0 | 37,2 | 46,8 | 100,0 | 46,8 | 34,6 | 100,0 | 34,6 |
| | | Jeune | 12,7 | 100,0 | 12,7 | 40,1 | 100,0 | 40,1 | 36,8 | 100,0 | 36,8 | 36,5 | 100,0 | 36,5 |
| | | Adulte | 24,8 | 100,0 | 24,8 | 45,9 | 100,0 | 45,9 | 47,9 | 100,0 | 47,9 | 35,7 | 100,0 | 35,7 |
| Indicateur 1.1 | % de mécanismes endogènes soutenus (de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires) qui réalisent au moins 75% des activités de leurs plans d'actions annuels. (Ventilé par pays). | NA | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 66,7 | 100,0 | 66,7 | 86,7 | 100,0 | 86,7 |
| Indicateur 1.3 | % de personnes interviewées déclarant être plus averties des questions d'extrémisme violent et de radicalisation à la suite des actions de sensibilisation (ventilé par pays, par sexe, par tranche d'âge) | Ensemble | 71,4 | 100,0 | 71,4 | 39,2 | 100,0 | 39,2 | 60,8 | 100,0 | 60,8 | 56,7 | 100,0 | 56,7 |
| | | Homme | 71,3 | 100,0 | 71,3 | 36,5 | 100,0 | 36,5 | 54,9 | 100,0 | 54,9 | 54,3 | 100,0 | 54,3 |
| | | Femme | 71,6 | 100,0 | 71,6 | 41,7 | 100,0 | 41,7 | 63,3 | 100,0 | 63,3 | 58,6 | 100,0 | 58,6 |
| | | Jeune | 65,7 | 100,0 | 65,7 | 34,5 | 100,0 | 34,5 | 48,7 | 100,0 | 48,7 | 49,6 | 100,0 | 49,6 |
| | | Adulte | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 56,4 | 100,0 | 56,4 | 87,0 | 100,0 | 87,0 | 80,2 | 100,0 | 80,2 |
| Indicateur 1.4 | % de messages d'alerte précoce (prêches radicaux, incitations à la violence, etc.) qui ont reçu un traitement approprié pour prévenir le développement des conflits communautaires, la radicalisation et/ou l'extrémisme violent. (Ventilé par pays, types de messages). | NA | 89,5 | 100,0 | 89,5 | 66,7 | 100,0 | 66,7 | 11,3 | 100,0 | 11,3 | 44,7 | 100,0 | 44,7 |
| Indicateur 2.a | % de jeunes et de femmes enquêtés affirmant que leurs capacités socio-économiques leur permettent de faire face à l'influence des groupes extrémistes | Ensemble | 20,9 | 85,0 | 24,6 | 50,6 | 85,0 | 59,5 | 52,5 | 85,0 | 61,8 | 42,0 | 85,0 | 49,4 |
| | | Homme | 26,9 | 85,0 | 31,6 | 59,7 | 85,0 | 70,3 | 45,0 | 85,0 | 52,9 | 44,1 | 85,0 | 51,9 |
| | | Femme | 16,0 | 85,0 | 18,9 | 43,8 | 85,0 | 51,5 | 55,0 | 85,0 | 64,7 | 40,7 | 85,0 | 47,9 |
| Indicateur 2.b | % de jeunes et de femmes bénéficiaires enquêtés affirmant que leurs capacités socio-économiques se sont accrues grâce aux actions du projet | Ensemble | 67,1 | 80,0 | 83,8 | 82,1 | 80,0 | 102,6 | 94,8 | 80,0 | 118,6 | 81,9 | 80,0 | 102,4 |
| | | Homme | 38,2 | 80,0 | 47,8 | 91,7 | 80,0 | 114,6 | 81,8 | 80,0 | 102,3 | 67,9 | 80,0 | 84,9 |
| | | Femme | 86,3 | 80,0 | 107,8 | 76,3 | 80,0 | 95,3 | 96,5 | 80,0 | 120,6 | 87,8 | 80,0 | 109,7 |

| Numéro | Indicateurs | Désagrégation | Bénin | | | Burkina Faso | | | Togo | | | Ensemble | | |
|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------|-------|-------|--------------|-------|-------|---------|-------|-------|-------------|-------|-------|
| | | | Évaluée | Cible | Taux | Évaluée | Cible | Taux | Évaluée | Cible | Taux | Évaluée | Cible | Taux |
| Indicateur 2.c | % de jeunes et de femmes enquêtés qui se sentent mieux impliqués dans les cadres de concertation et dans la gestion de leur communauté | Ensemble | 20,9 | 95,0 | 22,0 | 50,6 | 95,0 | 53,3 | 52,5 | 95,0 | 55,3 | 42,0 | 95,0 | 44,2 |
| | | Homme | 26,9 | 95,0 | 28,3 | 59,7 | 95,0 | 62,9 | 45,0 | 95,0 | 47,4 | 44,1 | 95,0 | 46,5 |
| | | Femme | 16,0 | 95,0 | 16,9 | 43,8 | 95,0 | 46,1 | 55,0 | 95,0 | 57,9 | 40,7 | 95,0 | 42,9 |
| Indicateur 2.1 | % de jeunes et de femmes enquêtés qui affirment que les actions de renforcement des capacités ont permis d'améliorer leur accès à l'emploi et/ou de développer d'AGR | Ensemble | 61,9 | 70,0 | 88,4 | 70,5 | 70,0 | 100,8 | 58,8 | 70,0 | 83,9 | 63,8 | 70,0 | 91,1 |
| | | Homme | 33,3 | 70,0 | 47,6 | 88,9 | 70,0 | 127,0 | 81,8 | 70,0 | 116,9 | 65,0 | 70,0 | 92,9 |
| | | Femme | 63,1 | 70,0 | 90,1 | 89,5 | 70,0 | 127,8 | 94,8 | 70,0 | 135,5 | 83,3 | 70,0 | 119,0 |
| Indicateur 2.2 | % populations des zones d'intervention, notamment les jeunes et les femmes, qui affirment avoir un meilleur accès aux services d'État civil et de la justice | Ensemble | 35,6 | 70,0 | 50,8 | 74,0 | 70,0 | 105,7 | 60,7 | 70,0 | 86,7 | 58,0 | 70,0 | 82,9 |
| | | Homme | 38,7 | 70,0 | 55,3 | 77,8 | 70,0 | 111,1 | 67,9 | 70,0 | 96,9 | 62,1 | 70,0 | 88,7 |
| | | Femme | 32,1 | 70,0 | 45,9 | 70,3 | 70,0 | 100,4 | 54,5 | 70,0 | 77,9 | 54,1 | 70,0 | 77,3 |
| Indicateur 3.a | % de personnes (civiles et de FDS) qui affirment que la coopération entre les deux camps est satisfaisante dans le cadre de la sécurisation de l'espace BBT et que les droits humains sont respectés | Ensemble | 65,3 | 95,0 | 68,8 | 84,0 | 95,0 | 88,4 | 94,2 | 95,0 | 99,1 | 81,1 | 95,0 | 85,4 |
| | | Homme | 53,3 | 95,0 | 56,1 | 80,0 | 95,0 | 84,2 | 84,3 | 95,0 | 88,8 | 70,2 | 95,0 | 73,9 |
| | | Femme | 79,0 | 95,0 | 83,2 | 87,5 | 95,0 | 92,1 | 98,3 | 95,0 | 103,5 | 89,6 | 95,0 | 94,3 |
| | | Jeune | 64,1 | 95,0 | 67,5 | 81,7 | 95,0 | 86,0 | 92,3 | 95,0 | 97,2 | 78,6 | 95,0 | 82,7 |
| | | Adulte | 71,0 | 95,0 | 74,7 | 92,3 | 95,0 | 97,2 | 98,1 | 95,0 | 103,3 | 89,5 | 95,0 | 94,2 |
| Indicateur 3.b | % de personnes (civiles et de FDS) interrogées qui se sentent physiquement très en sécurité dans l'espace BBT tout le temps | Ensemble | 80,9 | 95,0 | 85,2 | 69,1 | 95,0 | 72,7 | 80,7 | 95,0 | 84,9 | 76,8 | 95,0 | 80,8 |
| | | Homme | 76,1 | 95,0 | 80,1 | 72,9 | 95,0 | 76,8 | 84,3 | 95,0 | 88,8 | 76,8 | 95,0 | 80,8 |
| | | Femme | 86,4 | 95,0 | 91,0 | 65,6 | 95,0 | 69,1 | 79,2 | 95,0 | 83,3 | 76,8 | 95,0 | 80,8 |
| | | Jeune | 81,0 | 95,0 | 85,2 | 69,0 | 95,0 | 72,6 | 79,5 | 95,0 | 83,7 | 76,3 | 95,0 | 80,3 |
| | | Adulte | 80,6 | 95,0 | 84,9 | 69,2 | 95,0 | 72,9 | 83,3 | 95,0 | 87,7 | 78,2 | 95,0 | 82,3 |
| Indicateur 3.1 | % de personnes interviewés dans la zone d'intervention de l'espace BBT qui affirment que les mécanismes de dialogue instaurés ont contribué à renforcer la confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS | Ensemble | 72,3 | 80,0 | 90,3 | NA | NA | NA | 53,8 | 80,0 | 67,3 | 63,1 | 80,0 | 78,9 |
| | | Homme | 79,3 | 80,0 | 99,2 | NA | NA | NA | 56,9 | 80,0 | 71,1 | 62,3 | 80,0 | 77,9 |
| | | Femme | 64,2 | 80,0 | 80,2 | NA | NA | NA | 52,5 | 80,0 | 65,6 | 67,0 | 80,0 | 83,8 |
| | | Jeune | 67,6 | 80,0 | 84,5 | NA | NA | NA | 44,4 | 80,0 | 55,6 | 59,9 | 80,0 | 74,8 |
| | | Adulte | 93,5 | 80,0 | 116,9 | NA | NA | NA | 74,1 | 80,0 | 92,6 | 81,5 | 80,0 | 101,8 |
| Indicateur 3.2 | % personnes qui expriment leur satisfaction par rapport aux actions de sécurisation des lieux publics à risques de l'espace BBT | Ensemble | 56,6 | 80,0 | 70,8 | 56,9 | 80,0 | 71,1 | 81,9 | 80,0 | 102,3 | 65,0 | 80,0 | 81,2 |
| | | Homme | 55,4 | 80,0 | 69,3 | 56,5 | 80,0 | 70,6 | 84,3 | 80,0 | 105,4 | 62,3 | 80,0 | 77,9 |
| | | Femme | 58,0 | 80,0 | 72,5 | 57,3 | 80,0 | 71,6 | 80,8 | 80,0 | 101,0 | 67,0 | 80,0 | 83,8 |
| | | Jeune | 54,9 | 80,0 | 68,7 | 50,0 | 80,0 | 62,5 | 77,8 | 80,0 | 97,2 | 59,9 | 80,0 | 74,8 |
| | | Adulte | 64,5 | 80,0 | 80,6 | 82,1 | 80,0 | 102,6 | 90,7 | 80,0 | 113,4 | 81,5 | 80,0 | 101,8 |

ANNEXE 2 : VALEUR CALCULEE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU CADRE LOGIQUE ET LEUR SITUATION DE REFERENCE

| Numéro | Indicateurs | Désagrégation | Bénin | | Burkina Faso | | Togo | | Ensemble | |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------|-----------|--------------|-----------|---------|-----------|--------------|-----------|
| | | | Évaluée | Référence | Évaluée | Référence | Évaluée | Référence | Évaluée | Référence |
| Indicateur 1.a | % de mécanismes locaux dans les zones frontières intégrant régulièrement dans leur cadre de concertation, des échanges sur les facteurs favorisant la mobilisation par les groupes extrémistes | NA | 87,5 | 0,0 | 100,0 | 0,0 | 100,0 | 0,0 | 92,9 | 0,0 |
| Indicateur 1.b | % de mécanismes locaux (de dialogue, de prévention et de résolution de conflits) soutenus qui sont satisfaits des actions de renforcement des capacités | NA | 100,0 | | NA | NA | 100,0 | | 100,0 | |
| Indicateur 1.c | % d'acteurs clés interviewés déclarant que le risque de mobilisation des cibles potentiels par les groupes extrémistes est très faible dans leurs communautés | Ensemble | 17,8 | 50,0 | 43,0 | 37,5 | 44,6 | 0,0 | 35,7 | 29,0 |
| | | Homme | 22,8 | ND | 50,8 | 100,0 | 38,3 | 100,0 | 37,5 | ND |
| | | Femme | 13,6 | ND | 37,2 | 100,0 | 46,8 | 100,0 | 34,6 | ND |
| | | Jeune | 12,7 | ND | 40,1 | 100,0 | 36,8 | 100,0 | 36,5 | ND |
| | | Adulte | 24,8 | ND | 45,9 | 100,0 | 47,9 | 100,0 | 35,7 | ND |
| Indicateur 1.1 | % de mécanismes endogènes soutenus (de dialogue, de prévention et de résolution des conflits communautaires) qui réalisent au moins 75% des activités de leurs plans d'actions annuels. (Ventilé par pays). | NA | 100,0 | 0,0 | 100,0 | 0,0 | 66,7 | 0,0 | 86,7 | 0,0 |
| Indicateur 1.3 | % de personnes interviewées déclarant être plus averties des questions d'extrémisme violent et de radicalisation à la suite des actions de sensibilisation (ventilé par pays, par sexe, par tranche d'âge) | Ensemble | 71,4 | 62,3 | 39,2 | 97,6 | 60,8 | 89,3 | 56,7 | 82,0 |
| | | Homme | 71,3 | ND | 36,5 | ND | 54,9 | ND | 54,3 | ND |
| | | Femme | 71,6 | ND | 41,7 | ND | 63,3 | ND | 58,6 | ND |
| | | Jeune | 65,7 | ND | 34,5 | ND | 48,7 | ND | 49,6 | ND |
| | | Adulte | 100,0 | ND | 56,4 | ND | 87,0 | ND | 80,2 | ND |
| Indicateur 1.4 | % de messages d'alerte précoce (prêches radicaux, incitations à la violence, etc.) qui ont reçu un traitement approprié pour prévenir le développement des conflits communautaires, la radicalisation et/ou l'extrémisme violent. (Ventilé par pays, types de messages). | NA | 89,5 | ND | 66,7 | ND | 11,3 | ND | 44,7 | ND |
| Indicateur 2.a | % de jeunes et de femmes enquêtés affirmant que leurs capacités socio-économiques leur permettent de faire face à l'influence des groupes extrémistes | Ensemble | 20,9 | 85,0 | 50,6 | 85,0 | 52,5 | 85,0 | 42,0 | 85,0 |
| | | Homme | 26,9 | 85,0 | 59,7 | 85,0 | 45,0 | 85,0 | 44,1 | 85,0 |
| | | Femme | 16,0 | 85,0 | 43,8 | 85,0 | 55,0 | 85,0 | 40,7 | 85,0 |
| Indicateur 2.b | % de jeunes et de femmes bénéficiaires enquêtés affirmant que leurs capacités socio-économiques se sont accrues grâce aux actions du projet | Ensemble | 67,1 | 80,0 | 82,1 | 80,0 | 94,8 | 80,0 | 81,9 | 80,0 |
| | | Homme | 38,2 | 80,0 | 91,7 | 80,0 | 81,8 | 80,0 | 67,9 | 80,0 |
| | | Femme | 86,3 | 80,0 | 76,3 | 80,0 | 96,5 | 80,0 | 87,8 | 80,0 |
| Indicateur 2.c | % de jeunes et de femmes enquêtés qui se sentent mieux impliqués dans les cadres de concertation et dans la gestion de leur communauté | Ensemble | 20,9 | 95,0 | 50,6 | 95,0 | 52,5 | 95,0 | 42,0 | 95,0 |
| | | Homme | 26,9 | 95,0 | 59,7 | 95,0 | 45,0 | 95,0 | 44,1 | 95,0 |
| | | Femme | 16,0 | 95,0 | 43,8 | 95,0 | 55,0 | 95,0 | 40,7 | 95,0 |
| Indicateur 2.1 | % de jeunes et de femmes enquêtés qui affirment que les actions de renforcement des capacités ont permis | Ensemble | 61,9 | 70,0 | 70,5 | 70,0 | 58,8 | 70,0 | 63,8 | 70,0 |
| | | Homme | 33,3 | 70,0 | 88,9 | 70,0 | 81,8 | 70,0 | 65,0 | 70,0 |

| Numéro | Indicateurs | Désagrégation | Bénin | | Burkina Faso | | Togo | | Ensemble | |
|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------|-----------|--------------|-----------|---------|-----------|-------------|-----------|
| | | | Évaluée | Référence | Évaluée | Référence | Évaluée | Référence | Évaluée | Référence |
| | d'améliorer leur accès à l'emploi et/ou de développer d'AGR | Femme | 63,1 | 70,0 | 89,5 | 70,0 | 94,8 | 70,0 | 83,3 | 70,0 |
| Indicateur 2.2 | % populations des zones d'intervention, notamment les jeunes et les femmes, qui affirment avoir un meilleur accès aux services d'État civil et de la justice | Ensemble | 35,6 | 61,7 | 74,0 | 72,0 | 60,7 | 68,0 | 58,0 | 67,1 |
| | | Homme | 38,7 | ND | 77,8 | ND | 67,9 | ND | 62,1 | ND |
| | | Femme | 32,1 | ND | 70,3 | ND | 54,5 | ND | 54,1 | ND |
| Indicateur 3.a | % de personnes (civiles et de FDS) qui affirment que la coopération entre les deux camps est satisfaisante dans le cadre de la sécurisation de l'espace BBT et que les droits humains sont respectés | Ensemble | 65,3 | 95,0 | 84,0 | 95,0 | 94,2 | 95,0 | 81,1 | 95,0 |
| | | Homme | 53,3 | 95,0 | 80,0 | 95,0 | 84,3 | 95,0 | 70,2 | 95,0 |
| | | Femme | 79,0 | 95,0 | 87,5 | 95,0 | 98,3 | 95,0 | 89,6 | 95,0 |
| | | Jeune | 64,1 | 95,0 | 81,7 | 95,0 | 92,3 | 95,0 | 78,6 | 95,0 |
| | | Adulte | 71,0 | 95,0 | 92,3 | 95,0 | 98,1 | 95,0 | 89,5 | 95,0 |
| Indicateur 3.b | % de personnes (civiles et de FDS) interrogées qui se sentent physiquement très en sécurité dans l'espace BBT tout le temps | Ensemble | 80,9 | 95,0 | 69,1 | 95,0 | 80,7 | 95,0 | 76,8 | 95,0 |
| | | Homme | 76,1 | 95,0 | 72,9 | 95,0 | 84,3 | 95,0 | 76,8 | 95,0 |
| | | Femme | 86,4 | 95,0 | 65,6 | 95,0 | 79,2 | 95,0 | 76,8 | 95,0 |
| | | Jeune | 81,0 | 95,0 | 69,0 | 95,0 | 79,5 | 95,0 | 76,3 | 95,0 |
| | | Adulte | 80,6 | 95,0 | 69,2 | 95,0 | 83,3 | 95,0 | 78,2 | 95,0 |
| Indicateur 3.1 | % de personnes interviewés dans la zone d'intervention de l'espace BBT qui affirment que les mécanismes de dialogue instaurés ont contribué à renforcer la confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS | Ensemble | 72,3 | 0,0 | NA | NA | 53,8 | 0,0 | 63,1 | 0,0 |
| | | Homme | 79,3 | 0,0 | NA | NA | 56,9 | 0,0 | 62,3 | 0,0 |
| | | Femme | 64,2 | 0,0 | NA | NA | 52,5 | 0,0 | 67,0 | 0,0 |
| | | Jeune | 67,6 | 0,0 | NA | NA | 44,4 | 0,0 | 59,9 | 0,0 |
| | | Adulte | 93,5 | 0,0 | NA | NA | 74,1 | 0,0 | 81,5 | 0,0 |
| Indicateur 3.2 | % personnes qui expriment leur satisfaction par rapport aux actions de sécurisation des lieux publics à risques de l'espace BBT | Ensemble | 56,6 | 0,0 | 56,9 | 0,0 | 81,9 | 0,0 | 65,0 | 0,0 |
| | | Homme | 55,4 | 0,0 | 56,5 | 0,0 | 84,3 | 0,0 | 62,3 | 0,0 |
| | | Femme | 58,0 | 0,0 | 57,3 | 0,0 | 80,8 | 0,0 | 67,0 | 0,0 |
| | | Jeune | 54,9 | 0,0 | 50,0 | 0,0 | 77,8 | 0,0 | 59,9 | 0,0 |
| | | Adulte | 64,5 | 0,0 | 82,1 | 0,0 | 90,7 | 0,0 | 81,5 | 0,0 |